
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Seizième séance – Mardi 6 octobre 2020, à 20 h 35

Présidence de M^{me} Albane Schlechten, présidente

La séance est ouverte à 20 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *MM. Pierre de Bocard, Simon Brandt, M^{me} Julie Frossard, M. Yves Herren, M^{mes} Florence Kraft-Babel et Audrey Schmid.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan, maire, M^{me} Frédérique Perler, vice-présidente, M. Alfonso Gomez, conseiller administratif, M^{mes} Christina Kitsos et Marie Barbey-Chappuis, conseillères administratives.*

CONVOCATION

Par lettre du 23 septembre 2020, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 6 octobre et mercredi 7 octobre 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Prestation de serment de M^{me} Monica Granda Restrepo remplaçant M. Olivier Baud, conseiller municipal démissionnaire.

M^{me} Monica Granda Restrepo est assermentée. (Applaudissements.)

5. Questions orales.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je voulais apporter des réponses à deux questions orales qui m'ont été posées pendant mon absence. La première est celle de M. Sormanni sur les loyers des arcades de la Ville de Genève. Je vous informe, Monsieur le conseiller municipal, qu'une communication a été faite aux locataires des locaux commerciaux ayant reçu une mise en demeure pour leur proposer un arrangement de paiement. Chaque fois qu'un locataire commercial se trouve en difficulté et reçoit une mise en demeure, nous lui envoyons une lettre pour lui proposer d'étaler sur les trois années à venir l'échéance de paiement de quatre mois. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, c'est une sorte de prêt à taux zéro. A ce jour, telle est la mesure que nous avons appliquée. Sachez que durant le mois d'août, par exemple – j'ai les chiffres concernant ce mois-là –, il n'y a eu que quatre envois de mise en demeure. Depuis le début de l'existence de ce dispositif, seuls quatre locataires ont réagi à notre proposition d'arrangement de paiement exceptionnelle. Voilà, Monsieur le conseiller municipal, j'espère avoir répondu à votre interrogation.

Je réponds maintenant à la question de M. Keel sur les déchets en contrebas des falaises de Saint-Jean. Il y a eu une légère baisse du volume de ces déchets en raison de l'installation de poubelles et de pictogrammes, d'une surveillance accrue et d'un passage quotidien pour le nettoyage des rives du Rhône – ce qui a évidemment eu des conséquences financières importantes. Toujours est-il, Monsieur le conseiller municipal, que le problème demeure. Par conséquent, comme cela a été annoncé, nous avons souhaité que tous les acteurs concernés soient réunis autour d'une table. Le Canton, qui a voulu reprendre la main sur ce dossier – on est ici en zone forêt, sa responsabilité est donc engagée –, nous a proposé une séance avec les Services industriels de Genève (SIG) et nous-mêmes pour la Ville.

J'aurai donc certainement l'occasion de reparler au Conseil municipal de l'évolution des discussions que nous aurons avec ces différentes instances sur cette problématique. Nous espérons arriver à une solution très rapidement, car nous ne voulons évidemment pas retrouver les mêmes problèmes l'été prochain, voire dès le printemps.

Voilà, Madame la présidente. Je répondrai demain aux deux autres questions qui m'ont été posées.

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 mai 2019 en vue de la constitution en faveur de la Ville de Genève d'une servitude d'usage public sur la parcelle du domaine public cantonal N° 2939 de Genève-Eaux-Vives, propriété du Canton de Genève, formalisant la reprise par la Ville de Genève de la gestion et de la maintenance de la plage (PR-1363 A)¹.

Rapport de M^{me} Danièle Magnin.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 4 juin 2019. La commission, sous la présidence de M. Eric Bertinat, a étudié cette proposition lors de ses séances des 17 et 24 septembre, 19 novembre et 10 décembre 2019. La rapporteuse remercie chaleureusement M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séances.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat;

vu les principes du plan d'intention de l'assiette de la servitude;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer une servitude d'usage public à charge de la parcelle du domaine public cantonal N° 2939 de Genève-Eaux-Vives et au profit de la Ville de Genève.

L'emprise définitive, après réalisation et cadastration, sera établie par un plan de géomètre sur la base des principes du plan d'intention de l'assiette de la servitude présenté en annexe 2.

¹ «Mémorial 177^e année»: Proposition, 72.

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

Art. 2. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat de déposer auprès du Grand Conseil un projet de loi approuvant la constitution d'une servitude d'usage public à charge de la parcelle du domaine public cantonal N° 2939 de Genève-Eaux-Vives et au profit de la Ville de Genève, permettant l'immatriculation de la susdite parcelle et la constitution de tous les droits réels nécessaires à la réalisation et au bon fonctionnement de la plage des Eaux-Vives.

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 4. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et/au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné nécessaires au projet, soit la parcelle domaine public cantonal N° 2939 et les parcelles DP communal N°s 3088, 3090, 2938, toutes section Genève-Eaux-Vives.

Séance du 17 septembre 2019

Audition de M. Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, de M. François Buensod, juriste au sein du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de M^{me} Fauconnet Falotti, responsable de l'Unité des opérations foncières

M. Pagani rappelle le succès de la plage. Il explique alors que la reprise de la plage est discutée pied à pied. Il précise par ailleurs qu'il y a des questions de tassement de terrain, phénomène normal, et il remarque que l'entretien coûtera 70 000 francs par année. Il indique encore que le public est relativement discipliné et rapporte les déchets au point de relevée.

Concernant la gare de Cornavin, il mentionne que, pour le passage des Alpes et son petit trottoir, ce projet fait l'unanimité à l'exception de quelques personnes. Il mentionne que les recours ont été rejetés par les cours genevoises et sont maintenant devant le Tribunal fédéral. Il signale encore qu'il n'est pas souhaitable d'avoir deux chantiers simultanés, et il déclare que le délai est de cinq ans pour dévier le tram.

Quant à la servitude portant sur les canalisations, il mentionne que M^{me} Fauconnet Falotti donnera toutes les explications.

M^{me} Fauconnet Falotti déclare que cette proposition PR-1363 vise à constituer une servitude en faveur de la Ville sur une parcelle du domaine public cantonal. Elle rappelle alors les éléments constituant le projet du Canton, en remarquant que la roselière prévue n'est pas destinée à la baignade. Elle précise que celle-ci restera de compétence cantonale. Elle ajoute que tout ce qui est eau relèvera du

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

Canton, les terres, quant à elle, devenant de compétence municipale. Elle signale que le restaurant relèvera également du Canton.

Elle rappelle alors que l'enveloppe globale du projet est de 60 millions de francs pour une plage de 400 m de long et 18 000 m² de parc. Elle indique encore que le projet comporte des aménagements de confort qui ne sont pas encore installés pour le moment.

Elle rappelle ensuite que ce projet a fait l'objet d'une loi votée en 2016 par le Grand Conseil, avec l'obtention d'une autorisation de construire en 2017 et le démarrage du chantier le 3 juillet 2017. Elle mentionne que c'est en 2018 que le Canton a sollicité la Ville pour la reprise de la gestion de la plage et du parc.

Elle précise que le Conseil administratif a accepté le principe sous réserve du vote du Conseil municipal. Elle rappelle encore la préouverture en juin 2019 et elle observe que la parcelle restera cantonale même si c'est la Ville qui en assurera l'entretien. Elle signale toutefois que le renouvellement du matériel urbain et des aménagements nautiques sera du ressort cantonal. Elle ajoute que les gros travaux relèveront donc du Canton.

Elle ajoute que la Ville de Genève aura pour responsabilité les éléments à terre, dès 2021, soit la maintenance du parc, des cheminements en béton, du corridor biologique, ainsi que la maintenance de la plage, et la prise en charge des coûts de consommation en eau et en électricité.

Elle remarque que le Conseil municipal doit donc valider la constitution de la servitude avant que le Grand Conseil ne vote un projet de loi (PL) permettant de grever son domaine public. Elle signale que Baby-Plage sera comprise dans cet accord. Elle déclare encore que la servitude est constituée gratuitement, la contrepartie s'évaluant en termes de maintenance. Elle ajoute qu'une convention de limite de prestation précisant chaque élément devra être signée par le Conseil administratif et le Conseil d'Etat.

Elle déclare ensuite que les coûts supplémentaires ont été estimés globalement par les différents services à 920 000 francs par an, soit le nettoyage, la viabilité hivernale, l'arrosage et la réfection des gazons, l'entretien des îlots d'arbres et du corridor biologique et la collecte des déchets. Elle précise que le coût se répartit en 400 000 francs en charge de personnel, le solde en dépenses générales.

M. Pagani déclare que les 70 000 francs évoqués en entrée étaient le coût que le Canton avait avancé pour l'entretien pour cet été. Il observe en outre que la Ville souhaitait récupérer également le restaurant, mais il déclare que le Canton a refusé. Il rappelle, cela étant, que ces restaurants de plage sont compliqués.

Un commissaire remarque qu'il est question de deux toilettes pour 6000 à 10 000 usagers. Il se demande s'il ne faudrait pas doubler le nombre de toilettes et il

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

pense qu'il aurait été utile d'avoir une carte. Il espère également que le renouvellement des aménagements sera rapide et que les services ne se renverront pas la balle.

M^{me} Fauconnet Falotti répond qu'il y a deux édicules, chacun comportant plusieurs toilettes et plusieurs douches.

M. Pagani déclare que la Ville ne reprendra pas cette plage sans que le Canton ait installé l'ensemble des aménagements. Il ajoute que la date de signature de la convention est prévue après l'été 2020 et il déclare que la Ville aura donc le loisir d'exiger des toilettes supplémentaires.

M. Buensod ajoute qu'un système d'information est prévu entre les deux entités afin de réparer ce qui doit l'être dans les meilleurs délais.

M^{me} Fauconnet Falotti ajoute que les deux édicules seront aux deux extrémités de la parcelle.

Une commissaire comprend que s'il est question de domaine public cantonal, c'est parce que la parcelle se développe sur l'eau.

M^{me} Fauconnet Falotti acquiesce.

Une commissaire se demande s'il n'y a pas déjà des douches.

M^{me} Fauconnet Falotti répond qu'il y en a sur les pontons.

Une commissaire remarque que les douches près des toilettes seront donc en complément.

M^{me} Fauconnet Falotti répond qu'elle donnera le programme exact de chacun des édicules. Elle signale que la convention prévoit qu'il ne faut pas utiliser de savon puisque l'eau partira directement dans le lac.

Une commissaire socialiste demande si l'eau de l'arrosage sera pompée dans le lac.

M^{me} Fauconnet Falotti acquiesce.

Une commissaire évoque ensuite les fontaines et demande s'il y aura un bouton poussoir.

M. Pagani acquiesce.

Une commissaire remarque que les fontaines du bord du lac coulaient tout le temps cet été, jusqu'à 22 h.

M^{me} Fauconnet Falotti répond qu'elle vérifiera.

Une commissaire se déclare par ailleurs étonnée que le budget pour le personnel constitue une part minoritaire.

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

M. Buensod répond que le volet des dépenses générales comporte également des tâches qui sont externalisées.

Une commissaire évoque ensuite les abattages d'arbres et elle remarque que ce sera au Canton de s'en occuper.

M^{me} Fauconnet Falotti acquiesce en mentionnant qu'il n'est pas prévu d'abattre d'arbres.

Une commissaire demande ensuite si les arbres plantés vont vite grandir.

M^{me} Fauconnet Falotti répond qu'elle demandera la liste des essences.

Un commissaire demande si cette servitude est imposée à la Ville de Genève ou si c'est le résultat d'une négociation.

M^{me} Fauconnet Falotti répond que le Canton a sollicité la Ville, et elle mentionne qu'une négociation a donc suivi. Elle précise que le Conseil administratif estimait que l'entretien et une servitude étaient la meilleure option pour la Ville de Genève. Elle observe que c'est en fin de compte une belle opportunité de collaboration, mais elle remarque que le Conseil municipal peut refuser ce projet.

Un commissaire déclare qu'il est tout de même curieux que l'entretien de la plage échoie à la Ville. Il indique qu'il n'y a rien à attendre en termes de patrimoine. Il ajoute que l'entretien se monte à près de 1 million par année alors que le projet a coûté 60 millions et il mentionne que dans soixante ans la Ville aura payé autant que le Canton mais n'aura rien.

Il signale en outre qu'une proportion importante du public fréquentant cette plage ne vient pas de la Ville mais des communes avoisinantes et il se demande si l'Association des communes genevoises (ACG) ne pourrait pas participer quelque peu. Il mentionne que cette problématique est un peu similaire à celle du Grand Théâtre.

M^{me} Fauconnet Falotti répond que M. Pagani pourra donner plus d'explications politiques.

Le président mentionne qu'il n'y a effectivement aucune plus-value pour la Ville dans cette opération.

M^{me} Fauconnet Falotti répond qu'il serait préférable que M. Pagani réponde à ces questions.

Un commissaire n'identifie pas non plus d'intérêt pour la Ville de Genève.

Le président remarque qu'il pourrait y avoir un lien avec la pointe de la Jonction.

Une commissaire qui est beaucoup venue cet été à Baby-Plage et à la nouvelle plage avec des enfants et des personnes à mobilité réduite a utilisé le questionnaire

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

pour les remarques sur les améliorations à apporter pour 2020. Elle a transmis le problème de l'accès à l'eau pour les personnes à mobilité réduite. Elle demande également ce qu'il adviendra des beaux platanes de Baby-Plage qui a été le lieu le plus utilisé pendant les canicules, grâce à la fraîcheur des arbres dans ce coin très demandé de la population. Elle se demande enfin ce qu'il en est du questionnaire qui a été distribué.

M^{me} Fauconnet Falotti répond ignorer ce qu'il en est de ce questionnaire mais elle imagine qu'il relève du Canton. Elle se renseignera à cet égard.

Elle évoque ensuite les platanes et mentionne qu'ils figureront dans la servitude et seront maintenus dans la mesure de leur santé. Elle rappelle alors que les parasols seront interdits pour ne pas endommager l'arrosage en sous-sol, à 20 cm de profondeur, et elle imagine que la question de l'ombre reviendra. Elle sait par ailleurs que l'association HAU a fait une visite sur place et que le Canton est en train de réfléchir à la question de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Une commissaire demande qui s'occupe de cette question.

M^{me} Fauconnet Falotti répond que c'est le chef de projet, M. Franck Pidoux.

M. Buensod précise que la plage n'est pas figée. Il explique que des aménagements complémentaires seront faits, peut-être pour les personnes handicapées, et il mentionne que tout le monde souhaitait savoir comment la plage fonctionnerait.

Une commissaire remarque qu'il n'y aura pas d'autres arbres qui seront plantés.

M^{me} Fauconnet Falotti répond que ce n'est pas le cas pour le moment mais elle mentionne que cela dépendra des demandes. Elle répète que l'arrosage est en sous-sol et qu'il ne faut pas l'abîmer, raison pour laquelle les parasols sont interdits.

M. Buensod mentionne que le Service des espaces verts (SEVE) a été consulté en la matière.

Une commissaire demande quelle est la profondeur d'eau du petit triangle dans lequel il ne sera pas possible de se baigner.

M^{me} Fauconnet Falotti répond que ce lieu sera un biotope.

Une commissaire demande ce qui est prévu pour la sécurité.

M. Buensod répond qu'il y aura un défibrillateur dans le restaurant.

M^{me} Fauconnet Falotti ajoute que le principe est que les gens se baignent sous leur propre responsabilité.

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

Une commissaire pense qu'il serait intéressant d'avoir plusieurs défibrillateurs. Elle rappelle que Genève n'a pas de plan en la matière comme Lausanne.

M^{me} Fauconnet Falotti répond qu'elle se renseignera.

Une commissaire demande ensuite si des prix populaires seront appliqués au sein du restaurant.

M. Buensod répond qu'à sa connaissance cette dimension est prévue dans le cahier des charges du restaurant.

M^{me} Fauconnet Falotti précise ne pas avoir obtenu l'accord passé avec le restaurateur. Elle ajoute avoir entendu que ce dernier aurait l'exclusivité pour l'installation de food trucks sur la plage.

Une commissaire demande si des vestiaires seront construits.

M^{me} Fauconnet Falotti l'ignore et mentionne qu'elle se renseignera.

Une commissaire remarque que l'expérience démontrera les besoins en toilettes ou en poubelles et elle observe que les montants qui sont articulés sont susceptibles d'évoluer.

M^{me} Fauconnet Falotti répond que les écopoints existants ont bien fonctionné cet été. Cela étant, elle remarque que les montants avancés sont effectivement une estimation.

Une commissaire demande si deux nouvelles personnes devront être engagées.

M. Buensod acquiesce.

Une commissaire demande ce qu'il en est des auxiliaires.

M^{me} Fauconnet Falotti répond qu'ils seront sollicités l'été uniquement.

Une commissaire demande si les concepteurs de ce projet ont pris contact avec les HUG. Elle rappelle que le soleil peut entraîner des mélanomes.

M. Buensod remarque qu'une des solutions envisagées consisterait à placer des douilles d'ancrage dans le gazon où planter des parasols.

Une commissaire espère que Genève conservera le plan des canalisations.

M. Buensod acquiesce.

Une commissaire demande quel est le système de nettoyage autonettoyant prévu pour les WC.

M^{me} Fauconnet Falotti répond que le Service logistique et manifestations (LOM) a choisi le WC le plus résistant et le plus facile pour l'entretien. Elle précise qu'ils ne seront pas autonettoyants.

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

Une commissaire demande si les WC ne seront pas payants.

M^{me} Fauconnet Falotti répond n'avoir jamais entendu parler de cette idée.

Une commissaire déclare être stupéfaite par le calme des personnes qui présentent le projet, lequel revient à donner à la Ville la conciergerie de cette plage. Elle ajoute que la Ville ne retirera rien de ce projet, bien au contraire. Elle se demande comment il a été possible de faire une telle proposition à la Ville. Elle observe que la Ville n'a même pas le restaurant qui pourrait rapporter quelque chose.

Un commissaire remarque que la Ville va payer un million par année alors que le Canton encaissera les revenus provenant du restaurant, des locations aux pêcheurs et de la Nautique.

M^{me} Fauconnet Falotti répond qu'il n'y a aucun revenu lié au projet en faveur de la Ville.

M. Buensod signale que le restaurateur a été choisi par le Canton et il mentionne qu'il lui a été demandé d'importants investissements. Il ne pense pas dès lors que le Canton touchera beaucoup d'argent.

Séance du 24 septembre 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, en charge du département des constructions et de l'aménagement, de M. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint au département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de M. Olivier Robert, adjoint de direction au Service des espaces verts

M. Pagani s'excuse pour son départ, lors de la dernière séance, et il mentionne rester à disposition de la commission au besoin.

Un commissaire déclare alors que la Ville s'occupera de la conciergerie de cette plage et il constate que la Ville confie de plus en plus l'entretien à des entreprises tierces. Il demande si ce sera également le cas dans ce projet. Il se demande par ailleurs s'il ne serait pas préférable de laisser l'entretien de cette plage à l'Etat.

M. Pagani répond que le Conseil administratif a validé le fait d'accepter ce cadeau de l'Etat de Genève de 60 millions avec l'ensemble du dispositif. Il évoque alors le parc Rigot en rappelant que la Ville entretenait le parc pour le Canton et il mentionne avoir fait cesser cette délégation. Et il rappelle qu'au final le Canton n'a pas entretenu ce parc faute de logistique suffisante et a construit. Il signale ensuite que cette plage est utilisée très largement – comme l'a démontré l'expérience de l'été dernier – et il mentionne qu'il s'agit d'un service à la population. Il pense qu'il serait donc de bon aloi que la Ville de Genève s'occupe de cette plage.

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

M. Lebedinsky répond que les coûts d'une délégation de l'entretien à des entreprises tierces est en cours d'évaluation pour la plage, notamment pour la collecte des déchets. Il signale alors que les entreprises mandatées par le Canton cette année ont dû s'adapter aux besoins spécifiques des lieux en fonction de la situation, en renforçant par exemple le passage le matin pour la collecte des déchets. Il ajoute qu'au-delà des coûts, au vu de la taille du site et des grandes fréquentations, il faudra tenir compte de la flexibilité, de la capacité d'intervention rapide et des compétences particulières pour assurer la bonne tenue du lieu. Les services de la Ville pourraient être plus à même de répondre à cette demande. Il indique ainsi que c'est le LOM qui a dû intervenir rapidement à une occasion cet été pour retirer du verre sur la plage de galets.

Un commissaire demande si l'enveloppe de 700 000 francs va évoluer.

M. Lebedinsky répond que l'enveloppe est de 920 000 francs. Il signale encore que certains aménagements, comme des vestiaires, ne sont pas encore arrêtés par le Canton, raison pour laquelle le budget est encore en cours d'évaluation.

Le président demande quelle est la chronologie de ce projet.

M. Pagani rappelle que c'est M. Robert Cramer qui a eu l'idée de créer cette plage. Il ajoute qu'une initiative municipale avait été lancée en parallèle à ce projet afin de protéger les rives du lac, suivi de plusieurs recours. Il mentionne que le projet qui a ensuite été accepté a été le fruit d'une négociation avec le WWF. Il précise alors que le Conseil d'Etat a stipulé dès le départ, dans son PL proposé il y a dix ans, que le Canton remettrait l'ensemble à la Ville de Genève. Il déclare que ce n'est donc pas le Conseil administratif qui a sollicité le Conseil d'Etat dans ce dossier.

Un commissaire se demande quel est le sens du mot «cadeau». Il observe que la plage, le port et l'ensemble de la parcelle entreront dans le domaine public cantonal. Il observe également que l'exploitation du restaurant restera entre les mains du Canton et il déclare avoir de la peine à admettre que la Ville puisse consacrer près d'un million par année sans contrepartie. Il évoque alors les démêlés de la Ville avec le Canton dans de multiples dossiers.

M. Pagani rappelle à cet égard que le Canton va retrancher 90 millions dans les communes, au travers de son opération de report de charges.

Un commissaire déclare encore que nombre de personnes qui fréquenteront la plage ne viendront pas de la Ville et il se demande pourquoi le Canton se déleste de cette charge. Il se demande en outre pourquoi l'ACG ne participe pas à cette charge. Il demande alors quels sont les arguments du Conseil administratif pour défendre ce projet.

M. Pagani répète que le PL d'origine indiquait bien que la plage serait donnée à la Ville, et il mentionne que, lors des négociations avec le Conseil d'Etat,

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

il a demandé à récupérer le restaurant, ce qui lui a été refusé. Il ajoute ne pas être capable d'expliquer comment la proposition de propriété originelle a été révisée.

M^{me} Fauconnet Falotti intervient et déclare que ce terrain a été gagné sur l'eau, eau qui relève communément du Canton. Elle ajoute que le statut de cette plage était donc compliqué et elle mentionne que la solution de la servitude était une alternative semblant acceptable.

Un commissaire remarque que le Canton conserve les lieux, et il se demande ce que rapporteront les locations aux pêcheurs, les places d'amarrage ou ce restaurant.

M. Pagani répond que c'est la Ville qui s'occupera du nettoyage des toilettes, par exemple, alors que le remplacement de ces installations une fois dégradées relèvera du Canton.

Un commissaire déclare avoir bien compris que le Canton n'a pas la logistique pour s'occuper de cette plage, mais il se demande pourquoi le Canton ne verse pas une participation pour l'entretien de cette plage. Il observe qu'il en va de même avec les communes qui pourraient également intervenir.

M. Pagani répète que le Conseil administratif est d'avis qu'il faut accepter ce cadeau.

Un commissaire déclare que la proposition qui est présentée semble très boiteuse. Il remarque qu'il est regrettable que la vision sur l'ensemble du projet n'intervienne qu'à la fin. Cela étant, il rappelle que les gens se moquent de savoir si c'est la Ville ou le Canton qui s'occupe de l'entretien. Il évoque encore le Grand Théâtre en observant que le Canton participe aux frais.

M. Pagani intervient et déclare que le Canton a promis de verser 3 millions, ce qu'il n'a pas fait, entraînant une situation très difficile pour le Grand Théâtre. Il répète qu'il est nécessaire d'assurer les intérêts de la population.

Un commissaire remarque que M^{me} Fauconnet Falotti a bien indiqué le statut juridique du site et il se demande si le SEVE pourrait intervenir pour l'entretien de la plage pour le compte du Canton, contre rétribution.

M. Pagani répond que la Ville peut prendre en charge cette plage si elle en est le propriétaire. Il ajoute que cette plage est une nécessité pour la population, alors que les étés deviennent de plus en plus chauds.

Un commissaire demande quel serait l'avantage d'être propriétaire des lieux.

M. Pagani répond que la Ville pourrait dès lors engranger quelques rentrées.

Un commissaire observe que le Canton veut se débarrasser de Genève-Plage en donnant le site à Cologny, et il ne comprend pas pour quelle raison le Canton

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

souhaite conserver cette nouvelle plage. Il pense par ailleurs que le restaurant sera une machine à cash, compte tenu de sa situation exceptionnelle.

M. Pagani pense qu'il pourrait être intéressant pour la commission d'auditionner le Conseil d'Etat.

Le président pense que ce dernier aura le même discours que M. Pagani.

M. Pagani répète que le Conseil administratif a fait ce qu'il a pu avec ses interlocuteurs.

Un commissaire déclare être déçu des explications du magistrat. Il aimerait en savoir un peu plus sur les conditions se rapportant aux responsabilités sur le domaine lacustre. Il ajoute n'avoir rien entendu sur les possibilités pour la Ville de conserver les surfaces en dur et les installations. Il pense dès lors que la commission n'a pas d'autre possibilité que d'auditionner le Conseil d'Etat compte tenu des contingences techniques pour lesquelles aucune clarification n'est proposée.

M. Lebedinsky signale que la Ville n'a pas reçu les contrats passés entre le Canton et l'exploitant. Mais il mentionne que ce dernier doit faire des investissements très lourds et il remarque que les revenus pour le Canton seront vraisemblablement modestes, du moins au début. Il ajoute que le Canton fait la différence entre le port et la plage et il remarque que le restaurant est considéré comme situé dans le port, dont la gestion et l'exploitation sont de la compétence du Canton. Il mentionne encore que le Canton a moins l'habitude de gérer des espaces publics hautement fréquentés, contrairement à la Ville.

M. Pagani ajoute ne pas avoir mal défendu ce projet. Il rappelle que le Canton a investi 66 millions dans ce projet et il mentionne qu'il est difficile de refuser pareil cadeau. Il remarque encore que ce ne serait pas de bonne politique de refuser ce projet au vu des besoins de la population en été. Il pense en outre que cette demande va en s'accroissant.

Une commissaire déclare s'étonner également de la perception du Conseil administratif dans ce dossier. Elle remarque que le Grand Théâtre risque d'être en déficit prochainement et elle mentionne qu'il est effrayant de constater les conséquences de l'inaction du Canton. Elle se demande quel serait le coût de la reprise complète de la plage.

M. Pagani répond qu'elle est offerte.

M. Lebedinsky remarque qu'il faudrait prendre en compte le coût du renouvellement des infrastructures en plus du coût de l'entretien.

M^{me} Fauconnet Falotti ajoute que si la Ville devait acheter ce terrain, à 60 francs le mètre carré en zone de verdure, le coût serait d'un peu plus d'un million. Elle

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

précise que ce n'est pas un montant important au regard des investissements qui ont été consacrés. Mais elle mentionne que ce sont les coûts de renouvellement qu'il faudrait évaluer et qui sont du ressort du Canton dans le projet.

Une commissaire remarque que M. Pagani a indiqué que le Canton pourrait céder le terrain.

M. Pagani répond qu'un million, ce n'est pas la mer à boire.

Une commissaire demande s'il y a des expériences de partage similaire qui fonctionnent bien.

M. Robert répond que le parc des Franchises est un exemple de partenariat.

M^{me} Fauconnet Falotti ajoute qu'il y a également le parc des Chaumettes.

Une commissaire se demande si les démarches de renouvellement du matériel ne risquent pas d'être compliquées.

M. Lebedinsky répond que ces aspects pratiques sont en cours de discussion. Il observe que certaines installations ont une durée de vie déterminée, mais il remarque que les dégradations causées par les incivilités sont plus compliquées à anticiper.

M^{me} Fauconnet Falotti observe que l'investissement du parc des Chaumettes avait été assuré par la Ville.

Une commissaire demande ensuite quel serait le coût d'un refus de ce projet. Elle se demande par ailleurs si le Canton pourrait imaginer privatiser cette plage.

M. Pagani répond que c'est déjà le cas à Genève-Plage. Il ajoute que le Canton serait maître chez lui.

Un commissaire déclare qu'il est question d'un coût de 92 millions au bout de dix ans, et il ne pense pas qu'il s'agisse d'un cadeau. Il ajoute que la Ville ne gagne rien dans cette affaire. Il observe que si la Ville continue à accepter ce genre de proposition, c'est en fin de compte un très mauvais signal envoyé au Grand Conseil qui sera encouragé à poursuivre ces pratiques. Il ne croit pas qu'il soit possible de travailler de cette manière entre collectivités publiques. Il demande à nouveau pourquoi l'ACG ne pourrait pas participer aux frais. Il pense donc qu'il faudrait une contrepartie immobilière, financière ou une participation de l'ACG pour que ce projet puisse être pris en compte. Il doute en outre qu'il soit possible de dire que le Conseil municipal refuse l'entretien de cette plage et il pense qu'il s'agit bien plutôt de la conception des relations entre collectivités publiques dont il est question ici. Il se demande quel est le plan B du Conseil administratif.

M. Pagani évoque le FIDU, fonds de solidarité dédié aux communes, et il remarque avoir présenté un projet de rénovation de quatre classes. Et il déclare

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

avoir dû se battre pour faire passer ce projet. Il répète que la Ville n'est pas certaine de la pérennité du financement des communes au Grand Théâtre. Il signale par ailleurs que les rentrées fiscales du Canton ont baissé drastiquement, et il répète que cette plage est une nécessité pour la population. Il rappelle que les gens se posent pour le moment sur les rochers. Il répète qu'il est nécessaire de lâcher un peu de lest dans le rapport de force avec le Canton. Il termine en déclarant que le Conseil administratif n'a pas de plan B.

M. Lebedinsky observe que la Ville a refusé lors des négociations de prendre à sa charge le renouvellement des aménagements et du mobilier urbain.

Un commissaire demande combien de places d'amarrage seront louées par le Canton.

M. Lebedinsky répond qu'il y aura 226 places, ainsi que 245 places pour les dériveurs.

Un commissaire déclare qu'une place à la Nautique vaut 1000 francs par année, et il mentionne que la location de ces places d'amarrage rapportera tout de même passablement d'argent. Il se demande encore quelle est la superficie du restaurant.

M^{me} Fauconnet Falotti précise qu'il y aura 300 places d'amarrage.

M. Pagani mentionne que le Canton ne va pas faire fortune dans cette affaire. Il ajoute qu'il aura une petite compensation pour son investissement.

Un commissaire comprend que c'est la Ville qui s'occupera aussi des travaux lourds, comme le renouvellement des installations et les réparations importantes, puis refacturera ces prestations au Canton.

M. Lebedinsky répond que la démarche pratique est en cours de réflexion.

Un commissaire observe que c'est systématiquement la Ville qui interviendra en cas d'urgence sur ce type de travaux.

M. Lebedinsky répond qu'un certain nombre de choses peuvent être planifiées.

Un commissaire demande à combien se monte l'entretien lourd, donc à charge du Canton, de cette plage.

M. Pagani pense qu'il faut compter, selon lui, 1 à 2% de l'investissement initial par année.

M. Lebedinsky signale que le Canton s'occupera encore de la roselière.

Un commissaire évoque alors la motion M-1338 et remarque que le débat actuel porte finalement sur ce même sujet.

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

M. Pagani acquiesce.

Une commissaire observe qu'il n'y a pas de partage de charges en fin de compte.

M. Pagani répond que le partage est opéré entre l'entretien quotidien et l'entretien lourd. Il signale ensuite que la Ville se bat avec le Canton à propos des 1,8 million dédiés aux sans-abri abrités par la Ville, et il répète qu'il est nécessaire de veiller aux intérêts de la population.

M. Lebedinsky rappelle que la Ville a accepté de reprendre la gestion de la plage seulement une fois que tous les travaux, y compris l'installation des infrastructures et du mobilier urbain (par exemple édicules sanitaires) seront complètement terminés. C'est pourquoi la plage est cette année sous la gestion du Canton.

M. Pagani acquiesce.

Un commissaire pense que les choses se prévoient trop tardivement. Il se demande ensuite ce qu'il faudrait penser de l'idée d'un droit de superficie pour cette plage, en lieu et place d'une servitude, l'objectif étant de simplifier la gestion de la Ville.

M. Pagani répond défendre ce projet. Il ajoute qu'un éventuel plan B doit être envisagé par le Canton et non par la Ville.

M^{me} Fauconnet Falotti remarque qu'un droit de superficie serait une autre manière de faire le montage et elle remarque que la Ville récupérerait dès lors les coûts de l'entretien lourd. Elle ajoute qu'à raison de 1 à 2% il est question de 600 000 francs par année.

M. Lebedinsky rappelle que la plage et ses aménagements sont ouverts toute l'année, 24 h/24 7 jours/7, et sont au bord de l'eau et sujet à la bise. Il pense que l'on peut s'attendre à ce qu'il y ait des travaux de rénovation plus ou moins fréquents.

Une commissaire demande quelle est la situation dans les autres communes.

M. Pagani répond que la commune de Corsier voulait reprendre la gestion du port et il mentionne qu'un groupe de travail a été constitué. Il ajoute qu'au final les coûts se sont avérés extrêmement importants et il remarque que le projet a finalement échoué pour cette raison.

Une commissaire demande comment négocier au sein du Grand Conseil un projet contre l'autre alors que chaque projet est débattu pour lui-même.

M. Pagani l'ignore.

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

Une commissaire remarque que les gens viennent de l'ensemble du Canton pour fréquenter cette plage.

M. Pagani répond que la moitié de cette population vient de la Ville de Genève, notamment de la Jonction ou des Eaux-Vives. Il répète que cette plage correspond à un besoin des communiens.

Une commissaire demande ce qu'il en sera de la suite.

M. Pagani répond qu'il y a un projet le long du quai Wilson.

Un commissaire déclare que lorsqu'il offre un cadeau, il ne le fait pas payer. Il ajoute que cette plage est belle et les infrastructures magnifiques. Il mentionne qu'il serait possible de soutenir ce projet sans ces bisbilles entre la Ville et le Canton. Il se demande alors quels sont les trois arguments à avancer pour défendre ce projet en séance plénière.

M. Pagani propose de supprimer le mot «cadeau» du procès-verbal. Il rappelle qu'il y a douze ans le dossier des bancs de glace de M. Ferazzino s'embourbait. Il ajoute que depuis lors un nettoyage incroyable a été opéré, permettant à la population d'accéder à l'eau. Il signale alors qu'il est important de permettre aux gens de se rafraîchir avec la dégradation du climat. Il remarque que la possibilité de se poser gratuitement au bord de l'eau est intéressante.

Un commissaire demande quels sont les arguments à l'égard du partage des frais entre la Ville et le Canton.

M. Pagani répond que c'est de la petite cuisine. Il pense que ce projet est acceptable en comparaison avec d'autres projets.

Un commissaire demande si la commission peut disposer des PL.

M. Pagani acquiesce.

Le président remarque qu'il a été proposé d'auditionner les autorités cantonales. Il pense, à titre personnel, que cette audition n'apportera rien.

Une commissaire déclare qu'elle aimerait entendre le Canton dans ce dossier.

Un commissaire mentionne ne pas avoir compris le plan B et il pense qu'il faut entendre le Canton.

Un commissaire déclare qu'il faut poser clairement la question au Canton sur la pertinence de ce choix et les possibilités alternatives.

Une commissaire remarque qu'il est intéressant d'entendre le Canton compte tenu de la responsabilité de ce dernier sur l'eau.

Un commissaire déclare être en faveur de cette audition afin de pouvoir vérifier les attentes du Canton.

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

Un commissaire aimerait savoir à combien se montera le gros entretien.

Une commissaire partage cet avis.

Le président prend note de la volonté des commissaires.

Séance du 19 novembre 2019

Audition de M. Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat et conseiller d'Etat en charge du Département du territoire, M^{me} Salibian Kolly, secrétaire générale adjointe, M. Alexandre Wisard, directeur du Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche et de M. Franck Pidoux, responsable du secteur renaturation

Le président rappelle la problématique en mentionnant que ce projet a suscité diverses réactions de la part des commissaires.

M. Hodgers remarque que la question que se pose la commission relève de l'exploitation par la Ville d'une plage qui appartient au Canton. Il mentionne que c'est en effet le cas. Il observe alors que tout est possible mais il pense qu'il ne faudrait pas créer de cas particulier avec cette plage. Il rappelle qu'il existe d'autres exemples similaires ou des exemples inverses, et il mentionne que la question de la domanialité est déconnectée des politiques publiques. Il précise que c'est le cas des écoles, par exemple. Il observe que la vraie question qui se pose revient à se demander qui porte telle ou telle politique publique. Or, il rappelle que la Ville de Genève s'occupe déjà de Baby-Plage ainsi que de l'espace public. Il mentionne que c'est la raison pour laquelle il a poussé le Conseil d'Etat sur le scénario retenu. Il remarque que si cette solution ne devait pas être adoptée, la Ville s'occuperait en fin de compte de Baby-Plage alors que le Canton s'occuperait de la plage des Eaux-Vives, ce qui n'aurait guère de sens. Et il remarque que si le Canton devait reprendre ces plages, il s'occuperait dès lors des plages de toutes les communes riveraines du lac et il mentionne qu'une négociation serait dès lors menée au sein de l'ACG. Cela étant, il ne croit pas que ce soit une bonne solution et il répète que la Ville de Genève réalise de plus beaux parcs que le Canton. Il indique que l'accord porte donc sur l'investissement que le Canton a fait pour la création de cette plage, libérant de facto de l'espace sur le territoire de la Ville de Genève. Il précise que c'est cette dernière qui, en échange, s'occuperait de l'entretien. Il observe qu'il serait également possible d'imaginer un rachat de la plage par la Ville de Genève, à hauteur de l'investissement consenti, soit 62 millions.

Il mentionne que mettre en place une formule particulière pour cette plage ne serait guère une solution très appréciée par le Conseil d'Etat. Cela étant, il déclare être ouvert au débat. Il ajoute que si la Ville refuse de gérer cette plage, le Canton

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

interprétera cette décision comme un choix de cantonalisation de toutes les plages et dès lors des droits d'accès.

Un commissaire déclare que M. Pagani considère que cette plage est un cadeau de la part du Canton, mais il remarque que l'entretien a été devisé à près d'un million par année. Il se demande dès lors si le Canton ne devrait pas également donner les loyers de la buvette, des pêcheurs et des places d'amarrage. Il observe par ailleurs que c'est la police municipale qui s'occupera de l'ordre sur cette plage.

M. Hodgers répond que le Canton ne donne pas la plage puisque celle-ci continuera à appartenir au Canton. Il ajoute que la capitainerie est cantonale pour le moment, mais il est prêt à discuter avec l'ACG si les communes souhaitent reprendre la gestion des places d'amarrage. Il signale par ailleurs que le restaurant se trouve sur le domaine du Canton, raison pour laquelle ces recettes seront versées au Canton. Cependant il remarque qu'il n'est pas question d'argent dans cette problématique, mais bien de principes. Il déclare encore que l'équilibre qui est proposé ne sort pas de nulle part et constitue une pratique classique. Il répète que la seconde option serait le rachat de la plage par la Ville de Genève.

Un commissaire rappelle que la Ville de Genève a mis 90 millions pour restaurer les Minoteries sans perspective aucune de rentrées financières.

Un commissaire demande quels sont les coûts pour le Canton, tant actuels que futurs.

M. Hodgers répond que le coût d'entretien se monte actuellement à 450 000 francs par année.

Un commissaire demande s'il y a eu des coûts exceptionnels.

M. Pidoux répond que quatre arbres sont morts suite à des intempéries.

M. Hodgers signale que les frais structurels seront toujours à la charge du Canton.

Un commissaire demande si un cahier des charges a été imposé au restaurant.

M. Wisard acquiesce en mentionnant que le Canton voulait que ce restaurant reste dans l'esprit de la plage, populaire et accessible. Il mentionne que le prix des plats du jour a ainsi été fixé.

Un commissaire demande si le projet de U cyclable sera poursuivi malgré la plage.

M. Hodgers acquiesce.

M. Wisard ajoute que ce dossier est coordonné par le Canton et la Ville de Genève. Il répète que le U cyclable est incorporé dans toute la réflexion portant

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

sur le réaménagement de la rade et il observe que l'un des éléments structurants est bien la passerelle piétonne qui a été envisagée.

Une commissaire déclare que M. Pagani a mentionné à plusieurs reprises que le Canton faisait un cadeau à la Ville de Genève. Elle se demande dès lors comment se déroulent les négociations entre la Ville et le Canton et comment ont été évoqués les coûts et les bénéfices.

M. Hodggers répond que les prestations publiques ne doivent pas toujours être évaluées sous l'angle monétaire. Il mentionne que le retour consiste à offrir un espace de qualité à la population. Il rappelle que la demande d'accès au lac est très forte en Ville de Genève et il mentionne que c'est pour cette raison que le Canton était jadis entré en matière. Il rappelle que le Conseil d'Etat a défendu ce projet de 62 millions devant les députés et a remporté l'unanimité du parlement.

Il signale alors que cette problématique sera à nouveau soulevée dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) avec la création des écoles et des espaces publics.

Une commissaire se demande, dès lors qu'il ne faut pas tout monétariser, pourquoi ne pas tout offrir à la Ville dans le cadre de ce projet de plage.

M. Hodggers répond que c'est la négociation d'origine et il mentionne que ce type de posture ne fera qu'exacerber les sensibilités des députés. Il aimerait par ailleurs sentir une commune qui se réjouit de pouvoir offrir un espace public à sa population. Il pense qu'il faut donc avoir une vision politique.

M. Wisard rappelle que le projet a été annoncé en 2008 et il remarque que tout le monde oublie que ce projet permet de libérer de l'espace sur les quais. Il mentionne que le projet était donc de créer une plage mais également de désencombrer les quais. Il remarque que l'investissement du Canton s'était monté en réalité à 67 millions, plus les 50 millions d'investissement au Vengeron, nécessaires pour déplacer les entreprises navales. Il ajoute que ce sont donc plus de 100 millions dont il est question. Il pense que c'est une opportunité unique pour la Ville de Genève.

Le président déclare avoir voté ce projet lorsqu'il était député mais il remarque qu'il n'était alors pas question de confier à la Ville de Genève l'entretien de la plage. Il se demande dès lors comment cette idée s'est développée.

M. Wisard répond que lorsque le crédit de réalisation a été voté en 2009, le Conseil d'Etat a laissé la porte ouverte sur la formule à développer. Il ajoute, cela étant, qu'il n'a jamais été question d'argent puisque ces terrains ne valent rien dans la mesure où ils sont inconstructibles. Il remarque que le Conseil d'Etat a décidé in fine que le Canton resterait propriétaire de cette plage. Il ajoute que le Conseil administratif n'a jamais eu de velléité de devenir propriétaire de cette plage au cours de ces dernières années.

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

Un commissaire déclare qu'il est regrettable que l'argumentaire qui a été présenté à la commission n'ait pas été complet. Il pense que c'est en fin de compte la question de la répartition des charges qui se pose et il se demande si dépenser près d'un million par année pour l'entretien de cette plage est équitable. Il rappelle à cet égard le dossier de la Nouvelle Comédie. Il se demande encore quelles sont les ressources que le Canton pourra retirer du port et du restaurant.

M. Wisard répond que c'est 5% du chiffre d'affaire que le restaurant devra rétrocéder au Canton, soit 50 000 francs si le chiffre d'affaire se monte à un million. Il ajoute que les bâtiments des cinq pêcheurs professionnels génèrent 1000 francs de loyer par année. Il répète que le Canton ne gagne pas d'argent dans cette affaire, ce d'autant plus que déplacer les pêcheurs coûte 500 000 francs par cabanon. Il précise que cette dépense est nécessaire pour mettre leurs activités aux normes actuelles. Il mentionne que ces pêcheurs sont des petits paysans du lac qu'il faut préserver. Quant aux places d'amarrage, il rappelle qu'il était question de les déplacer pour libérer de la place pour les nageurs et il mentionne qu'elles resteront à 800 francs.

M. Hodgers répète qu'il est fondamental d'offrir des accès à l'eau et il mentionne que ces investissements sont financés par les impôts. Il observe encore que créer plus d'espaces publics entraîne inévitablement une hausse des coûts tant pour les uns que pour les autres. Il mentionne que c'est une affaire qui est correcte.

Une commissaire remarque que le renouvellement des infrastructures sera payé par le Canton et elle observe que cela implique donc une collaboration entre la Ville et le Canton.

M. Pidoux répond que les services travaillent très bien les uns avec les autres. Il ajoute que c'est le Canton qui sera responsable des travaux d'importance, et il mentionne que si les capacités ne sont pas suffisantes, il sera nécessaire de construire un nouvel édicule. Cela étant, il observe que les estimations des besoins sont justes, expérience faite. Il rappelle qu'il y a 23 toilettes dans le périmètre.

M^{me} Salibian Kolly déclare qu'une convention de limite de prestations est en cours de négociation entre le Canton et la Ville de Genève afin de clarifier toutes les situations.

Une commissaire demande quand sera décidé le déménagement des entreprises.

M. Wisard répond que la décision a été prise mais il remarque qu'il n'y a pas encore eu de décision à propos des travaux à mener. Il rappelle en effet que le Vengeron est une non-zone de remblayage. Il précise que l'enquête publique est en cours, que les communes doivent donner leur préavis et que le projet doit être voté par le Grand Conseil.

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

M^{me} Salibian Kolly précise que le but est de parvenir au début de l'été avec la demande.

Une commissaire déclare que le projet est formidable. Elle se demande qui s'occupera de l'entretien de la jetée qui mène au restaurant. Elle se demande si le restaurateur aura une partie de ce terrain à charge.

M. Wisard déclare que tout ce qui est terrestre sera entretenu par la Ville, alors que tout ce qui est sur pilotis relèvera du Canton.

M. Pidoux ajoute que le restaurant devra s'occuper de sa promenade de 700 m².

M. Wisard ajoute que la zone nature relèvera de l'entretien du Canton.

M. Pidoux mentionne encore que la promenade du restaurant sera publique.

M. Wisard ajoute que le restaurant proposera des plats du jour à 19 francs et des produits régionaux. Il précise encore que la carte a été travaillée en collaboration avec les Bains des Pâquis. Il signale également que le gérant des Bains des Pâquis et de ce restaurant sont déjà en train de s'organiser pour monter des événements communs.

Une commissaire demande s'il existe d'autres exemples de partenariats Canton-Ville similaires à cette plage quant au partage des frais et des tâches.

M. Pidoux répond qu'il y a des aménagements créés par le Canton dans d'autres communes, lesquelles prennent ensuite en charge les entretiens après une année de transition.

M. Wisard mentionne que l'objectif est l'homme et non l'argent.

Une commissaire demande qui s'occupera des toilettes.

M. Wisard répond que ce sera le restaurateur.

Une commissaire signale l'exemple du Grand Théâtre, qui sert à la population de tout le canton, voire plus loin, et qui est majoritairement financé par la Ville; elle souhaite savoir si ce serait le cas ici aussi: elle demande quels sont les chiffres en termes de fréquentation de cette plage, et qui ont été ses principaux utilisateurs pendant ce premier été passé.

M. Wisard répond qu'il y a eu des journées avec 3500 personnes venant de partout durant l'été passé. Il signale toutefois avoir vu des habitants venant des Eaux-Vives le soir pour se baigner. Il remarque qu'il y a eu un contrôle social important, ce qui a permis de garder le terrain propre, et il constate donc que le quartier s'est approprié les lieux. Il précise que cette plage pourrait accueillir jusqu'à 8000 personnes par jour.

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

Un commissaire demande ce qu'il en est du parking.

M. Wisard répond qu'il y a un parking à Genève-Plage.

Une commissaire demande s'il est possible de planter des parasols.

M. Wisard répond qu'il est possible d'en planter dans la grève mais pas dans la pelouse. Il ajoute en revanche que des arbres seront encore plantés.

M. Pidoux mentionne qu'il n'était pas prévu de planter d'arbres avant 2022 en raison des tassements et il mentionne que le Canton a donc pris le risque de planter.

Un commissaire remarque que ce projet est mené progressivement, ce qui peut être déstabilisateur. Il signale ensuite qu'il y a en fin de compte deux entités qui interviendront et qui ne seront pas indépendantes et il se demande si n'avoir qu'un seul interlocuteur ne serait pas préférable.

M. Wisard déclare que la décision de servitude provient du Conseil administratif. Cela étant, il mentionne que les relations entre le Canton et la Ville de Genève sont bonnes et il pense que les interventions pourront être rapides. Il remarque que l'organisation qui a été réfléchie se veut simple.

Un commissaire observe que les relations relèvent surtout des individus.

M. Wisard acquiesce et mentionne que la convention permettra de clarifier la situation.

Un commissaire demande si la commission peut obtenir cette convention.

M. Wisard acquiesce.

Une commissaire évoque la question de l'accessibilité à l'eau pour les personnes handicapées et elle demande si la rampe d'accès et les appareils idoines seront financés par le Canton.

M. Wisard acquiesce.

M. Pidoux déclare que le Canton va acheter des chaises permettant d'aller dans l'eau et il mentionne que le système envisagé est de placer ces chaises dans des caisses sous code. Cela étant, il déclare que cet aspect est complexe et peut encore évoluer.

M. Wisard ajoute que l'ensemble de la plage, à l'exception des parties en gravier, est compatible avec les personnes handicapées.

Une commissaire remarque qu'il ne sera pas possible de planter plus d'arbres, car la commission des monuments, de la nature et des sites fait respecter des vues depuis le parc des Eaux-Vives.

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

M. Wisard répond qu'il est possible de planter des arbres de part et d'autre de l'angle de vue.

Une commissaire demande si les systèmes électriques de mise à l'eau pour les chaises seront pérennes.

M. Pidoux répond qu'il n'y aura pas de système électrique installé.

Une commissaire demande ce qui se passera si la Ville ne vote pas ce crédit d'entretien.

M. Wisard répond qu'il sera nécessaire de trouver des solutions.

Une commissaire demande combien de WC il y aura.

M. Wisard répond qu'il y a 20 toilettes dans les deux édicules plus trois au restaurant.

Une commissaire demande s'il y aura des douches.

M. Wisard répond qu'il y a des douches sur la plage.

Une commissaire déclare que des rats se seraient répandus dans la ville lorsque les enrochements ont été retirés. Elle se demande ce qu'il faut faire.

M. Wisard acquiesce et remarque que la capitainerie dépense 25 000 francs par année pour créer des pièges, la Ville dépensant autant d'argent pour cela. Il ajoute que ces mesures ne permettent pas de diminuer cette population mais de la contenir. Il rappelle que les rats peuvent transmettre une maladie assez rare, la leptospirose.

Une commissaire remarque que le projet Genilem a entraîné un remblayage de pierres sur une plage, ce qui est regrettable.

M. Wisard répond que c'est une mesure de compensation.

Un commissaire remarque que ce projet devrait se continuer à Cologny et il demande ce qu'il en est.

M. Wisard répond que deux étapes ont effectivement été menées à Cologny en 2018 et en 2019. Il ajoute qu'une troisième étape vient de s'ouvrir pour la création d'une roselière, la commune de Cologny créant, quant à elle, un ponton circulaire pour deux millions de francs. Il signale que c'est la commune de Cologny qui paye l'aménagement.

Une commissaire demande si une évaluation est prévue à l'égard des risques et de l'absence de surveillance.

M. Wisard répond que la plage est en pente douce, de 5%. Il ajoute qu'elle a été conçue pour que la sécurité soit maximum.

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

M. Pidoux ajoute que c'est le même fonctionnement que Baby-Plage.

M. Wisard ajoute que les gens se baignent sous leur propre responsabilité. Il observe qu'un bilan est prévu avec le Service d'incendie et de secours, la police cantonale et la police municipale.

Le président remarque que les commissaires souhaitent se prononcer tant sur la proposition que sur la motion en début d'année prochaine.

Une commissaire demande s'il n'y a pas de délai pour la proposition.

Le président répond qu'il se renseignera.

Séance du 10 décembre 2019

Discussion et prises de position

Le président rappelle que la commission a entendu M. Hodgers qui s'est exprimé de manière magistrale. Il ouvre alors la discussion.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois remercie M. Hodgers d'avoir éclairé la commission sur le terme de «cadeau», et il mentionne qu'il est évident que la Ville de Genève est mieux équipée que le Canton pour s'occuper de l'entretien de cette plage. Cela étant, il pense qu'il existe d'autres solutions en observant que le Canton pourrait participer à ces frais d'entretien. Il rappelle encore que les communes avoisinantes qui s'occupent de leur plage respective n'ont pas la même population ni les mêmes budgets que la Ville de Genève. Il se demande également comment la police cantonale fera pour intervenir dans cet espace.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que son groupe soutient cette proposition suite aux explications qui ont été données. Il mentionne qu'il a été possible de comprendre les enjeux et il remarque qu'il est normal que la Ville assume l'entretien de cette infrastructure.

Une commissaire socialiste déclare avoir également été convaincue par les explications, et elle rappelle que le Canton participera à l'entretien lourd de cette plage. Elle ajoute qu'elle votera cette proposition.

Une commissaire socialiste déclare avoir été convaincue par les explications de M. Wisard. Elle rappelle que le Canton qui a investi dans cette infrastructure ne va enregistrer que des rentrées au cours de ces prochaines années alors qu'il ne s'agira que de charges pour la Ville. Elle observe encore qu'il manque des éléments inhérents au fermage de l'établissement, et elle pense que le Canton aurait pu communiquer tout ce qui a été négocié avec l'exploitant. Cela étant, elle remarque que la Ville est mieux équipée pour s'occuper de cette plage.

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche déclare que l'audition l'a convaincue de la cohérence de ce projet qui fait sens également à l'égard de Baby-Plage. Elle mentionne qu'elle se posait également des questions quant au restaurant, mais elle a compris que ce dernier ne devait pas forcément faire de profit et rester populaire. Elle remarque encore que ce projet nécessite par ailleurs une collaboration très étroite et elle se demande s'il ne faudrait pas ajouter une recommandation demandant au Conseil administratif de négocier une participation du Canton. Elle proposerait ainsi: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de solliciter une participation financière de la part des autorités cantonales.»

Un commissaire du groupe Ensemble à gauche déclare que le Parti libéral-radical soutient cette proposition après l'audition du président du Conseil d'Etat. Il pense, quant à la sécurité, que la police cantonale pourra agir sur cette plage. Cela étant, il remarque que la Ville a été engagée dans ce projet avant même que le Conseil municipal n'ait voté, ce qui est gênant. Il ne croit pas en outre que ce projet doit être pris en otage par rapport à d'autres tensions entre la Ville et le Canton.

Le président déclare avoir revu sa position après l'audition de M. Hodgers en observant toutefois que cette plage est une installation d'ordre cantonal. Il évoque alors la Nouvelle Comédie pour laquelle le Canton n'avait pas les moyens de ses ambitions et il pense qu'il en a été de même pour cette plage. Il pense en conséquence que le Conseil d'Etat s'est dit que la Ville pourrait assumer l'entretien de cette plage et il remarque que c'est un point qui pourrait être renégocié dans le cadre du projet de désenchevêtrement des tâches. Cela étant, il déclare qu'il s'abstiendra dans l'attente de la position de son groupe.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien propose alors la recommandation suivante: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de solliciter une participation financière de la part des autorités cantonales à moyen terme ainsi que la rétrocession de la gestion et de la charge du restaurant.»

Une commissaire socialiste pense qu'évoquer le restaurant est compliqué, ce d'autant plus que cet établissement est sur pilotis et nécessitera également un entretien lourd.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche propose de supprimer «à moyen terme». Elle se demande, cela étant, si le Conseil administratif parviendra à mener une négociation pareille.

Le président passe au vote de la recommandation de la commissaire du groupe Ensemble à gauche: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de solliciter une participation financière de la part des autorités cantonales». Cette recommandation est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 Ve, 3 S, 2 EàG, 1 UDC, 2 MCG).

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

Le président passe alors au vote de la proposition PR-1363 assortie de la recommandation qui est acceptée par 10 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 Ve, 3 S, 1 EàG) et 4 abstentions (1 EàG, 1 UDC, 2 MCG).

PROJET DE RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de solliciter une participation financière de la part des autorités cantonales.

Annexe citée: voir proposition PR-1363 (de qualité supérieure sur le site internet)

Premier débat

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). En résumé, il faut le savoir: l'entretien de la plage des Eaux-Vives par la Ville, c'est à la fois normal et pas normal. Le problème est dû au fait que cette plage doit être entretenue par le Service des espaces verts (SEVE) et que la sécurité doit y être assurée par les agents de la police municipale (APM), c'est-à-dire la Ville. On peut trouver plus logique que ce soit la Ville qui assume l'entretien, c'est vrai. Mais ce qui n'est pas très sympathique, c'est que l'Etat va encaisser l'argent des services payants comme la buvette et les places d'amarrage au port pour les bateaux privés. Cela veut dire que tout ce qui est susceptible de permettre une petite rentrée d'argent – pas des sommes extraordinaires, n'ayons pas trop peur quand même – sera pour l'Etat, qui s'est gardé la bonne part du gâteau en nous refilant les miettes qui traînent autour et les bougies qui ne peuvent plus s'allumer.

On va donc devoir payer l'entretien de la plage des Eaux-Vives à hauteur de plusieurs millions de francs par année – non, il ne faut pas exagérer, disons un peu plus d'un million de francs. Mais voilà: c'est encore la Ville qui va en faire les frais! Quelle est l'excuse donnée par le Conseil d'Etat? «Mais on vous l'a donnée, la plage! Elle était à nous, à l'Etat! Et nous, les députés du Grand Conseil, on vous la donne à vous, la Ville de Genève.» Ah, merci beaucoup! C'est très gentil... Mais en attendant, c'est nous qui allons payer la plus grosse part pour l'entretenir. Je vous passe les détails.

De plus, je pense qu'il y aura des critiques contre ces monumentales «pierres du Niton» grises qu'ils ont mises là – je veux parler de ces édicules que tout le monde trouve moches... Ce sont des vestiaires ou des WC. C'est nécessaire, mais ce n'est pas beau! La population dit: «Mais qu'est-ce que c'est que ça? Ce n'est pas possible! On dirait des baleines échouées...»

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

Voilà, Mesdames et Messieurs, je voulais juste vous expliquer un peu la question, en résumé, en vulgarisant mes propos pour que tout le monde comprenne – parce qu'ici, on est en séance plénière, d'accord, mais je sais que vous nous suivez aussi à la télévision, Mesdames et Messieurs les citoyens. N'oubliez pas que c'est vous qui nous avez élus et que, nous, on essaie de gérer au mieux la Ville de Genève! Je vous remercie.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Le dossier de la plage des Eaux-Vives illustre la nécessaire collaboration entre le Canton et la Ville, mais aussi un rapport de force inégal, voire contradictoire. La nouvelle plage est sans doute un succès. Certes, nous en avons critiqué certains aspects, comme l'augmentation de la surface dédiée au port et le déplacement des activités des pêcheurs de la rade, parce que nous souhaitons que la rade reste vivante – mais nous avons toujours été en faveur de l'agrandissement de la plage. La population demande clairement d'augmenter les possibilités d'accès à l'eau. Cette plage est populaire, ce que l'accès gratuit favorise encore davantage. Une fois que les arbres auront grandi – on ne peut pas planter d'arbres adultes –, donc avec un peu plus d'ombre, ce sera encore mieux.

Genève connaît une répartition bien particulière: l'Etat est responsable de tout ce qui concerne l'eau – donc le lac – tandis que les communes, c'est-à-dire la Ville dans ce cas, ont la responsabilité de ce qui est situé sur la terre ferme au bord de l'eau. La responsabilité de la plage est donc partagée. Pas de doute: la plage des Eaux-Vives est bien! Mais pour qu'elle soit et reste agréable, elle doit être propre, donc nettoyée.

En commission de l'aménagement et de l'environnement, les représentants du Canton ont souligné la compétence de la Ville dans ce domaine. A les entendre, nous sommes d'excellents acteurs en matière d'entretien d'espaces publics urbains. La Ville s'occupe déjà de Baby-Plage; il ne serait guère cohérent, alors que la rive est continue, de séparer la responsabilité de son entretien en deux. C'est sans doute un honneur pour nous – mais cela signifie aussi et surtout la prise en charge d'un budget de fonctionnement qui s'élève à 920 000 francs par année en comptant les postes de travail nécessaires et différents frais. Cette affaire implique donc des dépenses pour la Ville.

Le Canton a investi environ 60 millions de francs dans la création de cette plage. Il s'engage aussi à réparer les infrastructures – toilettes, douches – si nécessaire. La Ville paiera presque 1 million de francs par année pour une durée illimitée. Ce projet de plage ne prévoit pas que des dépenses, il y aura des rentrées: le restaurant, les activités des pêcheurs, le port – surtout le port. La commission de l'aménagement et de l'environnement trouvait souhaitable que la Ville assume la gestion du restaurant qui, à moyen terme, produira des bénéfices, tout en s'engageant à pratiquer des prix populaires comme cela est stipulé dans le cahier des charges.

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

Nous aurions aimé que la Ville puisse participer aussi aux bénéfiques. Non, nous a répondu M. Hodgers en commission: le restaurant est situé sur pilotis, c'est-à-dire sur l'eau, donc il appartient au domaine du Canton – tout comme les activités des pêcheurs et, bien sûr, le port. C'est peu satisfaisant pour nous, mais il serait difficile de refuser les frais d'entretien et de nettoyage de cette plage, que nous voulons belle. En revanche, nous ne comprenons pas qu'il revienne uniquement à la Ville de payer son fonctionnement sans bénéficier d'aucune rentrée d'argent.

La commission de l'aménagement et de l'environnement a ainsi décidé d'ajouter une recommandation adressée au Conseil administratif lui demandant de solliciter une participation financière de la part des autorités cantonales. Une recommandation est une invitation et n'a donc pas force de loi. Son importance est symbolique, mais elle aura au moins l'avantage de définir ce qui nous paraît plus juste au niveau de la répartition.

S'abstenir pour dénoncer une répartition qui ne nous paraît pas très juste? A notre avis, il n'y a pas de raison qu'une partie paie et que l'autre ait les bénéfiques. Mais accepter parce que la plage des Eaux-Vives est belle et doit l'être, c'est aussi reconnaître tout le travail effectué par le personnel chargé de l'entretien et du nettoyage de cette plage. Nous choisirons donc d'accepter la proposition PR-1363 tout en suggérant au plénum de voter aussi la recommandation, et nous invitons le Conseil administratif à continuer de négocier sur les frais à assumer et les possibles sources de revenus.

M. Eric Bertinat (UDC). Ma remarque est hors du sujet, mais je tenais à remercier celles et ceux qui nous permettent d'avoir dans cette salle des écrans latéraux où nous pouvons voir qui demande la parole, qui l'obtient et qui doit encore s'exprimer dans le cadre de chaque débat. Cela fait environ deux ans que nous siégeons ici à l'OMM, or jusqu'à présent nous n'avions pas cette possibilité, ce qui nous compliquait la vie. Je tiens donc vraiment à remercier celles et ceux qui nous permettent d'avoir enfin une visibilité quant à l'ordre des prises de parole dans nos débats.

Cela étant dit, j'en reviens au dossier qui nous occupe ici. Pour celles et ceux qui sont un brin perspicaces, il faut avouer que le sujet a tout de même quelques côtés amusants. J'en mentionnerai un. Lorsque M. Pagani a présenté le projet devant la commission de l'aménagement et de l'environnement, il a tellement bien réussi son coup que presque tous les partis étaient opposés à l'idée de voir attribuer à la Ville le rôle de conciergerie de la nouvelle plage des Eaux-Vives, inaugurée avec faste par le Conseil d'Etat.

Au cours de la présentation que nous a faite M. Pagani, je me rappelle qu'il nous a dit – page 12 du rapport PR-1363 A – que la plage était offerte à la commune. La

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

plage des Eaux-Vives, soit dit en passant, est évaluée à 60 millions de francs. Bien! La commission étant plus que perplexe, elle a souhaité entendre M. le conseiller d'Etat Hodggers qui, lui, a été beaucoup plus clair: il n'y a pas de plage donnée à la Ville, il ne faut pas rêver! Cela figure à la page 17 du rapport. M. Wisard, notre ancien collègue, l'a répété à son tour – page 19. J'espère que M^{me} Perler nous dira ce qu'il en est! Je vous disais que c'était amusant, chers collègues... Eh bien, non! Finalement, il n'est pas très amusant d'avoir deux sons de cloche sur des questions comme celle-là.

L'audition de M. Hodggers a été très intéressante, je tiens à le remercier – même s'il a opéré sur la commission et, indirectement, sur ce délibératif un léger chantage. Il nous a dit très clairement, je le cite: «Si la commune refuse de gérer cette plage, le Canton interprétera cette décision comme un choix de cantonalisation de toutes les plages et, dès lors, des droits d'accès.» Je vous l'ai dit, on s'est bien amusés dans cette commission! C'était à fleurets mouchetés. Pour l'ensemble des partis – dont l'Union démocratique du centre – il en est ressorti qu'on accepterait si ce n'est ce cadeau empoisonné, du moins cette nouvelle charge qui va évidemment alourdir encore un peu plus notre budget.

Le fil rouge de notre réflexion – je pense qu'il était commun à tous les partis – était de se dire: la Ville s'occupe de toutes les plages sur son périmètre autour du lac, il y a donc une certaine normalité à gérer aussi la plage des Eaux-Vives. L'Union démocratique du centre a fini par accepter cette nouvelle charge, qui est importante et qui va certainement croître d'année en année, même si ses modalités ne sont pas très claires. En effet, quand on lit le cahier des charges avec la répartition des tâches pour voir qui, du Canton ou de la Ville, doit s'occuper de quoi, qui va changer les ampoules des réverbères, qui va assurer le nettoyage et la réparation des WC publics, etc., tout cela est assez compliqué. Le Canton a décidé d'en assumer une partie. A titre personnel, j'avoue que j'en doute. Je crois que la commune devra s'occuper intégralement de tout cela, puisqu'elle en acceptera la conciergerie, comme je l'ai dit.

Forts de toutes ces réflexions, nous cédon. Nous acceptons que la Ville supporte cette nouvelle charge et que l'intégralité des plages genevoises soit sous sa responsabilité.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). La plage des Eaux-Vives est un projet citoyen pour les citoyens. Si j'en crois l'issue des auditions auxquelles a procédé la commission de l'aménagement et de l'environnement, telle est la conclusion à laquelle nous sommes arrivés. Ce projet était voulu par tout le monde et par toutes les autorités politiques. Je crois qu'il concerne véritablement les citoyens. On va me dire: «Oui, mais il y a le partage des responsabilités, qui va payer?» Lors des premières auditions, comme l'a dit mon préopinant M. Bertinat, on en était à la

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

défense de la Ville de Genève à tout prix. On disait: «Mon Dieu, quelle horreur! La Ville de Genève va s'occuper de la gestion et de la maintenance de la plage en payant près d'un million de francs de frais de fonctionnement par année.» On avait un peu l'impression d'être les dindons de la farce, alors que c'est un projet citoyen pour les citoyens, je vous le répète, Mesdames et Messieurs.

De quoi s'agit-il? D'une servitude d'usage public en faveur de la Ville, car cette plage est située sur un terrain appartenant au Canton. Tous les travaux d'aménagement ont été réalisés en collaboration permanente entre Ville et Canton, depuis le début. M^{me} Fauconnet Falotti, du département des constructions et de l'aménagement de la Ville, comme il s'appelait alors, ainsi que M. Pagani – même s'il nous a présenté les choses à sa manière – nous ont très bien résumé le dossier.

Voici quelques éléments qui figurent à la page 3 du rapport PR-1363 A: 60 millions de francs investis par le Canton, une plage de 400 m de long, 18 000 m² de parc. Une loi a été votée en 2016 par le Grand Conseil, comme vous le savez tous, suivie par l'obtention d'une autorisation de construire en 2017. Ensuite, en 2018, le Canton a sollicité la Ville pour qu'elle reprenne la gestion de la plage et du parc. Ce qui nous a rapidement fait tiquer, évidemment, c'est qu'on parlait de conciergerie. Gérer un espace, en effet, c'est s'occuper du nettoyage et maintenir les installations en état. Mais je rappelle qu'en cas de dégâts, de difficultés ou de problèmes, c'est le Canton qui changera les installations défectueuses.

Pour ces raisons, le Parti démocrate-chrétien soutiendra absolument la proposition PR-1363, surtout après l'intervention du conseiller d'Etat Hodggers en commission. En effet, celui-ci nous a laissé entendre que, si nous ne saisissons pas l'opportunité de participer à cette aventure de la plage telle qu'elle avait été prévue dès le départ, il pourrait très bien la laisser à un usage privé. Pourquoi pas? C'est à ce moment-là qu'on a commencé à réfléchir. On a donc repris nos calculettes: il y aura les fameux 920 000 francs par an que la Ville devra dépenser, selon les estimations, mais le Canton aura de toute façon des dégâts à réparer et je pense qu'il devra lui aussi avoir un budget de fonctionnement du même ordre – un peu inférieur ou un peu supérieur, selon les années.

Bref, tout cela pour vous dire, Mesdames et Messieurs, qu'il n'y a pas dans ce projet quelqu'un qui essaie de flouer quelqu'un d'autre. Il y a des dépenses publiques à faire – j'insiste là-dessus – et elles seront faites d'un commun accord, sur la base de cette servitude d'usage public que je souhaite voir constituée en faveur de la Ville de Genève, tout en sachant que notre décision de ce soir repartera au Grand Conseil qui l'avalisera par la suite. Je pense qu'il est de toute façon adéquat de voter la proposition PR-1363 afin de consolider ce projet qui était très beau, qui l'est toujours et que nous souhaitons voir réaliser une bonne fois pour toutes.

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Selon les Verts, les citoyens et les citoyennes de la Ville de Genève avaient besoin de la plage des Eaux-Vives. Nous remercions le Canton pour ce cadeau à 60 millions de francs – c'est quand même lui qui les a payés! On doit reconnaître que, si la commune avait dû réaliser cette plage en y mettant 1 million de francs par année, cela aurait peut-être pris soixante ans...

Brigitte Studer a évoqué le succès de cette nouvelle infrastructure. M. Wisard, à qui nous avons posé la question en commission, nous a dit que, d'après les comptages effectués durant l'été 2019 où la plage était semi-ouverte, il y a eu des journées à 3500 personnes, mais qu'elle pourrait accueillir jusqu'à 8000 personnes.

On peut admettre, il est vrai, qu'assumer le nettoyage de la plage des Eaux-Vives en continuité avec Baby-Plage a du sens, d'autant plus que la Ville effectue ce genre de services mieux que le Canton. Il a payé pour la plage, on peut s'en occuper... mais on peut également lui demander de partager les frais, puisque cette infrastructure bénéficie évidemment aux citoyennes et aux citoyens de notre commune, ainsi qu'à tous les habitants du canton. Demander que le Canton participe un peu à la facture a donc du sens, c'est pour cela que nous tenons à la recommandation votée à l'unanimité en commission. Nous ne pouvons qu'enjoindre au plénum de l'accepter aussi.

J'en viens à la problématique des rentrées financières du restaurant. On nous a dit que, selon le cahier des charges, ce devrait être un restaurant populaire avec des prix abordables pour tout le monde et que cela ne produirait pas des bénéfices fous. La part rétrocédée au Canton serait de l'ordre de 50 000 francs par année. On peut estimer que c'est déjà ça... Mais voilà: est-ce qu'il faut se battre pour récupérer le bénéfice de ce restaurant, alors qu'il est situé sur l'eau et qu'il appartient au Canton? Nous avons préféré demander plutôt que la facture générale soit partagée entre la Ville et le Canton.

En tant que représentante des Verts, j'aimerais juste dire un dernier mot sur la biodiversité. Un soin particulier a été accordé à cette problématique dans l'aménagement de la plage des Eaux-Vives. Par exemple, l'arrosage se fait à partir de l'eau du lac, des corridors biologiques ont été conservés et il y a la roselière. Pour toutes ces raisons, nous voterons la délibération de la proposition PR-1363 avec la recommandation acceptée en commission.

M. Luc Barthassat (MCG). Mesdames et Messieurs, chers collègues, regardons un peu l'historique de ce dossier. Au moment de l'élaboration du projet, j'étais en charge du Département cantonal de l'environnement, des transports et de l'agriculture, dont le souhait et le but étaient de s'occuper à 100% de la plage des Eaux-Vives. C'est un projet cantonal, on l'a dit. C'est un projet

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

populaire qui plaît non seulement à toute la population du canton et de la ville, mais aussi, plus largement, à des gens venant carrément de la campagne fréquenter ce lieu qui a un immense succès. A l'époque, je trouvais plus simple qu'il n'y ait pas de répartition des responsabilités et que le Canton assume à 100% les siennes, puisque cette plage est située sur son territoire. Cela nous aurait simplifié la tâche.

On parle maintenant de collaboration – Dieu sait si je suis pour! – entre l'Etat et la Ville de Genève, mais il est vrai que ces collaborations-là sont souvent source de petits, voire de grands ennuis. On l'a vu avec le Grand Théâtre, la culture, le social... J'en passe, et des meilleures! On a aussi eu des problèmes en matière de gestion des parcomètres, entre autres.

Je pense que l'Etat doit assumer la gestion de la plage des Eaux-Vives – en tout cas durant les prochaines années, pour voir comment les choses vont se mettre en place. J'ai posé une question à ce sujet à M^{me} Marie Barbey-Chappuis, il y a quelques semaines, car beaucoup d'éléments ne sont pas terminés, les comptes ne sont pas encore très clairs et on ne sait pas s'il y a un déficit. En tout cas, une chose est sûre: bien des aménagements manquent encore. J'estime qu'on devrait laisser l'Etat installer ces infrastructures. Quant au nettoyage, la question n'est pas de savoir si la Ville fait mieux que l'Etat ou l'inverse. L'Etat a son service de voirie, et il est aussi compétent que celui de la Ville. Si c'est pour y aller avec des tondeuses à gazon, l'Etat en dispose aussi – voire même mieux que ça!

Je pense donc que l'Etat doit assumer à 100% ses responsabilités sur ce site durant les années à venir. Nous verrons ce qu'il en est à la longue, quand la situation se sera un peu éclaircie, car le cahier des charges actuel n'est pas à 100% clair. Beaucoup de points doivent être examinés en détail et cela provoquera de nouveau des petites bagarres à l'interne qui, d'après moi, n'amèneront pas beaucoup de sérénité dans les débats entre le Canton et la Ville.

Par conséquent, pour le moment, le Mouvement citoyens genevois s'opposera à cette solution. Encore une fois je crois que, pour la paix des ménages, on doit laisser les choses évoluer, notamment en ce qui concerne le restaurant. Le Canton ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre – sans compter la fermière – et laisser les charges à la Ville! Les frais risquent de dépasser l'entendement. Pour le moment, la plage est heureusement plus ou moins entretenue et laissée propre par ses usagers, mais est-ce que cela durera? On peut l'espérer. En ce qui me concerne, je le répète, je pense que l'Etat doit assumer la gestion de la plage des Eaux-Vives en tout cas pendant ces quatre ou cinq prochaines années, afin d'établir beaucoup plus tard un cahier des charges prévoyant une collaboration plus sûre avec la Ville. Aujourd'hui, on est encore un peu dans le brouillard des vapeurs matinales, si je peux me permettre cette image, surtout avec les beaux jours qui s'en vont...

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Le Parti libéral-radical acceptera la proposition PR-1363. Comme l'a dit M. Bertinat précédemment, il faut rappeler que nous sommes face à un projet qui a ravi la population. Il est vrai que cela faisait longtemps qu'on attendait d'avoir plus de plages au bord du lac, or on constate le succès de celle des Eaux-Vives.

Il y a eu des négociations, et des négociations «signées» de part et d'autre; on les a même appelées «collaboration». Le terme est peut-être un peu exagéré, car on a quand même l'impression que les décisions ont été prises de façon assez arrêtée: le Canton paierait l'entier de l'aménagement de la plage et laisserait à la Ville l'entretien, pour un montant de presque 1 million de francs par an. Enfin voilà, c'est un projet qui a été négocié.

Il faut aussi se rappeler qu'il a beaucoup évolué en cours de réalisation. Des négociations importantes avec le World Wide Fund for Nature (WWF) ont permis la réalisation de la roselière, qui est magnifique non seulement pour la biodiversité, mais aussi d'un point de vue esthétique. Ces charges pourraient éventuellement être renégociées par la suite mais, le Canton ayant déjà payé 60 millions de francs, les frais d'entretien à la charge de la Ville sont évalués à un peu plus de 900 000 francs par an. On peut donc estimer que, d'ici à soixante ans, on aura payé autant que le Canton... Pour ces raisons, nous accepterons la proposition PR-1363.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Je souhaite remercier les groupes qui se sont exprimés dans leurs interventions en faveur de ce projet. Beaucoup de choses ont été dites concernant la suite du dossier, mais je tiens à le souligner d'emblée: la plage des Eaux-Vives est un objet emblématique de politique publique qui s'inscrit dans le cadre de l'accès à l'eau autour de la rade. C'est très important, car cette politique publique correspond à un besoin de la population. Cette plage est extrêmement fréquentée, même si elle n'a pu ouvrir cette année qu'à partir de la fin du mois d'août. La Ville a donc accepté de prendre à sa charge l'entretien de la plage publique des Eaux-Vives, justement parce qu'il s'agit d'une plage publique, donc non payante. Elle est très importante pour la population et, je le répète encore une fois, elle était très attendue – surtout eu égard au réchauffement climatique qui nous frappe.

Le Conseil administratif a déposé la proposition PR-1363 visant à constituer une servitude d'usage public en faveur de la Ville. En effet, il a estimé que ce type de servitude constituait la meilleure option pour la Ville de Genève. Si le Conseil municipal accepte cette proposition, la Ville devrait assumer la gestion de cette plage dès le mois de janvier 2021. Une fois le délai référendaire échu, une loi sera votée au Grand Conseil pour la constitution d'une servitude d'usage en faveur de la Ville, puis une délégation réglementaire sera chargée d'élaborer un règlement

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

municipal pour la plage. M^{me} Marie Barbey-Chappuis en parlera peut-être tout à l'heure.

Le vote du plénum ce soir est donc extrêmement important et nécessaire, d'une part pour constituer cette servitude d'usage, d'autre part pour inscrire au budget de la Ville le montant annuel de l'entretien de la plage, estimé à grosso modo 1 million de francs. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, pour faire les choses dans l'ordre, adoptez la proposition PR-1363, puis la balle sera dans le camp du Grand Conseil et, ensuite, une convention sera signée entre l'Etat et la Ville. Pour toutes ces raisons, je vous encourage vivement à approuver ce projet attendu depuis de nombreuses années par la population genevoise. Le Conseil administratif se réjouit de l'issue de votre vote, je vous remercie.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, M^{me} Perler l'a dit, la plage des Eaux-Vives est un succès. Cet accès à l'eau était attendu depuis de nombreuses années par les Genevois et notamment par les habitants de notre ville, qui souffrent beaucoup – peut-être même plus que ceux des campagnes – des épisodes de canicule. Il est vrai qu'on peut se chamailler entre la Ville et le Canton sur l'entretien et la gestion de ce site d'exception, mais je crois que les Genevoises et les Genevois attendent mieux de nous. Il faut utiliser ce projet pour en faire – pour une fois, ai-je envie de dire – une belle opportunité de collaboration entre les deux échelons institutionnels. Je remercie vraiment les groupes politiques pour le débat très serein de ce soir – beaucoup plus qu'en commission sous l'ère Pagani – concernant la proposition PR-1363. J'ai lu comme vous le rapport PR-1363 A et je me réjouis du fait que ce débat soit aujourd'hui constructif et serein.

Il est vrai que l'entretien de cette plage effectué par la Ville, si vous l'acceptez, représentera une charge importante pour notre commune. L'entretien léger, donc quotidien, sera de notre responsabilité. Au vu de la taille très importante du site et de sa capacité d'accueil – plus de 8000 personnes par jour – la Ville a évalué ces charges à environ 920 000 francs, ressources humaines comprises. J'ai envie de dire que cela nous coûtera moins, si les Genevoises et les Genevois prennent soin eux aussi de ce site et de leur espace public.

J'ouvre ici une parenthèse, car c'est l'occasion de rappeler que la performance d'une société dépend, bien sûr, du niveau de ses services publics et de ses infrastructures, mais aussi – et même surtout – du degré de responsabilité civique de ses habitantes et de ses habitants. Je trouve qu'on a parfois un peu tendance à l'oublier, dans notre ville. Le respect et le civisme sont des valeurs qui doivent être cultivées et rappelées en permanence. On n'est pas – vous, moi, les Genevoises et les Genevois – juste des consommateurs de l'espace public; on en

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

est toutes et tous coresponsables. Dans un monde idéal, la Voirie et le SEVE ne devraient pas dépenser des sommes astronomiques pour nettoyer notre espace public tous les matins aux aurores. Je ferme la parenthèse.

Comme je le disais, les charges d'entretien de la plage des Eaux-Vives sont évaluées à 920 000 francs par année pour la Ville. Certains l'ont rappelé: le Canton a consenti un investissement de près de 60 millions de francs. Il continuera à s'occuper de l'entretien lourd, dont le montant est estimé à environ 1% du coût d'investissement. Ce n'est tout de même pas négligeable, puisqu'il s'élèvera à environ 600 000 francs par an. La plage des Eaux-Vives est un site exposé qui sera ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, cela représentera un coût important en termes d'entretien lourd. Par ailleurs, le Canton s'occupera aussi de la roselière.

Je pense vraiment que ce qui doit nous guider aujourd'hui – je me réjouis de voir que c'est ce qui guide la majorité du Conseil municipal – est le fait d'offrir un espace de qualité à la population. Ce qui n'a pas été dit, c'est que ce projet d'investissement financé par le Canton permet de libérer les quais – notamment à la hauteur du Jet d'eau – au profit de la population, au profit de notre ville. Cela nous donne une opportunité unique de réinventer les lieux, de réaménager la rade le long du quai Gustave-Ador avec de nouveaux espaces de détente et de promenade qui profiteront, je pense, à tous les habitants et les habitantes. Je pense donc qu'au final la Ville est loin d'être perdante.

Cela étant, Mesdames et Messieurs, nous avons entendu vos remarques. M^{me} Perler et moi avons des séances prévues avec le Canton ces prochaines semaines et nous porterons votre souhait auprès du Conseil d'Etat dans le cadre de ces discussions. Nous le ferons avec détermination, mais sans garantie de résultat, car il est vrai que les discussions sont très avancées et que nous héritons d'un dossier qui est déjà à bout touchant. En tout cas, nous avons bien entendu vos préoccupations. Je vous remercie beaucoup pour le débat de ce soir et je vous remercie aussi d'accepter la proposition PR-1363.

La présidente. Monsieur Bertinat, c'est pour ajouter un élément nouveau que vous avez demandé la parole? Alors, brièvement!

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Madame la présidente. C'est simplement pour revenir à une question que j'ai posée tout à l'heure et à laquelle je n'ai pas entendu de réponse directe. A savoir: M. Pagani nous a expliqué en commission que le Canton nous offrait la plage des Eaux-Vives; or, si j'ai bien compris les explications de M^{me} Perler, on parle ici uniquement de servitude d'usage, c'est-à-dire que la Ville devra assumer la conciergerie de la plage, qui, elle, appartiendra

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

toujours au Canton. J'aimerais bien que tout cela soit clairement posé. M. Pagani nous a dit une chose, M. Hodgers une autre... J'aimerais qu'on me confirme quelle est la version correcte! Et puis, avant de céder la parole, je voudrais remercier M^{me} Marie Barbey-Chappuis pour son petit couplet sur la responsabilité personnelle. J'ai trouvé ses remarques fort bienvenues!

La présidente. Monsieur Sormanni, évitons de rouvrir tout le débat... On est bientôt prêts à voter!

M. Daniel Sormanni (MCG). Juste une précision, Madame la présidente. Personne n'est contre la plage des Eaux-Vives en tant que telle. On nous dit: «Ah, mais c'est formidable, cette ouverture, cet accès à l'eau, on va dégager les quais...» Mais ce n'est pas de ça qu'il s'agit! L'Etat a aménagé cette plage et l'a mise à la disposition de la population. Ce dont nous discutons ce soir, ce n'est pas ça! Il s'agit ici des coûts d'entretien de la plage. Telle est la raison pour laquelle nous sommes plus que réservés et nous dirons non à la proposition PR-1363; par contre, nous accepterons bien évidemment la recommandation votée en commission.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. M. le conseiller municipal Bertinat m'a directement interpellée, parce qu'il voulait avoir une réponse à sa question. Il a parfaitement raison, je n'y ai pas répondu. J'espère qu'il voudra bien m'excuser pour cet oubli.

Alors, en clair: le projet de délibération de la proposition PR-1363 prévoit la constitution en faveur de la Ville d'une servitude d'usage public sur la parcelle du domaine public cantonal où se trouve la plage des Eaux-Vives. Cela signifie que le Canton restera propriétaire de l'ensemble de la plage et du port, mais qu'il accordera à la Ville une servitude d'usage public, à savoir la capacité d'utiliser le domaine public cantonal et de l'entretenir comme si c'était le sien. C'est une forme de location, si on veut.

Deuxième débat

La présidente. Nous passons au vote de la proposition PR-1363 assortie de la recommandation de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 66 oui contre 7 non.

Proposition: servitude d'usage public formalisant la reprise
par la Ville de la gestion et de la maintenance de la plage

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat;

vu les principes du plan d'intention de l'assiette de la servitude;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer une servitude d'usage public à charge de la parcelle du domaine public cantonal N° 2939 de Genève-Eaux-Vives et au profit de la Ville de Genève.

L'emprise définitive, après réalisation et cadastration, sera établie par un plan de géomètre sur la base des principes du plan d'intention de l'assiette de la servitude présenté en annexe 2.

Art. 2. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat de déposer auprès du Grand Conseil un projet de loi approuvant la constitution d'une servitude d'usage public à charge de la parcelle du domaine public cantonal N° 2939 de Genève-Eaux-Vives et au profit de la Ville de Genève, permettant l'immatriculation de la susdite parcelle et la constitution de tous les droits réels nécessaires à la réalisation et au bon fonctionnement de la plage des Eaux-Vives.

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 4. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et/au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné nécessaires au projet, soit la parcelle domaine public cantonal N° 2939 et les parcelles DP communal N°s 3088, 3090, 2938, toutes section Genève-Eaux-Vives.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de solliciter une participation financière de la part des autorités cantonales.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 février 2020, sur demande du Département du territoire (DT), en vue de:

- l'adoption du projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 30 134 «Cité de la musique» situé au Petit-Saconnex à proximité immédiate de la place des Nations;
- l'adoption du projet de modification des limites de zones (MZ) N° 30 159 situé au Petit-Saconnex entre la route de Ferney et l'avenue de la Paix;
- la constitution de servitudes de passage à pied et grevant en charge les futures parcelles du PLQ N° 30 134, en faveur de la Ville de Genève (PR-1395 A)¹.

Rapport de M. Olivier Gurtner.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement, lors de la séance plénière du Conseil municipal du 4 mars 2020. La commission, sous la présidence de M. Pierre de Boccard, a étudié cette proposition lors de ses séances des 16 juin, 1^{er} et 15 septembre 2020. Les notes de séance ont été prises par MM. Nohlan Rosset et Christophe Vuilleumier que nous remercions pour la qualité de leur travail.

¹ «Mémorial 177^e année»: Proposition, 5965.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 6, alinéa 4, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

vu la demande du Département du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – d'approuver le projet de plan localisé de quartier N° 30 134.

Art. 2. – de charger le Conseil administratif d'inscrire au Registre foncier les servitudes d'usage public et de passage.

Art. 3. – de charger le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat d'étudier la végétalisation de la toiture, conformément aux dispositions du «plan stratégique de végétalisation 2030», et de rendre le cheminement à travers le parc accessible aux cycles.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – d'approuver le projet de modification des limites de zones N° 30 159.

Contexte

La Fondation pour la Cité de la Musique de Genève (FCMG) a initié un projet d'équipement culturel, destiné principalement à la musique et à deux acteurs, l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) et la Haute école de musique (HEM). L'objectif est de réunir formation, répétitions, administration et concerts dans un même édifice, à l'ouest de la place des Nations. Les porteurs du projet ont défini le cahier des charges d'un concours international d'architecture, dont le jury présidé par M. Dominique Perrault a retenu le projet des architectes Pierre-Alain Dupraz (Genève) et Gonçalo Byrne (Lisbonne). Le projet est inscrit dans le plan directeur cantonal (PDCn) 2030 mis à jour.



Maquette du projet

Le projet proposé prévoit deux pôles, d'un côté le bâtiment, le long de la route de Ferney (école et salles de concerts) de l'autre un parc public bordant l'avenue de la Paix. L'édifice présente deux voiles soulignant les deux axes du programme et comporte une façade rideau rythmée de poteaux, comme une référence aux arbres voisins. Après une première mouture présentée à la population, le projet a été resserré afin de mieux intégrer des éléments patrimoniaux, comme un mur d'enceinte et une partie plus importante des arbres du site.

Séance du 16 juin 2020

Audition M. Pierre-Alain Dupraz, architecte lauréat du concours, M. Bruno Mégevand et M. David Lachat, respectivement président et vice-président de la Fondation de la Cité de la Musique de Genève (FCMG), de M^{me} Myriam Piguet, architecte-urbaniste, Direction du développement urbain au Canton de Genève (DT) et de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), M^{me} Bojana Vasiljevic Menoud, cheffe du Service d'urbanisme (URB), et M^{me} Marie Fauconnet-Falotti, responsable de l'Unité opérations foncières (UOF)

Au nom de la FCMG, M. Mégevand tente de résumer sept ans de travail en quelques minutes: l'objectif de la Cité de la musique consiste à créer une nouvelle salle de concerts philharmonique, destinée à l'OSR, mais aussi un centre de haute formation musicale. Très attachée à Genève, la FCMG a souhaité trouver un terrain sur la Ville de Genève et a négocié avec le Canton et l'Organisation des Nations unies (ONU) un terrain à proximité de la place des Nations. Un concours d'architecture de niveau international, sur invitation et anonyme, a retenu le projet de MM. Pierre-Alain Dupraz et Gonçalo Byrne, choisi à l'unanimité par le jury présidé par M. Dominique Perrault. S'agissant du budget de construction, il sera complètement couvert par des fonds privés. Une participation de la Confédération est possible. Derrière tout ce projet technique, ce projet est un acte de foi, dans l'avenir, dans la musique, nécessaire aux êtres humains. «La Cité de la musique ne se veut pas le caprice de quelques bourgeois agités, mais un lieu ouvert sur le monde.» Un lieu de représentation pour les musiciens professionnels et d'expérimentation pour les élèves. La musique classique ne doit jamais être une chapelle, ni un monde fermé, aux enfants, aux adolescents, aux personnes considérées comme défavorisées.

Vice-président de la FCMG, M. Lachat souligne le double programme du projet, à savoir l'éducation et la représentation de concerts, ce qui se traduit concrètement par la présence de l'OSR et de la HEM. Le site se veut également ouvert aux musiciens amateurs et aux formations musicales professionnelles autant locales qu'internationales. De même, le lieu ne serait pas fermé aux musiques actuelles. Enfin, un pôle de médiation est prévu.

Le projet prévoit:

- une grande salle philharmonique, de 1580 places;
- le grand studio;
- une black box, salle pour la musique électro-acoustique.

La principale salle de concerts est conçue en vignoble, avec le public autour de l'orchestre, plutôt qu'en *shoebox*, un parallélépipède où la scène est face public.

Le grand studio peut faire office de salle de répétition, de récital ou de théâtre.

Les tarifs de location ne seront pas prohibitifs et fixés en concertation avec la Ville de Genève, afin d'éviter tout dumping. La HEM et l'OSR quitteront leurs 10 sites genevois pour n'en rejoindre qu'un seul. Par ailleurs, en plus du bâtiment, un important parc public est prévu, de plus de 12 000 m².

Plan localisé de quartier N° 30134 (partiel)



Plan localisé de quartier et modification de zones

M^{me} Piguet commence par rappeler le principe d'un PLQ, à savoir l'affectation d'une zone, la définition des gabarits et les règlements y afférents. La procédure prévoit un avant-projet, une enquête technique, une enquête publique (d'une durée de trente jours). Ensuite le département prépare le PLQ qui est transmis aux

Proposition: plan localisé de quartier «Cité de la musique»

communes pour un préavis. Une fois le vote municipal effectué, un délai s'ouvre pour faire «opposition» et/ou déposer un référendum. Un PLQ prévoit aussi les accès publics, notamment via les servitudes.

Concernant d'abord le contexte, le projet est situé dans le secteur des organisations internationales, entre l'ONU, l'Ariana, la route de Ferney et la place des Nations. Tout près se trouve la campagne Rigot en cours de requalification paysagère, notamment pour accueillir le futur tram qui liera le quartier au Petit-Saconnex. Pour les axes de communication, le projet s'inscrit dans le cadre d'un nouveau réseau de tram, de la promenade de la Paix – voie verte de mobilités douces reliant la Perle du Lac au Petit-Saconnex. Le PDCn prévoit d'une part un potentiel urbain et des équipements publics. Le PDQ Jardin des Nations prévoit bien de nouveaux bâtiments tout en maintenant les lieux de verdure et le cadre paysager. A l'époque du document, la villa des Feuillantines était utilisée par l'ONU pour les accréditations, ce qui expliquait son maintien. Désormais désaffectée, la maison devait être remplacée par une tour d'habitation. Parmi les enjeux du projet de Cité de la musique, le paysage a été pris en compte, avec le développement d'un important parc public. Le patrimoine est, lui, considéré avec le jardin historique de la villa Rigot, et le maintien du mur historique côté route de Ferney.

Pour la mobilité, les infrastructures de transports publics seront renforcées, des infrastructures de mobilités douces créées. En revanche, un nombre très faible de places de parking pour voitures et deux-roues motorisés est prévu, dans la mesure où le parking des Nations voisin est capable d'absorber la demande. La priorité est donnée aux parkings techniques (orchestres en tournée, grand matériel, aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes). Au final, il s'agit donc de 23 900 m² du bâtiment, avec 70 places pour deux-roues motorisées et 300 places vélo. L'enquête publique a recueilli cinq observations sur le PLQ et trois sur les modifications de zones (MZ). Par rapport au projet initial des architectes conçu en 2017, il a été adapté afin d'intégrer plusieurs remarques des acteurs de la consultation.

Modification des limites de zone

La zone concernée faisant moins de 1000 m², sa modification est décidée par le Conseil d'Etat. Le reste de la procédure, enquête technique puis enquête publique, préavis de la commune concernée, s'applique.

Plan de la modification de limite de zones N° 30139 (partiel)

M. Pierre-Alain Dupraz, architecte colauréat du projet

Le contexte du projet est extrêmement intéressant, avec un site à 800 m du lac, une station Léman Express juste à côté, une voie verte de mobilité douce et un parking déjà disponible. Le site de l'ancien Opéra des Nations (ODN) n'était pas possible, car c'était une dérogation. Le programme du projet (salle de concert, école) rend impossible de maintenir la villa des Feuillantines, ou alors en prévoyant un bâtiment de plus de 70 m de haut. La partie ouverte au public se situe du côté de la route de Ferney et de la place des Nations, tandis que l'école se situe du côté du futur parc public et de l'Ariana. Les deux pôles sont séparés par une rue intérieure. Dans le cadre du PLQ, des séances de concertation et restitution ont permis d'affiner le projet, en renforçant le parc public et en diminuant l'emprise au sol du bâtiment. Le parc prévoit des chemins, un amphithéâtre naturel, un forum de verdure. L'importante taille du parc permet un étang et plus généralement une importante biodiversité. Concernant les arbres eux-mêmes, un paysagiste a réalisé une étude, et l'alignement de chênes centenaires est maintenu. Suite à la consultation, certains arbres majeurs sont finalement préservés, notamment les plus larges et ceux abattus sont les plus maigres (différence entre image concours vs image projet). Enfin, des jeux éducatifs en lien avec la musique – sur idée des habitants – sont prévus. En plus des salles de concerts, la cafétéria – proche du parc – sera aussi ouverte au public. Un restaurant sera également

Proposition: plan localisé de quartier «Cité de la musique»

prévu, avec une vue sur les montagnes, les Alpes et le lac. La toiture sera entièrement recouverte de panneaux solaires. Enfin, concernant l'expression plastique, le bâtiment est principalement en verre – façade rideau – et en pierre, pour la structure porteuse. La verticalité et les courbes rappellent la vocation civique et artistique du bâtiment.



Image du concours



Image du projet actuel

Questions

Un commissaire demande si la promenade des Nations (PDQ) prévoit une voie verte. Réponse est donnée qu'il s'agit d'une promenade pour l'agrément et non d'une voie verte.

Une commissaire demande si les chiffres d'entretien annuel du parc public s'élèvent vraiment à 400 000 francs.

M. Mégevand répond que la Ville de Genève va effectivement assurer l'entretien mais que le montant lui semble élevé. Il rappelle que la parcelle, actuellement privée et fermée au public, deviendrait un parc public. Sur une autre question concernant la plantation de nouveaux arbres, M. Mégevand répond que deux parcelles ont été trouvées pour la compensation, notamment l'ancien ODN. Sur les 130 arbres non conservés, 260 arbres seront replantés en compensation, dans un rayon de moins de 800 m.

Une commissaire demande quels revêtements sont prévus dans le parc, notamment pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

M. Dupraz explique que le matériau répond à cette problématique, par exemple en évitant le gravier.

Une commissaire demande si les matériaux sont écoresponsables.

M. Dupraz ne connaît pas encore les éléments précis, à ce stade du projet.

A une question d'un commissaire, il est répondu que le calendrier et les délais légaux sont respectés. Les oppositions reçues viennent des associations suivantes: Pro Natura, Association Petit-Saconnex, Contre l'enlaidissement de Genève, Action patrimoine Genève et Sauvegarde Genève. S'agissant de la villa des Feuillantines, elle n'est ni classée ni même à l'inventaire. Il y a d'autres villas du même architecte qui existent à Genève.

A une question d'un commissaire, le budget de construction du bâtiment et d'aménagement du parc est d'environ 300 millions de francs, à la charge d'acteurs privés.

Séance du 1^{er} septembre 2020

Visite sur place du site concerné par le PLQ, en présence notamment de MM. Bruno Mégevand et David Lachat, respectivement président et vice-président de la Fondation pour la Cité de la Musique de Genève (FCMG), de M^{me} Laurence Brenner, secrétaire générale de la FCMG, et de M. Pierre-Alain Dupraz, architecte

La visite débute en présence de collaborateurs des Nations Unies, qui ont ouvert l'accès du site à la commission. Elle débute avec la villa des Feuillantines. La bâtisse datant de 1880 environ a été flanquée quinze ans plus tard de deux adjonctions (dont une véranda) qui altèrent les lignes d'origine. Gérée par l'ONU, la maison compte peu d'éléments d'origine, hormis les cheminées, la rampe de l'escalier centrale et une partie de la distribution des pièces du rez-de-chaussée. M. Mégevand évoque la moulure fronton côté jardin, copie d'une œuvre se trouvant au Louvre. M. Dupraz précise que les planchers seront récupérés.

La visite se poursuit sur la parcelle végétale appartenant à l'ONU et fermée au public. Si le projet de Cité de la musique est concrétisé, il permettrait de créer un nouveau parc public, d'environ 13 000 m². Le mur historique le long de la route de Ferney sera conservé et restauré selon l'architecte. Une petite maison inoccupée et appartenant au Canton devrait être démolie. La durée des travaux est prévue pour environ trois ans et demi ou quatre ans.

S'agissant des arbres, M. Dupraz explique que le projet prévoit l'abattage de 130 pièces, principalement des petits et quelques grands, alors que l'allée de chênes centenaires et un cèdre du Liban seront sauvegardés. Avec le redimensionnement du projet, désormais plus petit, 75 arbres pourront être replantés sur le site et 225 autres dans un rayon de 900 m autour du domaine. Le plan de compensation et d'aménagement a suivi les recommandations de Pro Natura, explique M. Mégevand.

La visite terminée, les auditions suivantes sont votées par la commission, à l'unanimité:

- les associations ayant présenté des observations;
- la Fédération genevoise des musiques de création.

Séance du 15 septembre 2020

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), de M^{me} Bojana Vasiljevic Menoud, cheffe du Service d'urbanisme (URB), et de M. Olivier Robert, adjoint de direction, au Service des espaces verts (SEVE)

L'audition débute avec une session de questions, sur le béton désactivé. Le DACM répond qu'à chaque endroit qui prévoyait du béton, il est remplacé le plus possible par de l'argilo-calcaire. Sur les coûts d'entretien du parc public, M. Robert répond entre 250 000 et 430 000 francs par année, dont une grande partie est gérée par la Voirie. Concernant les frais d'exploitation du bâtiment, ils ne constitueront pas une charge supplémentaire pour la Ville de Genève, selon la position du Conseil administratif qui ne souhaite pas de nouvelle subvention. M^{me} Perler résume donc la situation: la Ville se charge du parc, mais pas du bâtiment. Au sujet de la villa des Feuillantines, l'exécutif s'en remet à l'avis de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) qui préavis favorablement sa démolition. D'ailleurs, elle n'a été ni classée ni placée à l'inventaire par le Canton. M^{me} Vasiljevic Menoud rappelle que des compensations sont prévues, comme la préservation et l'entretien du mur d'enceinte.

Questions

Suite à une question d'un commissaire, il est expliqué que les flux de circulation liés au projet sont anticipés, avec un parking utilisé le jour, donc libre le soir, et les transports publics comme le tram sur la route de Ferney.

A une question d'un commissaire, M^{me} Perler répond que le seul parc public n'est pas possible, dans la mesure où ce terrain privé appartient principalement à l'ONU et que la FCMG a négocié avec afin de pouvoir l'ouvrir à la population. Il faut ajouter que c'est une parcelle en extra-territorialité, ce qui empêcherait au surplus de préempter. S'agissant des arbres, il est évoqué que Pro Natura a mené des discussions constructives avec les porteurs du projet.

Audition de M^{me} Isaline Probst Schär; responsable Nature et territoire, Pro Natura, de M. Pierre-André Marti, président, Sauvegarde Petit-Saconnex village, de M^{me} Erica Deuber Ziegler et de M. Miguel Bueno, membres du comité Action patrimoine vivant, de M^{me} Catherine Damolis et de M. Alain Clerc, représentants de l'Association des habitants du Petit-Saconnex, de M^{me} Leïla El-Wakil, représentante de SOS patrimoine et de M. Jean Hertzschuch, représentant de Sauvegarde Genève

M^{me} Probst Schär explique avoir découvert le projet durant l'enquête publique. Elle a rencontré les porteurs du projet, avec notamment l'équipement important et l'accès aux transports publics. Pro Natura accepte la densification urbaine dans la mesure où elle permet de protéger la nature et salue la présence d'un étang, de nichoirs, mais elle considère ces compensations insuffisantes. Le nombre d'arbres abattus est très important. Pro Natura a demandé des améliorations auprès de l'Office de l'urbanisme, notamment sur la compensation des abattages et une meilleure protection des amphibiens avec un second plan d'eau.

M. Bueno souligne le contexte de réchauffement climatique et dénonce les abattages d'arbres qui développeraient un îlot de chaleur. Par ailleurs, la valeur de remplacement d'un arbre abattu par trois doit intégrer plusieurs éléments, notamment le nombre de feuilles. Action patrimoine vivant considère la maison des Feuillantines comme un bijou architectural et patrimonial. Le projet prévu est considéré comme éloigné de la vie musicale genevoise. M^{me} Erica Deuber Ziegler complète en expliquant avoir demandé le classement de la villa auprès du Canton, qui a été refusé. L'implantation pose problème, avec une route de Ferney occupée par le tram et la mobilité douce qui empêcheraient l'accès des camions de livraison, de même que les taxis ne pourraient pas déposer du public à l'entrée. Action Patrimoine Vivant s'oppose donc au PLQ.

M. Pierre-André Marti considère que le projet pose de nombreux problèmes de mobilité, notamment l'accès des voitures, le tracé du tram, les vélos et les accès piétons. Ce projet «n'est juste pas possible».

M. Alain Clerc salue l'initiative culturelle. En revanche, il en regrette l'impact environnemental. Il regrette le processus du concours, qui ne permet pas de faire valoir ses revendications en amont. Il déclare que beaucoup considèrent que le bâtiment «s'inscrit dans le monde d'avant» et qu'il va «écraser» la place des Nations, «comme si Genève voulait tourner le dos au monde». Il considère que le projet pose des problèmes de mobilité.

M. Jean Hertzschuch se montre inquiet d'un projet considéré comme centralisateur, d'un autre temps, qui porte selon lui atteinte au patrimoine naturel et patrimonial. Des collaborateurs des Nations unies n'étaient pas au courant du projet et l'ont en mémoire comme un lieu de tranquillité. Ils sont plusieurs à ne pas soutenir cette infrastructure mais ne pourraient le dire publiquement. Il regrette aussi que le mécénat n'ait pas été retenu pour entretenir la parcelle verte existante et souligne le caractère très minéral de l'actuelle place des Nations.

M^{me} Leïla El-Wakil regrette que les concours d'architecture n'incluent pas le patrimoine, notamment dans la composition du jury. Elle souligne que la maison est en très bon état, et que le projet aux dimensions pharaoniques est du passé.

Questions

Une commissaire demande si le projet peut être amélioré ou s'il s'agit d'une opposition de principe.

M. Hertzschuch répond que le projet doit être sur un autre site.

M^{me} El-Wakil suggère de ne garder que l'école.

Un commissaire demande si le projet redimensionné en protégeant davantage d'arbres et le fait d'ouvrir un nouveau parc au public a fait changer l'avis de Pro Natura, qui répond par la négative. Il s'étonne des arguments d'Action patrimoine vivant considérant le projet décalé de la vie musicale: ne faut-il pas décentraliser la musique? L'Opéra des Nations qui a rencontré un fort succès n'est-il pas la preuve que le site est intéressant? Il est étonné d'entendre que les équipements culturels d'envergure sont considérés comme «des projets du passé» et n'attirant pas de public.

M^{me} El-Wakil voit dans ces salles un effet de mode, comme à Paris ou Hambourg. Elle considère que le Grand Théâtre et le Victoria Hall suffisent. Sur l'importance du patrimoine dans les jurys, il lui est rappelé que le jury comportait l'architecte cantonal et une architecte paysagiste. M^{me} El-Wakil répond qu'il faut un expert du patrimoine.

Une commissaire ne comprend pas pourquoi l'on affirme que la compensation des arbres n'aurait aucune valeur. On lui répond que tous les arbres n'ont pas la même importance, entre une pièce nouvelle et une de vingt à quarante ans.

Une commissaire demande si la villa des Feuillantines est classée ou à l'inventaire. On lui répond qu'une demande avait été faite mais retoquée par le Canton, «dont la gestion du patrimoine est critiquée par la Cour des comptes».

Audition de M^{me} Béatrice Graf, présidente de la Fédération genevoise des musiques de création (FGMC), de M^{me} Julie Campiche et M. Raphaël Ortiz, membres du comité

La fédération représente 130 membres professionnels qui produisent de la musique de création, de la musique contemporaine à l'électronique en passant par le jazz. La FGMC s'oppose au projet de la Cité de la musique car il est obsolète et correspond à un autre temps. Dans le contexte du Covid-19, certaines activités ne peuvent plus se faire, on recherche plus de flexibilité, des petits formats. «L'appellation Cité de la musique est fallacieuse et c'est un projet comme une illumination de son président Bruno Mégevand», déclare M^{me} Graf. Elle considère que cette salle ne répond à aucune nécessité, dans la mesure où seul l'OSR l'emploierait. Par ailleurs, les frais de fonctionnement seraient rattachés au Canton alors que la collectivité connaît de gros problèmes financiers. «La salle philharmonique, personne n'en a besoin.»

Questions

Une commissaire demande comment intégrer les musiques actuelles dans le projet. On lui répond que lesdits acteurs n'ont pas été associés aux discussions et dans l'élaboration du projet. Par ailleurs, le campus n'est pas nécessairement productif. «Il ne faut pas continuer à entretenir des coquilles vides. C'est un projet qui a deux cents ans.»

Si la salle philharmonique est considérée comme trop grande, un commissaire demande si les autres salles plus petites (le grand studio et la black box) répondent à des demandes des acteurs de création. Il est répondu que oui mais que les dates disponibles sont peu idéales (235 soirs disponibles dont 106 hors vacances pour le studio, moins d'une centaine pour la box).

Une commissaire demande ce qu'ils pensent du scénario de consacrer le Victoria Hall au jazz. M^{me} Graf considère que la salle n'est pas idéale pour cette musique. Sur le fonctionnement, elle demande si les tarifs sont fixés. On lui répond que des discussions sont en cours avec le conseil de fondation – entre autres demandes – et la Fondation Hans Wilsdorf.

Une commissaire demande si des orchestres classiques sont contre ce projet. On lui répond qu'il faut leur poser la question de manière privée et pas de façon publique. Par ailleurs, M^{me} Graf s'interroge sur le nombre d'étudiants formés par

Proposition: plan localisé de quartier «Cité de la musique»

les sept hautes écoles de musique en Suisse, alors que la France n'en contient que deux.

A une remarque du président, les auditionnés seraient plus heureux de pouvoir être intégrés de manière réelle au projet de Cité de la musique. En réponse à une question d'un commissaire, la FGMC s'interroge sur la multiplication des projets de salles sans avoir vraiment réfléchi au contenu, la programmation et le budget de fonctionnement.

Un commissaire demande si la FGMC a été créée dans le contexte de la Cité de la musique. Ils répondent que non, la fédération s'est inspirée des milieux du théâtre mieux habitués. Ils rappellent aussi les conditions financières de vie parfois difficiles. A un commissaire, on répond que la position représente la FGMC mais n'est pas une décision d'assemblée générale.

Discussion et votes

Si le parti des Verts soutient les efforts des porteurs du projet, il est divisé. Il propose deux amendements au projet de délibération I:

Amendement I

Art. 3. – de charger le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat d'étudier la végétalisation de la toiture *et des façades*, conformément aux dispositions du «plan stratégique de végétalisation 2030», et de rendre le cheminement à travers le parc accessible aux cycles.

Amendement II (recommandation, nouveau)

«La commission recommande l'emploi le plus possible de matériaux recyclés (par exemple béton recyclé, bois).»

Le Parti socialiste votera pour cet équipement culturel d'envergure, à même de soutenir la création d'un nouveau pôle culturel hors du centre-ville et en rive droite, sous-dotée en infrastructures culturelles. De même, le projet permet la création d'un parc ouvert au public de presque 13 000 m². Par ailleurs, il s'étonne du procès d'intention contre les porteurs du projet et rappelle que d'autres équipements culturels ont connu un grand succès, comme la Philharmonie de Hambourg ou le KKL à Lucerne.

L'Union démocratique du centre s'oppose à ce projet de surdensification et de bétonnisation. Le parti n'en voit pas l'intérêt pour Genève, et son coût écologique sera fort.

Le Parti libéral-radical soutient le projet de Cité de la musique, dans la mesure où la maison des Feuillantines ne constitue pas une richesse patrimoniale, d'ailleurs non inscrite à l'inventaire. Sur la question des équilibres culturels, il permet justement de créer un nouveau pôle en rive droite. Enfin, le PLQ permet la création d'un grand espace vert.

Le Parti démocrate-chrétien s'étonne de la place du Covid-19 comme argument pour la poursuite ou non du projet, alors que c'est un problème provisoire. Il votera pour le projet.

Le groupe Ensemble à gauche, prenant en compte la défense du patrimoine et de la nature, votera non au PLQ.

Devant les nombreuses auditions, le Mouvement citoyens genevois est plutôt perplexe et pense que le projet ne répond pas à toutes les questions. Si le principe peut faire rêver, il est sceptique sur le volet concret. Il s'abstiendra.

Votes

Entrée en matière sur le vote.

Par 14 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 MCG, 2 PDC, 3 PLR) et 1 abstention (UDC), le vote immédiat est accepté.

Vote sur l'amendement I des Verts.

Art. 3. – de charger le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat d'étudier la végétalisation de la toiture et des façades, conformément aux dispositions du «plan stratégique de végétalisation 2030», et de rendre le cheminement à travers le parc accessible aux cycles.

Par 15 oui (1 EàG, 3 Ve, 4 S, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG, 3 PLR), l'amendement I est accepté à l'unanimité de la commission.

Vote sur l'amendement II des Verts (nouveau projet de recommandation).

«La commission recommande l'emploi le plus possible de matériaux recyclés (par exemple béton recyclé, bois)».

Par 15 oui (1 EàG, 3 Ve, 4 S, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG, 3 PLR), l'amendement II est accepté à l'unanimité de la commission.

Vote sur le projet de délibération I (PLQ).

Par 9 oui (4 S, 3 PLR, 2 PDC) contre 2 non (UDC, EàG) et 4 abstentions (1 MCG, 3 Ve), la délibération I amendée, assortie de son projet de recommandation, est acceptée.

Proposition: plan localisé de quartier «Cité de la musique»

Vote sur le projet de délibération II (MZ)

Par 9 oui (4 S, 3 PLR, 2 PDC) contre 2 non (UDC, EàG) et 4 abstentions (1 MCG, 3 Ve), la délibération II est acceptée.

Vote de la proposition PR-1395.

Par 9 oui (4 S, 3 PLR, 2 PDC) contre 2 non (UDC, EàG) et 4 abstentions (1 MCG, 3 Ve), la proposition est acceptée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 6, alinéa 4, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

vu la demande du Département du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – d'approuver le projet de plan localisé de quartier N° 30 134.

Art. 2. – de charger le Conseil administratif d'inscrire au Registre foncier les servitudes d'usage public et de passage.

Art. 3. – de charger le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat d'étudier la végétalisation de la toiture et des façades, conformément aux dispositions du «plan stratégique de végétalisation 2030», et de rendre le cheminement à travers le parc accessible aux cycles.

PROJET DE RECOMMANDATION

La commission de l'aménagement et de l'environnement recommande l'emploi le plus possible de matériaux recyclés (par exemple béton recyclé, bois).

Annexes (à consulter dans la proposition PR-1395):

- exposé des motifs
- modification des limites de zones
- plan localisé de quartier – Règlement
- rapport explicatif

M. Olivier Gurtner, rapporteur (S). J'interviens naturellement ici en tant que rapporteur et non pas pour donner la position de mon groupe politique, qui viendra dans un second temps.

Le rapport PR-1395 A est en deux parties. Il évoque d'abord l'élaboration du projet de Cité de la musique par un bref rappel, puis son traitement à la commission de l'aménagement et de l'environnement avant le vote de ce soir, où le Conseil municipal se prononcera sur deux projets de délibérations: d'une part, le plan localisé de quartier (PLQ); de l'autre, le projet de modification des limites de zones (MZ).

Je commence par l'élaboration du projet de Cité de la musique. La Fondation pour la Cité de la musique a lancé il y a quelques années un projet d'équipement culturel destiné principalement à la musique et à deux acteurs en particulier: l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) et la Haute école de musique de Genève (HEM). L'objectif est de réunir formation, répétitions, administration et concerts dans un même bâtiment au nord-ouest de la place des Nations, autrement dit à gauche de la Chaise cassée quand on regarde l'allée des drapeaux.

Les porteurs du projet ont défini le cahier des charges d'un concours international d'architecture dont le jury, présidé par M. Dominique Perrault, a retenu le projet des architectes Pierre-Alain Dupraz, de Genève, et Gonçalo Byrne, de Lisbonne. Ce projet est inscrit dans le plan directeur cantonal (PDCn) 2030 mis à jour. Il prévoit deux pôles: d'un côté, le bâtiment le long de la route de Ferney, qui abritera école et salles de concerts; de l'autre, un parc public bordant l'avenue de la Paix, face au Musée Ariana. L'édifice présente deux voiles soulignant les deux axes du programme et comporte une façade-rideau rythmée de poteaux, comme une référence aux arbres voisins. Après une première mouture présentée à la population, le projet a été resserré afin de mieux intégrer les éléments patrimoniaux tels un mur d'enceinte et une partie plus importante des arbres présents sur ce site. Enfin, le parc public prévu dépasse les 12 000 m².

Le Conseil municipal a voté l'entrée en matière et renvoyé la proposition PR-1395 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui s'est prononcée sur deux objets: premièrement le PLQ N° 30 134, deuxièmement la modification des limites de zones N° 30 159. La commission, présidée par M. Pierre

de Boccard, a procédé à plusieurs auditions. Au mois de juin dernier, nous avons d'abord entendu les porteurs du projet représentés par l'un des deux architectes, M. Dupraz, ainsi que par M. Mégevand, président de la Fondation pour la Cité de la musique, et M. Lachat, vice-président. Nous avons évidemment aussi auditionné M^{me} Perler, conseillère administrative.

On nous a d'abord expliqué l'objectif poursuivi. Le but de la Cité de la musique consiste à créer une nouvelle salle de concerts destinée à l'OSR, cela a été dit, mais aussi un centre de formation musicale. Très attachée à Genève, la Fondation pour la Cité de la musique a souhaité trouver un terrain sur le territoire de la Ville. Le concours a retenu le projet de MM. Dupraz et Byrne, choisi à l'unanimité du jury. Le budget de construction – inférieur à 300 millions de francs – est totalement couvert par des fonds privés, un appui de la Confédération étant possible.

Sur le fond, ce projet est présenté comme un acte de foi dans l'avenir, dans la culture et dans la musique, nécessaires aux êtres humains. Le site n'est pas réservé à l'OSR, il sera accessible également aux autres formations musicales. Pour ce faire, le projet prévoit plus précisément une salle philharmonique de 1580 places, un grand studio et une black box, qui est une salle particulièrement adaptée pour la musique électroacoustique.

Côté mobilité, le projet s'inscrit dans le nouveau réseau de trams et de voies de mobilité douce qui sera encore développé. Pour les voitures, un très petit nombre de places est prévu grâce au parking des Nations voisin, qui sera libéré le soir. La priorité est donnée aux parkings techniques: orchestres en tournée, grand matériel, personnes à mobilité réduite et cyclistes, avec 300 places pour les vélos.

L'architecte a souligné différents éléments. Il a tout d'abord précisé que le maintien de la villa Les Feuillantines n'était pas possible dans le cadre du projet présenté, mais que l'emprise au sol du bâtiment avait été diminuée, le parc public s'en trouvant ainsi renforcé. Sont prévus la création de deux étangs, le maintien de l'alignement des chênes centenaires et, suite à une consultation, la préservation de certains arbres majeurs. Enfin, sur une idée des habitants, des jeux éducatifs en lien avec la musique seront inclus dans l'ensemble. La toiture sera entièrement recouverte de panneaux solaires.

Plusieurs commissaires ont posé des questions pendant l'audition des porteurs du projet; je ne mentionne évidemment pas toutes les questions et réponses, mais seulement certains points qui paraîtront importants aux élus et peut-être également au public. Les coûts d'entretien du parc public oscillent entre 250 000 et 430 000 francs – ces chiffres ont été confirmés par le SEVE. Cent trente arbres ne seront pas conservés, mais 260 seront plantés en compensation dans un rayon de 800 m. Le revêtement des chemins du parc sera compatible avec le déplacement des personnes à mobilité réduite; autrement dit, il n'y aura pas de gravier qui devient humide et impraticable en cas de pluie, par exemple.

Le budget de construction du bâtiment s'élève à environ 300 millions de francs, à la charge d'acteurs privés. En ce qui concerne le modèle de financement, M^{me} Perler a rappelé que le Conseil administratif ne souhaitait pas devoir octroyer de nouvelle subvention. Elle a résumé ainsi la situation: «La Ville se charge du parc, mais pas du bâtiment.»

Enfin, la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) a préavisé favorablement pour la démolition de la villa Les Feuillantines, dans la mesure où celle-ci n'est ni classée ni à l'inventaire. Lors de la deuxième séance consacrée à l'examen de cette proposition, la commission de l'aménagement et de l'environnement a fait une visite sur place. La villa Les Feuillantines est une bâtisse qui date de 1880, flanquée de deux adjonctions réalisées quinze ans plus tard. Le bâtiment et la parcelle sont actuellement gérés par les Nations unies. La villa elle-même compte quelques éléments d'origine: cheminées, rampe d'escalier centrale et une partie de la distribution des pièces du rez-de-chaussée.

La visite s'est poursuivie dans le parc, avec vue sur le mur historique le long de la route de Ferney. S'agissant des arbres, comme indiqué, le projet prévoit l'abattage de 130 pièces – principalement des petits et moyens spécimens – alors que l'allée des grands chênes et le cèdre du Liban sont maintenus.

Lors de la dernière séance de commission avant les votes, nous avons auditionné les opposants au projet, c'est-à-dire ceux qui ont exprimé des oppositions durant le processus normal. Parmi eux, citons notamment Action patrimoine vivant, SOS patrimoine, Sauvegarde Genève, ainsi que la Fédération genevoise des musiques de création (FGMC). Plusieurs remarques ont été faites. La présence de deux étangs et de nichoirs a été saluée. La compensation d'abattage des arbres est considérée par certains comme insuffisante; selon d'autres, l'abattage pourrait contribuer à créer un îlot de chaleur. D'autres encore considèrent la villa Les Feuillantines comme un bijou patrimonial. Certains perçoivent ce projet comme éloigné de la vie musicale actuelle, estimant que l'accès à la Cité de la musique n'a pas été suffisamment pensé et que son impact environnemental est regrettable.

En réponse aux questions des commissaires, plusieurs points ont été évoqués, dont le désir de construire cette Cité de la musique ailleurs ou de construire une salle ne répondant pas à un effet de mode. Autre sujet abordé par les opposants: il est confirmé que la villa Les Feuillantines n'est ni classée ni à l'inventaire, ce qu'ils regrettent. Ils affirment également que les acteurs des musiques actuelles n'ont pas été associés aux discussions. Enfin, si les salles secondaires – à savoir le studio et la black box – répondent à certaines demandes des acteurs de la création, leur taux de disponibilité a été considéré comme peu idéal.

Je passe à la discussion et aux votes de la commission sur cet objet. Je vous le promets, Mesdames et Messieurs, c'est bientôt fini... Un amendement émanant

des Verts demandait la modification de l'article 3 de la délibération I en y ajoutant la mention «...d'étudier la végétalisation des toitures *et des façades*». Cet amendement a été accepté à l'unanimité par la commission de l'aménagement et de l'environnement. Les Verts ont encore déposé le projet de recommandation suivant: «La commission recommande l'emploi le plus possible de matériaux recyclés (par exemple béton recyclé, bois).» Là aussi, cette recommandation a été acceptée à l'unanimité par la commission, qui a finalement accepté la proposition PR-1395 à la majorité. Les détails figurent dans le rapport.

La présidente. Merci, Monsieur Gurtner, pour ce rapport très complet.

Premier débat

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, nous nous penchons ici sur un dossier extrêmement important pour notre environnement – le vote d'un nouveau PLQ –, extrêmement lourd pour nos finances, extrêmement clivant quant au choix que nous faisons entre la culture et le sport et, enfin, extrêmement sensible dans une commune dont la population étrangère est nombreuse et mérite toute notre attention en termes d'intégration. L'on peut se dire qu'il est trop tard pour freiner le bétonnage de notre territoire, trop tard pour s'opposer à la construction déjantée du quartier Quai Vernets ou du quartier des Ouches, pour ne mentionner que ces deux exemples. L'on peut chercher des solutions désespérées, telle celle proposée par nos collègues verts, dont on se réjouit d'entendre les arguments en faveur de la coupe d'arbres et du bétonnage du sol que ce PLQ implique.

Je prendrai ces points les uns après les autres. D'abord notre environnement: chaque saison nous le rappelle, nous souffrons du développement que nous imposons à Genève. Treize mille habitants au km², ce n'est pas rien! Or nos choix – tous nos choix – impactent durablement notre qualité de vie. La question de la construction et de l'implantation d'une Cité de la musique pose problème, avec une route de Ferney occupée par le tram et la mobilité douce qui empêcherait l'accès des camions de livraison; de plus, les taxis ne pourraient pas déposer du public à l'entrée.

Nous comprenons les arguments d'Action patrimoine vivant, qui s'oppose à ce PLQ, tout comme les inquiétudes de Pro Natura, qui n'accepte la densification urbaine que dans la mesure où elle permet de protéger la nature. Le nombre d'arbres abattus est très important. Soit on passe par-dessus ces arguments et l'on construit la Cité de la musique, soit on estime qu'ils sont suffisants pour refuser non pas la Cité de la musique, mais son implantation là où elle nous est proposée. Une partie de la population partage les vues de ces associations et l'Union démocratique

du centre estime qu'un référendum serait bienvenu si notre délibératif acceptait ce PLQ extrêmement lourd pour nos finances.

L'Union démocratique du centre peine à comprendre les explications données par les initiateurs du projet. D'un côté, ils nous expliquent que les coûts d'entretien du parc public se situent entre 250 000 et 430 000 francs par année – une fourchette tout de même assez large – dont une grande partie sera gérée par la Voirie. M^{me} Perler a précisé que les frais d'exploitation du bâtiment ne constitueraient pas une charge supplémentaire pour la Ville de Genève, suivant la position du Conseil administratif qui ne souhaite pas accorder de nouvelle subvention. M^{me} Perler résume ainsi la situation: «La Ville se charge du parc, mais pas du bâtiment.»

L'Union démocratique du centre reste perplexe face à ces déclarations un brin péremptoires. Nous le savons: le Conseil d'Etat est aussi rapide que Lucky Luke pour reporter ses charges sur la Ville de Genève. Le rapport PR-1363 A que nous venons de traiter en témoigne: nous reprenons la maintenance de la plage des Eaux-Vives que l'on nous promettait être de la responsabilité du Canton, soit une charge de 920 000 francs par an. A cet égard, la première recommandation déposée ce soir par notre collègue Olivier Gurtner est donc bienvenue, et nous la soutiendrons.

Ce projet est extrêmement clivant, parce que les subventions et les investissements sont déséquilibrés entre la culture et le sport. Le projet de budget 2021 le démontre une nouvelle fois, avec une petite dotation de 44 millions de francs allouée au sport et au loisir – une distinction qui a toute son importance – alors que 300 millions de francs sont réservés pour la culture. Il y a là une inégalité de traitement que le projet de Cité de la musique ne fera que marquer encore plus profondément.

Enfin, la Cité de la musique représente-t-elle une plus-value dans l'intégration des milliers de nouveaux habitants que la Ville de Genève se doit de développer? 45 000 personnes sont venues s'établir sur le territoire de notre commune durant ces vingt dernières années, dont plus de 10 000 personnes au cours de ces dix dernières années. L'intégration devrait nécessiter, de la part des autorités, un peu plus de souci que la préférence accordée à des projets qui n'amènent aucune solution ni à la problématique de la sécurité, ni à la mobilité, ni aux incivilités qui empoisonnent le quotidien de tous.

Mon excellent collègue Vincent Schaller complétera mes propos. L'Union démocratique du centre n'est pas totalement opposée à une Cité de la musique, mais elle l'est en ce qui concerne ce PLQ.

(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)

Proposition: plan localisé de quartier «Cité de la musique»

M. Daniel Sormanni (MCG). Chers collègues du Conseil municipal, que voilà une discussion intéressante! En effet, elle vient juste après le débat sur la proposition PR-1363 où vous n'avez pas hésité à accepter de mettre 1 million de francs par an pour l'entretien et le nettoyage de la plage des Eaux-Vives, alors que nous n'en sommes qu'à voter l'autorisation d'usage de ce lieu et non sa propriété. Mais voilà qu'ici on vient nous dire – c'est ce que je viens d'entendre – qu'il faudrait refuser la mise à disposition d'un nouveau parc! Je rappelle que le jardin actuel n'est pas accessible au public, le terrain appartenant à l'Organisation des Nations unies (ONU). Il s'agit de mettre à la disposition de la population un nouveau parc que la Ville entretiendra, ça me paraît assez logique. Et ça coûtera beaucoup moins cher que la plage des Eaux-Vives, vu les incivilités commises là-bas!

Je crois qu'on se trompe de combat. Oui, en Ville de Genève, le budget est déséquilibré entre la culture et le sport. Par contre cela n'a rien à voir avec le projet de Cité de la musique! Oui, il faudrait faire plus pour le sport. Mais je le répète, cela n'a rien à voir avec la Cité de la musique! Ce projet ne coûte pas un centime à la Ville de Genève, Mesdames et Messieurs! On n'est pas ici devant un crédit de construction ou d'entretien, mais devant un PLQ pour permettre cette construction financée par une fondation qui ne veut pas dire son nom, que tout le monde cependant connaît ici.

C'est un magnifique projet! Il est fédérateur et il favorisera aussi l'éducation des enfants à la musique. Je rappelle quand même que la formation musicale dépend de la politique de l'Etat de Genève et non de la Ville! Pour une fois que c'est dans les compétences du Canton et pas de notre commune, grâce à la répartition des tâches! Ce projet ne coûtera donc rien à la Ville, hormis le fait qu'on aura un nouveau parc et qu'il faudra l'entretenir. Je crois que c'est une opportunité à ne pas manquer.

Quant aux équipements culturels de la Ville, voyons un peu où ils se trouvent: ils sont tous sur la rive gauche! Absolument tous! On aura enfin là un bel outil culturel sur la rive droite. Pourquoi la rive droite est-elle ainsi prétéritée? Serait-on... j'allais dire «racistes», ce n'est pas le mot, mais les habitants de la rive droite méritent aussi d'avoir des établissements culturels, il ne faut pas que ces infrastructures soient seulement sur la rive gauche pour les privilégiés, chers collègues du Conseil municipal!

Ce projet de Cité de la musique mérite d'être soutenu. Oui, cela apportera quelque chose à Genève et à son rayonnement, de même que les autres institutions culturelles comme le Grand Théâtre et la Nouvelle Comédie, qui sont bien évidemment sur la rive gauche... Mesdames et Messieurs, le Mouvement citoyens genevois soutiendra résolument ce PLQ et votera les deux délibérations de la proposition PR-1395. Nous accepterons bien entendu aussi la recommandation de la commission qui me paraît pleine de bon sens, puisqu'il faut privilégier le plus

possible l'utilisation de matériaux écologiques et éviter au maximum d'abattre des arbres. Je crois que telle est la volonté des promoteurs de la Cité de la musique. Je vous invite toutes et tous à voter avec enthousiasme ce magnifique projet!

M^{me} Nadine Béné (PLR). Platon disait de la musique qu'elle donne une âme à nos cœurs et des ailes à la pensée. La Cité de la musique sera un lieu idéal: elle permettra d'ouvrir l'accès à la musique au plus grand nombre par un bâtiment transparent qui offrira des salles de cours, des salles de spectacle, des studios d'enregistrement, une bibliothèque-médiathèque ou encore un restaurant. Ce sera un lieu d'échanges, d'écoute, d'inspiration où tant les mélomanes que les plus curieux auront leur place. Ce quartier a déjà su rencontrer son public, lorsque l'Opéra des Nations s'y trouvait; il est bien vide d'animation depuis son départ. Or il jouit déjà de toutes les facilités en termes de mobilité, avec le parking des Nations libre le soir pour les spectacles, le tram et le Léman Express. Ce projet accueillera aussi la voie verte de mobilité douce reliant la Perle du Lac au Petit-Saconnex.

La Cité de la musique sera un lieu de formation pour la Haute école de musique, laquelle dispense actuellement ses cours sur sept sites différents, dans des locaux vétustes et inadaptés. Elle pourra ainsi accueillir en un seul lieu plus de 500 étudiants et disposera de plus de 100 salles de cours. Les étudiants pourront partager les mêmes espaces que les professionnels. La construction de cette école, tâche régaliennne, est offerte à la Ville: c'est un beau cadeau!

La Cité de la musique accueillera aussi trois salles de concerts: une salle philharmonique de 1580 places destinée principalement à l'OSR; le grand studio, une salle de 450 places qui pourra être utilisée comme salle de répétitions et de récital, ou encore de théâtre; enfin, une black box pour la musique électroacoustique et expérimentale.

Le plan retenu ne permet pas de conserver la villa Les Feuillantines qui ne présente pas de réelle valeur patrimoniale, n'étant pas classée. Le redimensionnement du bâtiment permet de conserver des arbres majestueux. Pour chaque arbre coupé, deux arbres seront plantés. Ce projet permet d'offrir un parc public arborisé de plus d'un hectare, un vrai poumon de verdure au cœur de Genève; seul l'entretien du parc reviendra à la Ville. Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical soutiendra le PLQ et la Cité de la musique; il vous encourage à faire de même, Mesdames et Messieurs.

M. Luc Zimmermann (PDC). Le Parti démocrate-chrétien se prononcera en faveur de la proposition PR-1395 pour de multiples raisons. Je vais essayer de ne pas répéter ce qui a déjà été dit par mes préopinants. Je pense que le point principal

Proposition: plan localisé de quartier «Cité de la musique»

est que les frais de construction de la Cité de la musique seront entièrement assumés par un privé.

En l'état actuel, le parc est inutilisé. On l'a dit, la villa Les Feuillantines ne présente pas d'intérêt architectural particulier, preuve en est qu'elle n'est ni à l'inventaire ni classée. La fresque, qui serait le seul objet d'un certain intérêt, sera apparemment conservée. De plus, je répète qu'on n'a pas de centre musical d'envergure sur la rive droite. J'estime que les habitants de la rive droite méritent un tel projet, qui allie musique et éducation musicale. Et enfin, tous les frais sont pris en charge par le Canton, hormis ceux de l'entretien et du nettoyage du parc, qui incomberaient à la Ville. Je pense que toutes ces raisons devraient faire voter en faveur de ce projet.

J'ajouterai simplement, pour ceux qui voudraient succomber au chant des sirènes – à savoir ceux qui estiment que les fonds privés pourraient être alloués à un projet de parc –, que ces fonds ne seront pas alloués à un autre projet que celui qui a été présenté: la Cité de la musique. Pour toutes ces raisons, le Parti démocrate-chrétien votera la proposition PR-1395 et la recommandation des socialistes stipulant que la Ville ne participera pas aux frais de fonctionnement de l'institution.

M^{me} Maryelle Budry (EàG). En ce moment, à Genève, tout est mis en œuvre à grands frais – avec des expositions et des concerts – pour donner envie à la population genevoise d'avoir une Cité de la musique sur la place des Nations. Ce n'est pas à Ensemble à gauche de soutenir le projet des mécènes millionnaires. Ensemble à gauche se doit d'entendre les voix, nombreuses, des opposants. Celles qui défendent la nature, la biodiversité, le patrimoine, la décence architecturale, la mesure, voire même la décroissance.

Nous devons entendre les voix des habitants du Petit-Saconnex qui défendent la qualité de vie de leur quartier, celles des musiciens et musiciennes de la musique créative qui défendent une culture allant au-delà de l'OSR. Ces gens étaient d'ailleurs présents à l'entrée de cette séance du Conseil municipal pour nous mettre en garde. Ce projet est celui d'une élite qui voit Genève en mégapole, marquant la sobre place des Nations par un énorme bâtiment à sa propre gloire, se moquant des nuisances apportées, abattant de vieux arbres au profit du béton calorigène.

Tous les opposants, très bien documentés, ont utilisé cette expression: c'est le projet d'un temps révolu. Pour surmonter la crise climatique, pour respecter l'environnement – bref, pour la survie – notre époque doit être celle de la sobriété, voire même de la décroissance. Nous n'avons pas besoin de grand paquebot qui coule, comme le stade de Genève. La crise du Covid-19 nous avertit: le risque va peut-être perdurer, d'autres virus vont peut-être se développer, il nous faut

maintenant nous en tenir à des rassemblements plus modestes et abandonner les grands raouts.

Nous sommes aussi inquiets de la gestion des risques financiers de cette aventure. Nous avons eu d'autres exemples de gros établissements dont la Ville doit finalement financer le fonctionnement. Nous pouvons craindre que la Ville ne soit sollicitée en cas de déficit et que de nouveaux frais de fonctionnement administratif n'empiètent sur l'aide directe aux acteurs et aux actrices de la culture.

Plutôt que de cautionner un projet qualifié de pharaonique, nous pourrions restaurer la villa Les Feuillantines, qui est loin d'être une ruine, et en faire un lieu culturel ouvert. Nous pourrions ouvrir un nouveau parc public dont la population a tant besoin, tout en conservant des zones naturelles dans ce bel espace. Nous pourrions mieux soutenir les jeunes musiciens et musiciennes, qui ne demandent qu'à vivre et à jouer dans les nombreuses salles de la Ville: le Victoria Hall, le Bâtiment des Forces-Motrices (BFM), l'Abri, l'Usine, l'Alhambra, etc. Il n'y a pas tant besoin de nouvelles salles, mais plutôt d'un soutien renforcé aux artistes qui, plus que jamais après cette crise du Covid-19, sont dans une situation précaire.

Les musiciens professionnels de la musique dite classique, bien sûr, doivent être encore subventionnés – nous ne remettons pas cela en cause – mais pas seulement eux. La Ville doit aussi soutenir celles et ceux qui innovent, qui cherchent de nouvelles voies, qui créent. Nous pensons aux 134 artistes et 9 associations regroupés dans la Fédération genevoise des musiques de création, ainsi qu'aux chorales, aux petits orchestres de quartier, aux concerts à domicile, aux nombreux cours d'initiation à la musique, aux groupes qui animent nos fêtes de rue.

Nous pensons qu'aujourd'hui la Ville de Genève n'a pas besoin d'une nouvelle grande infrastructure. Les salles existantes suffisent, il s'agit donc de soutenir celles et ceux qui font la musique. Pour nous aider à surmonter les crises, pour donner le courage de vivre, il nous faut de la musique, certes, mais partout en ville, dans un foisonnement culturel et démocratique. Ensemble à gauche aime la musique, mais votera non à ce projet. (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M^{me} Albane Schlechten, présidente.)

M. Olivier Gurtner (S). Il s'agit d'un des projets les plus importants de la législature qui commence. La Cité de la musique est un projet ambitieux que le Parti socialiste soutient. Rappelons-le, nous devons voter ce soir sur un PLQ et une modification de limites de zones, non pas sur un budget de construction ni un budget de fonctionnement. Ces budgets-là, pour ce qui est de la Cité de la musique, ne concernent pas la Ville de Genève.

Proposition: plan localisé de quartier «Cité de la musique»

Ce projet prévoit trois pôles: une salle philharmonique, un site pour la Haute école de musique et un parc public à créer. Le plan dessiné prévoit un bâtiment intégré à la ville avec des façades de verre, tel un miroir face aux immeubles voisins des organisations internationales. Résultat d'un concours, l'édifice sera écoresponsable avec des toits en panneaux solaires et un label de très haute performance énergétique (THPE). En ce sens, le Parti socialiste soutiendra l'amendement à l'article 3 de la délibération I et la recommandation déposés par les Verts en commission. Le Parti socialiste salue également les atouts écologiques du projet. Enfin, il faut rappeler que, si la Cité de la musique se réalise, cela soutiendra le secteur de la construction en lui donnant du travail, alors qu'il souffre énormément à cause de la pandémie actuelle.

J'en viens au modèle économique choisi: la Cité de la musique permettra d'importantes économies d'échelle, notamment pour la Haute école de musique à laquelle elle offrira un site unique, ainsi que pour l'OSR qui ne devra plus déménager à longueur de temps et à chaque concert staff, instruments et partitions. Plus de location du coûteux BFM, bien peu utile vu son acoustique! Les budgets existants de la Haute école de musique et de l'OSR seront mis à contribution dans le cadre du fonctionnement de la Cité de la musique, toute la construction étant assurée par des acteurs privés. Enfin, la Ville ne doit pas participer au budget de fonctionnement; le Parti socialiste déposera un projet de recommandation pour le rappeler. Alors que certaines activités quittent le centre-ville et que les bureaux se vident, il est indispensable de garder notre commune attractive. L'hôtellerie souffre, par exemple. Un lieu comme celui-là pourrait attirer des touristes comme à Bayreuth, Salzbourg ou Lucerne.

Sur le plan de la mobilité, c'est un projet intelligent, pertinent et écoresponsable. Il prend appui sur les infrastructures existantes: tram, bus, Léman Express et même le parking. Pas besoin de créer un nouveau parking, il y a déjà celui des Nations. Pas besoin de développer des infrastructures de transport, les transports publics font le travail. Enfin, rappelons les 300 places prévues pour les vélos.

Le Parti socialiste salue également la création d'un parc public – presque 13 000 m² de verdure – entretenu et aménagé, ce qui est très loin d'être le cas aujourd'hui, on l'a vu pendant la visite de la commission. Rappelons que, pour chaque arbre abattu, deux autres seront plantés dans un rayon de 800 m. On nous répond que certains arbres sont de très bonne qualité, que les plus anciens sont rares... C'est vrai. C'est d'ailleurs pour cela que l'allée de chênes centenaires et le grand cèdre seront préservés. Au surplus, il faut le répéter, le bâtiment a été resserré, redessiné, rapetissé, afin de respecter le mieux possible la nature environnante. Enfin – et c'est là le plus important – on rend public un lieu aujourd'hui privatisé, fermé, inaccessible, sécurité des Nations unies oblige. Alors qu'on critique le manque de verdure et le problème du réchauffement climatique, comment ne pas saluer ce nouveau parc?

Quant au patrimoine, la villa Les Feuillantines, vantée comme fameuse, ne présente pourtant plus grand-chose de son aspect d'origine: deux pavillons ont été rajoutés quinze ans plus tard sur le bâtiment de 1880, le gabarit initial a été dénaturé, des éléments relevant des arts décoratifs sont défigurés par les faux plafonds et autres panneaux fonctionnels de l'administration onusienne. Que reste-t-il donc de ces éléments intéressants, il est vrai, en matière d'arts décoratifs? Les cheminées et le parquet, qu'on peut protéger ou désocler pour les conserver ailleurs. Par exemple, on sait que le Musée d'art et d'histoire garde des salles historiques – c'est ce qu'on appelle en anglais les *period rooms*. Cela existe, on peut le faire.

Edifice écologique, mobilité écoresponsable, création d'un parc public: la Cité de la musique est un véritable atout pour les Genevoises et les Genevois. Ce n'est pas un caprice de riches, mais la refuser serait un caprice de riches! Seulement voilà: si certains s'y opposent de manière juste et loyale, d'autres – très nombreux malheureusement – le font de manière déloyale et semblent être passés par l'«académie Trump» d'où ils ont ramené des *alternative facts*.

Parmi les arguments des opposants – de certains opposants, pardon, soyons précis – on a entendu dire: «Ce bâtiment n'est pas conforme au label Minergie.» Faux! C'est un bâtiment à haute performance énergétique qui correspond au label Minergie-P. On nous a affirmé aussi en commission que l'OSR aurait refusé de venir jouer aux promotions... Là encore, c'est un mensonge éhonté! Quant à la déclaration selon laquelle «les équipements culturels n'intéressent plus le public»... Il est vrai que la Philharmonie de Paris, l'agrandissement du Kunstmuseum de Bâle, la Tate Modern à Londres, le Grand Palais à Paris sont des échecs retentissants n'attirant aucun public...

On entend dire encore que toute la musique classique est en perte de vitesse. Au Grand Théâtre, rien qu'hier, avant-hier et la semaine dernière, les quatre soirées programmées ont affiché complet. A l'OSR, les abonnements ont augmenté de 400 unités entre l'année dernière et cette année. On nous raconte que le projet de Cité de la musique est peu accessible, mal desservi en termes de mobilité. Faut-il vraiment rappeler l'existence du tram 15, des bus 1, 5, 8, 11, 20 et 28, ainsi que du Léman Express? Mais non! Tout ça, ce sont des *fake news*! Ces bus n'existent pas et le CEVA n'est qu'un train fantôme! Voilà ce qu'on nous raconte!

On prétend que c'est un projet élitiste destiné à une élite. Comme si la Cité de la musique n'offrait pas de bonnes conditions d'étude aux élèves et encore moins de bonnes conditions de médiation avec le public! C'est pourtant la mission essentielle d'une politique culturelle!

S'opposer à un projet, pourquoi pas? Le critiquer, oui. L'attaquer en référendum, c'est de toute façon déjà annoncé. Mais raconter des mensonges, tordre la vérité pour faire passer son idée, c'est malhonnête et c'est incorrect! Certains

Proposition: plan localisé de quartier «Cité de la musique»

opposants ont-ils si peu confiance, qu'ils sont obligés de nous sortir des arguments à la Trump? Ou leurs raisons de s'opposer sont-elles invincibles?

Mais revenons peut-être à ce qui est le plus important ici: le projet culturel et artistique destiné aux Genevoises et aux Genevois. C'est l'occasion de créer un pôle culturel sur la rive droite, longtemps délaissée et sous-dotée en la matière. Il suffit de regarder la différence du nombre de théâtres entre un côté et l'autre du Rhône pour s'en convaincre. Déplacer cette activité musicale à la place des Nations est un risque sagement calculé. L'Opéra des Nations, entre 2016 et 2019, a présenté de nombreux spectacles à guichets fermés. On est donc loin de l'échec annoncé! Décentrer la musique hors de l'hypercentre et du centre-ville est un geste culturel politique important, comme l'a dit M. Sormanni.

S'agissant du rayonnement de la Cité de la musique, certains opposants nous ressassent à longueur de temps le même argument: les équipements publics importants ne servent à rien et n'attirent personne. Mais alors, qu'en est-il de la Fondation Beyeler à Bâle? du Kultur- und Kongresszentrum Luzern (KKL)? du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui a accueilli 125 000 visiteurs en 2018? Est-ce donc un crime de vouloir attirer du monde et d'y parvenir? D'aucuns essaient de donner le sentiment d'un élitisme fermé et exclusif, alors que la Cité de la musique se veut un lieu important également pour la médiation destiné aux jeunes autant qu'aux adultes.

Contrairement au Victoria Hall avec ses décors surchargés et compassés et qui n'a pas d'espace pédagogique, le projet de Cité de la musique prévoit des salles pour le développement culturel. Comme l'a très bien dit le directeur de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) Genève, M. Abbé-Decarroux, la musique classique doit se réinventer pour faire se rencontrer les musiciens professionnels, les élèves et les publics. Elle ne doit surtout pas être une chapelle. De ce fait, les enseignants, mais aussi les musiciens – dont ceux de l'OSR, on l'a dit – s'engagent au quotidien pour ce projet. Quelle est la force d'un équipement culturel important? S'agit-il d'être grandiloquent, immense? d'être un phare au milieu de la nuit? Pas du tout! La force d'une grande structure, c'est la liberté qu'on donne aux artistes, c'est les moyens pour créer, inventer, imaginer et croire. Croire en des projets fous, marquants, qui frappent et qui interpellent le cœur autant que l'esprit.

Pour terminer, on adore souvent opposer la culture institutionnelle à la culture de création. Je mentionnerai quelques exemples du contraire. L'OSR a accueilli durant la saison 2019-2020 un compositeur contemporain en résidence, Yann Robin; il a commandé des œuvres à Michael Jarrell; un concours de composition a lieu tous les deux ans dans le cadre du Concours international de Genève; le fondateur de l'OSR, Ernest Ansermet, a créé plusieurs des œuvres de Stravinski. Je pourrais encore citer le Grand Théâtre qui a donné *Einstein on the Beach*, une

œuvre minimaliste de Philip Glass et Robert Wilson, et qui a programmé la création mondiale de *Voyage vers l'espoir*, d'après le récit de réfugiés kurdes. Ce sont des choses qui existent et qui sont importantes! Enfin, pour *L'enlèvement au sérail* de Mozart, une écrivaine opposante au régime d'Erdogan a participé à l'élaboration du spectacle et a été huée, alors que cette militante des droits humains s'oppose au régime de son pays d'origine...

La présidente. Il va falloir conclure la minute promo, Monsieur le conseiller municipal!

M. Olivier Gurtner. C'est bientôt fini, rassurez-vous, Madame la présidente! Espérons que ce projet de Cité de la musique, malgré les attaques, pourra rester debout et fier. A nous, à vous de créer, inventer, imaginer – et d'y croire!

M. Vincent Schaller (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, M. Eric Bertinat vous a déjà indiqué la position de l'Union démocratique du centre: nous voterons contre ce projet de Cité de la musique. Il est totalement aberrant, à notre époque, de construire un bâtiment au milieu d'un parc – même pour une infrastructure de prestige. Plus rien ne justifie que l'on sacrifie un parc en ville de Genève. Nous ne sommes plus au XX^e siècle! L'aménagement intelligent du territoire et la préservation des espaces verts sont désormais la priorité des priorités. Peut-on imaginer plus ringard que la Cité de la musique, comme opération immobilière?

Bien sûr que l'on va songer à un nouvel édifice pour l'art lyrique et la musique classique, mais sa place n'est pas au milieu d'un parc. Ce serait, par exemple, dans le futur quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV) que l'on pourrait imaginer cette nouvelle institution. Je rappelle que le PAV sera un morceau de ville de 25 000 habitants qui aura besoin de son institution de prestige pour exister. Or aujourd'hui, je peux vous le dire, Mesdames et Messieurs, les terrains dans la zone du PAV se libèrent rapidement, il n'y a donc vraiment pas d'excuse. Et puis, c'est évidemment dans le quartier du PAV que la Cité de la musique pourrait remplir son rôle éducatif et un rôle structurel pour la ville de Genève. Ce serait une Cité de la musique pour les Genevois!

Aujourd'hui, le coup de génie du geste architectural en matière d'aménagement, c'est de transformer et de réaménager une zone industrielle! Ce n'est évidemment pas de bétonner un parc! Il y a deux ans, la commission des arts et de la culture du Conseil municipal est partie à Hambourg pour visiter une toute nouvelle salle de concerts, la Philharmonie de l'Elbe, destinée à devenir l'une des institutions les plus prestigieuses du monde pour la musique classique. Eh bien,

Proposition: plan localisé de quartier «Cité de la musique»

cette salle de concerts a été construite dans les docks de Hambourg, sur l'emplacement d'un ancien entrepôt délabré. Et qui a eu l'idée de transformer cette zone d'entrepôts? Les meilleurs, les plus brillants: le cabinet d'architectes Herzog & de Meuron à Bâle. Il est là, le coup de génie! C'est transformer des bâtiments industriels et aménager une zone d'activité à l'abandon. Il n'est plus possible de construire dans un parc en abattant des cèdres du Liban. Au centre-ville, les zones de verdure doivent être pré-ser-vées, Mesdames et Messieurs! Voilà pour le fond.

Mais il y a aussi la méthode. Le projet est financièrement problématique, nous le savons. On connaît l'amour de Genève pour les projets pharaoniques à crédit. En l'occurrence, comme vous le savez, la Fondation Hans Wilsdorf – pour la nommer – a spontanément offert de payer la Cité de la musique, c'est-à-dire seulement sa construction. Personne n'ose faire de promesses pour les coûts de fonctionnement du bâtiment, qui s'élèveront à 13 millions de francs par année, selon une estimation médiane. Treize millions de francs dont on ne sait pas encore s'ils seront à la charge de la Ville ou du Canton. Du Canton... je plaisante! Vous le savez, Monsieur Sormanni, ces frais seront inévitablement assumés par la Ville de Genève.

Eh bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je reproche à la Fondation Hans Wilsdorf, et plus précisément à son conseil de fondation, de se substituer à notre Conseil municipal, au Grand Conseil et même au Conseil d'Etat. Je reproche au conseil de la Fondation Hans Wilsdorf de vouloir passer par-dessus les citoyens genevois! Le but statutaire de la Fondation Hans Wilsdorf est évidemment de soutenir l'offre culturelle genevoise, mais certainement pas d'imposer les vues du conseil de fondation en la matière. Le but de la Fondation Hans Wilsdorf, ce n'est certainement pas d'imposer aux contribuables genevois 13 millions de francs de dépenses annuelles pour une structure dont la construction aura été décidée en coulisse. Le but de la Fondation Hans Wilsdorf a été dévoyé! Certains membres de ce conseil ne méritent pas de représenter la Fondation Hans Wilsdorf.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais aussi dénoncer le chantage concernant l'ouverture du parc à la population genevoise. Effectivement, le parc actuel n'est pas accessible à la population et son usage est privatif. Mais la proposition faite ici aux Genevois, c'est: «Laissez-nous dresser un bâtiment dans le parc, nous promettons que les abords du bâtiment seront ouverts au public.» Voilà l'esprit des initiateurs de la Cité de la musique! Eh bien, Mesdames et Messieurs, je prétends que nous devons à la fois ouvrir un vrai parc à la place des Nations et construire une Cité de la musique dans le secteur du PAV, son emplacement idéal.

L'ONU est disposée à céder sa parcelle à l'Etat de Genève en droit de superficie pour 25 millions de francs – c'est un prix inespéré pour un nouveau parc public. En fait, nous sommes même en droit d'espérer beaucoup mieux. Je rappelle qu'il n'y

a pas si longtemps la Confédération, le Canton et la Ville de Genève ont participé financièrement, chacun dans la mesure de ses moyens, à la réfection du bâtiment historique de l'ONU en lui accordant un montant de 400 millions de francs, une avance sous forme de prêt qui ne sera jamais remboursée, nous le savons tous. Eh bien, compte tenu de cet effort financier extraordinaire de 400 millions de francs, je trouve – c'est un avis personnel – qu'il aurait été élégant que l'ONU mette gratuitement ce parc à la disposition du public genevois. Cela n'a pas été demandé, mais il n'est pas trop tard!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie de votre attention. L'Union démocratique du centre vous recommande de rejeter la proposition PR-1395. (*Applaudissements.*)

M^{me} Delphine Wuest (Ve). L'Union démocratique du centre verdit... Le comité de la Fondation pour la Cité de la musique a fait des efforts et a fait montre d'une véritable écoute envers les parties opposées au projet. On en est conscients et on peut saluer ces efforts. Il y a eu un vrai dialogue, notamment avec Pro Natura dont la position, pour l'instant, reste en suspens. On n'a pas encore été totalement séduits par le projet et on est toujours en pourparlers afin de décider si ce parc perdra ou non en biodiversité et si Pro Natura soutiendra ou non ce projet. Donc oui, des efforts il y a eu.

Malheureusement, nous les Verts, on ne s'y retrouve pas, et cela pour plusieurs raisons. On nous attendait sur la problématique des arbres, bien sûr. Mais on a envie de dire que les arbres, ici, cachent une forêt. Nous sommes sensibles à la question des 130 arbres qu'il est prévu de couper – et 130 arbres, à l'échelle d'une ville comme Genève, ce n'est pas rien – mais on nous a dit qu'ils seraient remplacés selon un ratio de 2 pour 1. Ça, c'est sur le papier. On nous a promis aussi d'essayer d'avoir un ratio de 3 pour 1, dans l'idéal.

Cependant, ces données ne concernent pas l'aspect qualitatif. On nous a parlé de diamètre: c'est les arbres les plus petits qui seront coupés, la majorité d'entre eux ne dépassent pas un certain diamètre. Le diamètre, c'est une chose, mais il y a aussi des questions d'essences, de taille et d'autres aspects qualitatifs. Et cela, on ne l'a pas vu dans le projet de coupe de ces arbres. Il est évident que ceux qui seront coupés seront ceux qui se trouvent là où le bâtiment doit être construit. Voilà, la réflexion portait donc plutôt là-dessus que sur le qualitatif – or c'est quelque chose qui nous tient à cœur, chez les Verts.

D'autres points ne sont pas garantis, comme l'inclusion d'acteurs culturels différents. En effet, cette Cité de la musique manque de diversité. Finalement, c'est plutôt une Cité d'une musique, puisqu'elle a été prévue pour une collaboration entre la Haute école de musique et l'OSR. Il est vrai que, ces derniers temps, on a

pu voir les membres de la Fondation pour la Cité de la musique commencer enfin à inclure d'autres acteurs et actrices musicaux, mais cette inclusion répondait à des critiques, ce n'était pas un point de départ. Comme c'est un peu précipité, on a du mal à voir comment cette participation et ce partage s'orchestreront.

Si nous, les Verts, nous sommes conscients que la Haute école de musique a besoin de locaux, on comprendrait très bien que le tout nouveau campus de la Haute école d'art et de design (HEAD) donne des envies à ces étudiants-là et on ne peut que les encourager à prendre exemple sur ce campus. En effet, recycler un ancien bâtiment et le reconvertir est tout à fait dans la ligne du programme des Verts. La Ville de Genève a 330 000 m² de constructions vides disponibles – il s'agit en grande partie de bureaux, mais c'est quand même des constructions vides. Alors, utilisons-les! Soyons créatifs! On a changé d'ère, c'est cela qu'il faut faire aujourd'hui. J'en veux pour preuve l'article du *Temps* sur la Bâloise Barbara Buser, architecte de la durabilité, qui vient de recevoir le Grand Prix suisse d'art pour son travail. Depuis des dizaines d'années, elle pratique l'art de transformer de vieilles friches en quartiers foisonnants. Or le PAV est plein de ces vieilles friches qu'on pourrait recycler.

La Fondation pour la Cité de la musique a revu son projet à la baisse – un peu. Pour nous, ce n'est pas suffisant. Pour nous, ce projet reste pharaonique. Il propose tout de même trois nouvelles salles à Genève. Est-ce bien raisonnable? Il y en a déjà beaucoup. La Ville a une grande offre culturelle en termes de spectacles et de concerts, or tous ces spectacles et ces concerts ont lieu dans des salles. On a déjà cette offre foisonnante, mais on a aussi de nouvelles salles qu'on pourra mutualiser, tel le Centre de la danse qui vient d'ouvrir à Vernier, sans parler des quartiers en voie de construction comme celui de l'Etang. On a la Nouvelle Comédie, qui passe d'une salle dans l'ancienne Comédie à deux, voire trois salles. Est-ce qu'on ne peut pas mutualiser un peu toutes ces salles-là?

On nous a également parlé de médiation. On nous a dit: «Il va y avoir de la médiation dans ce projet-là.» Effectivement, la médiation, c'est très intéressant! Mais sur la musique classique, le Grand Théâtre en fait déjà. Est-ce qu'on arrive là sur un doublon, ou sur un déplacement de projet? Dans ce cas, n'y aura-t-il plus de médiation au Grand Théâtre? Ce sont des questions qui restent en suspens.

J'en viens maintenant au bâtiment prévu. L'architecture nous pose aussi quelques problèmes, chez les Verts. Le bâtiment sera vitré, ce qui est mauvais pour le parc, puisqu'il réfléchira la lumière de jour comme de nuit. On le sait, les vitres sont également néfastes pour les oiseaux. J'en reviens ici à la biodiversité et aux arbres. Les parcs sont les poumons de notre ville. Construire dedans, ça manque de sens, à notre avis. Nous sommes en train, quant à nous, de proposer des projets pour débétonner et végétaliser des places ou des rues, ne pourrait-on pas commencer par garder ce qu'on a en termes de végétalisation et d'arbres?

On nous réplique que l'idée, avec le parc de la Cité de la musique, est justement de faire profiter nos concitoyennes et concitoyens d'un nouvel espace végétalisé où ils pourront déambuler et flâner. Je répondrai quand même que des parcs, dans ce quartier-là, il y en a déjà pas mal! Et il y en aura bientôt un nouveau sur l'emplacement de l'Opéra des Nations, qui sera transformé pour devenir le parc Rigot.

Il y a par ailleurs un avantage à laisser l'espace actuel de ce PLQ en friche – ce n'est pas nous qui le disons, c'est Pro Natura – car s'il ne paie pas de mine, c'est une friche bien plus riche en biodiversité qu'un parc arrangé et réaménagé. Nous avons demandé à Pro Natura s'il était possible d'avoir ce genre de friche riche en biodiversité tout en la rendant accessible au public. Là-dessus, Pro Natura n'avait pas de certitudes.

J'ai parlé de biodiversité, j'ai parlé d'architecture. Maintenant, Mesdames et Messieurs, je vais vous parler d'un de nos plus gros soucis, qui est l'exploitation de la Cité de la musique. Je sais, ce n'est pas nous qui payons le bâtiment, et ce n'est pas nous non plus qui paierons le fonctionnement. Enfin... c'est ce qu'on nous dit! Pourtant, on n'a aucune garantie que la Ville ne paiera pas. Le document signé par M. Pagani n'a pas de valeur juridique. Alors, on peut bien déposer un nouveau projet de recommandation pour demander que la Ville signe encore une fois – une deuxième fois, une troisième fois – un papier qui stipule: «On ne veut pas signer, on ne signera pas, vraiment vraiment vraiment pas...»

Le Canton a promis qu'il prendrait en charge les frais de fonctionnement de la Cité de la musique. Le Canton a dit qu'il paierait. Mais M. Apothéloz, dans *Le Courrier* de ce week-end, a déclaré: «Oui, j'ai dit que je paierais, mais 2,5 millions de francs, pas 6,5 millions de francs.» Or c'est 6,5 millions de francs qui manquent dans ce budget de fonctionnement – annuel, bien sûr. Les responsables de la Fondation pour la Cité de la musique nous ont rétorqué: «Il n'y a pas que le Canton, on peut demander à d'autres gens.» On a voulu savoir qui. Ils ont répondu: «L'Association des communes genevoises (ACG).» Moi, je veux bien qu'on demande à l'ACG les 4 à 5 millions de francs qui manquent à ce budget de fonctionnement, mais j'ai l'impression qu'elle est déjà un peu remontée contre le Canton, en ce moment, puisque celui-ci n'arrête pas de lui donner des charges supplémentaires et des factures en plus.

Par ailleurs, je veux bien croire M. Apothéloz quand il dit qu'il paiera pour le fonctionnement de la Cité de la musique, mais M. Apothéloz avait dit qu'il paierait les 3 millions de francs pour le Grand Théâtre et M. Apothéloz n'a pas payé les 3 millions de francs pour le Grand Théâtre... Et qui c'est qui paie? C'est nous, la Ville! M. Apothéloz, d'après son cahier des charges, doit payer pour le sans-abrisme et les sans-abris. Ah bon? Et qui c'est qui paie? Eh bien, c'est de nouveau nous! C'est la Ville qui paie pour ça aussi! On est donc un peu méfiants,

Proposition: plan localisé de quartier «Cité de la musique»

effectivement, et je pense qu'on a un peu raison de l'être... Car 6,5 millions de francs, si tout à coup c'est à la Ville de les payer, ça va nous faire mal!

Je l'ai dit, le budget de fonctionnement de la Cité de la musique est très cher – trop cher. On pourrait prendre exemple sur le nouveau Manège, un projet multi-culturel qui va bientôt ouvrir dans la Vieille-Ville, avec une crèche...

La présidente. Il faudra conclure, Madame.

M^{me} Delphine Wuest. Oui, je vais conclure. Il y aura aussi une maison de quartier, un restaurant scolaire et une ludothèque. Tous ces acteurs vont se partager les lieux. Ils ont opté pour une gouvernance participative et partageuse qui sera économe, du coup. Car il n'y aura bien sûr pas de budget supplémentaire pour travailler ensemble dans ces lieux et les partager. Ça, pour nous, c'est une manière très verte et décroissante de procéder qu'on salue. Pourquoi la Fondation pour la Cité de la musique ne se baserait-elle pas sur un tel mode de fonctionnement? Du coup, on n'aurait pas besoin de demander tout cet argent. Je vais conclure.

La présidente. Merci!

M^{me} Delphine Wuest. Non, non, non! Je vais conclure: je vais quand même dire la position des Verts!

La présidente. Vous avez largement dépassé votre temps de parole, Madame Wuest, je vous accorde trois mots.

M^{me} Delphine Wuest. Je voudrais juste dire, vu que ce projet de Cité de la musique est très grand, que ce serait peut-être à la population d'en décider par le biais d'un référendum, par exemple, puisque ce seront les contribuables, au final, donc les habitants de cette ville et de ce canton, qui devront payer. Ce serait donc peut-être à eux, finalement, d'en décider. Pour toutes les raisons que j'ai évoquées jusqu'à maintenant, on pourra bien sûr soutenir le projet de recommandation...

La présidente. Là, il va falloir conclure, Madame Wuest! Je vous ai accordé trois mots!

Mme Delphine Wuest. Oui! Je suis en train de dire qu'on soutiendra le projet de recommandation des socialistes, mais qu'on s'opposera à ce projet. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Holenweg (S). L'intérêt de ce débat, pour nous, c'est que ce n'est pas seulement un débat sur l'aménagement, mais que ça peut devenir – si nous le voulons – un débat de politique culturelle sur les priorités de la Ville en la matière. Je rappelle tout de même que nous ne sommes pas en train de décider du destin de la Cité de la musique, mais que nous débattons sur un préavis consultatif du Conseil municipal concernant un plan d'utilisation du sol. Effectivement, un référendum peut être lancé contre ce préavis, par contre cela ne changera pas le caractère consultatif dudit préavis. Nous ne sommes pas en train de décider du destin du projet de la Fondation Hans Wilsdorf. En revanche, nous pouvons faire de ce débat une discussion sur les priorités de la politique culturelle de la Ville.

C'est d'ailleurs ce à quoi nous incite le texte qui nous a été distribué à l'entrée de cette séance plénière par la Fédération genevoise des musiques de création. Car cette fédération, elle, met l'accent sur la signification du projet en termes de politique culturelle et, par conséquent, sur le rôle de la Ville de Genève comme entité subventionnante et comme autorité définissant elle-même une politique culturelle face à des projets privés, lesquels manifestent les priorités des privés qui les défendent – en l'occurrence, la Fondation Hans Wilsdorf. La Fondation Hans Wilsdorf ne soutient pas l'Usine, elle veut soutenir – et la payer elle-même – la création d'une Cité de la musique. C'est un choix de priorité culturelle.

Nous avons, nous, pour la Ville de Genève, à défendre d'autres choix. Nous avons principalement à défendre le choix de soutenir les formes d'expression culturelle – en l'occurrence, les formes d'expression musicale – qui ne peuvent pas recevoir un soutien suffisant des privés, parce que ça n'intéresse pas les mécènes et les sponsors privés. Le texte qui nous a été distribué à l'entrée parle des besoins actuels de la scène musicale genevoise – dont l'OSR et la Haute école de musique font partie, mais dont ils ne constituent pas la totalité.

Dès lors, la discussion sur le projet de Cité de la musique est pour nous l'occasion de faire autre chose que débattre d'un préavis formel. Ce n'est pas un projet de la Ville, mais un projet totalement privé, comme d'ailleurs d'autres projets de la Fondation Hans Wilsdorf que nous avons soutenus. Le «nous» ne désigne pas forcément ici le Conseil municipal, car celui-ci ne s'est pas prononcé quand la Fondation Hans Wilsdorf a finalement décidé de racheter la totalité de l'immeuble abritant le cinéma Plaza, mais il désigne ceux qui, depuis des années, se battaient pour empêcher la destruction de ce cinéma. Nous avons été bien contents, au bout du compte, d'avoir atteint ce but et que des privés – la Ville et le Canton ayant refusé d'y mettre la main – fassent aboutir notre combat de plusieurs années.

Proposition: plan localisé de quartier «Cité de la musique»

On n'est pas dans cette situation-là avec la Cité de la musique, mais on a là un projet privé qui nous permet de poser des priorités dans le soutien à tel ou tel mode d'expression musicale, à telle ou telle scène musicale, de telle manière que l'ensemble de la scène musicale genevoise soit finalement soutenue, que ce soit par des privés ou par les pouvoirs publics. Nous refusons d'opposer les besoins. Nous refusons d'opposer les champs culturels. Nous refusons d'opposer les acteurs culturels. Nous refusons d'opposer les formes musicales. Mais si on s'en tient là, on ne fait que de la rhétorique. On prend une posture. Il faut bien que ce discours-là se traduise par des faits et soit autre chose que de beaux principes. Nous voulons sortir de la rhétorique et de la posture!

Telle est la raison pour laquelle, dans les deux projets de recommandations que nous avons déposés – l'un pour stipuler que la Ville refuse de participer à l'exploitation de la Cité de la musique et l'autre pour affirmer qu'elle doit parallèlement renforcer son soutien aux musiques actuelles de création –, nous disons en fait que le rôle de la Ville est précisément de faire ce que les privés ne peuvent pas faire.

Soutenir les grandes institutions, les privés peuvent le faire. La preuve: la Fondation Hans Wilsdorf entend le faire directement ou indirectement à l'égard de l'OSR et de la Haute école de musique, sans forcément leur verser de subventions, mais en leur fournissant un écrin. Mais qui, sinon la Ville de Genève, peut soutenir l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR) ou l'Usine? Il n'y a guère que les collectivités publiques qui peuvent soutenir ces espaces de création et de représentation musicales, parce que ceux-ci n'intéressent pas les subventionneurs privés.

Ça ne signifie pas qu'il ne faille pas faire la Cité de la musique; ça signifie que les ressources de la Ville et les priorités de politique culturelle de la Ville doivent aller ailleurs. Architecturalement, symboliquement, financièrement, la Cité de la musique est un gros morceau. Nous avons d'autres gros morceaux dans le budget de la Ville que nous continuerons à soutenir, et nous ne demandons pas que la Ville cesse de les soutenir. Nous demandons – ça va être un débat à la fois budgétaire et de politique culturelle indépendamment du budget – que la Ville renforce son soutien aux autres modes de création, d'expression, de représentation et d'interprétation musicales que ceux qui seront accueillis dans la Cité de la musique, si elle se construit.

Nous ne nous opposerons pas à ce projet, nous voterons le préavis de la Ville en espérant qu'il sera l'occasion non seulement pour nous ici, au Conseil municipal, mais aussi pour tous les acteurs de la politique culturelle genevoise – y compris le Canton – d'explicitier leurs priorités de politique culturelle. Et pour ceux qui n'en ont pas, d'avoir peut-être enfin une politique culturelle! Car finalement, dans ce canton, la politique culturelle dépend d'abord de la Ville de Genève. On peut donc lui donner le mandat de soutenir par sa politique culturelle les champs culturels,

les modes d'expression culturelle, les lieux culturels qui jamais n'intéresseront les sponsors et les mécènes privés.

La Cité de la musique ne sera pas à notre charge, si nous posons clairement que nous n'allons pas financer son exploitation. Je rappelle tout de même que, s'il est demandé de l'argent à la Ville de Genève pour l'exploitation de la Cité de la musique, c'est le Conseil municipal qui aura à en décider. A en juger par toutes les déclarations que j'ai entendues ici, j'entends s'exprimer un refus presque unanime que la Ville de Genève ait à financer l'exploitation de la Cité de la musique. Si une telle demande nous est faite, c'est à nous de la refuser. On ne va pas poser comme principe dès le départ que nous pouvons éventuellement accepter un financement de l'exploitation de la Cité de la musique, alors que nous aurions dit préalablement, au moment de l'adoption du PLQ, que nous ne la financerions pas. Nous refusons d'entrer en matière dans le financement de ce projet purement privé. Nous demandons que les ressources financières de la Ville soient affectées aux acteurs, aux champs et aux lieux culturels qui en ont réellement besoin. Tel est le sens de notre deuxième projet de recommandation.

Nos deux recommandations sont parfaitement cohérentes l'une avec l'autre. Dans la première, nous réservons les ressources de la Ville à ce que la Ville doit financer, à savoir les acteurs culturels qui ont besoin du financement de la Ville. Elle est formulée comme suit:

Projet de recommandation

Le Conseil municipal recommande que la Ville de Genève ne participe pas au budget de fonctionnement artistique et technique de la Cité de la musique.

Dans la deuxième, nous demandons que le financement des musiques de création soit renforcé, non seulement parce que, conjoncturellement, ces acteurs en ont besoin, car ce sont les plus fragiles et ce sont eux qui ont le plus souffert du confinement et des mesures de lutte contre la pandémie, mais aussi parce que c'est le rôle de la collectivité publique de soutenir ce qui n'intéresse pas forcément les acteurs privés, ce qui n'a pas encore constitué un public suffisamment stable pour que le financement par les entrées soit assuré. Notre deuxième recommandation est donc formulée comme suit:

Projet de recommandation

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de renforcer le soutien de la Ville aux musiques actuelles de création, notamment dans les conditions de mise à disposition de salles municipales.

Nous avons, nous, à financer les champs, les lieux, les acteurs, les modes d'expression culturels les plus faibles, les plus menacés; nous n'avons pas à financer la Cité de la musique. Ce n'est pas une raison à nos yeux pour refuser l'idée que des privés la construisent; c'est, pour nous, l'occasion de dire qu'à côté de cette construction-là, le renforcement du soutien de la Ville aux acteurs culturels et aux acteurs musicaux qui ont plus besoin de ce soutien doit s'imposer en même temps que s'imposerait éventuellement notre soutien au PLQ permettant la construction de la Cité de la musique. Encore une fois, nous ne décidons pas de ce projet privé...

La présidente. Voilà, vous devez conclure, Monsieur Holenweg. Quand même, ça s'impose!

M. Pascal Holenweg. ... mais nous décidons des priorités de la politique culturelle de la Ville. (Applaudissements.)

La présidente. Mesdames et Messieurs, le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole. Je vous invite à être un peu plus brefs, les positions des partis ayant déjà été énoncées. Amenez des éléments nouveaux si vous en avez et réduisez un peu vos interventions, merci bien!

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Cette discussion sur un PLQ permet à chaque parti de réciter son catéchisme... C'est absolument sidérant, de voir un tel melting pot de théories autour de ce projet! Si nous votons ce PLQ, la Cité de la musique pourra naître. Mais voilà l'Union démocratique du centre qui vient avec la peur des citoyens et qui prétend que ce serait un problème pour la sécurité... On ne voit pas en quoi ce magnifique projet causerait un problème de sécurité! Ensuite, on nous dit qu'il y a un manque d'investissements dans le sport... Mais enfin, on n'oppose pas ici le domaine de la culture à celui du sport! Je rappelle que le projet de Cité de la musique n'est pas payé par la Ville!

Ensuite, toujours sur les bancs de l'Union démocratique du centre, on nous a dit qu'on sacrifiait un parc. Moi, je n'ai jamais vu de parc à l'endroit où se trouvera la Cité de la musique – laquelle offrira précisément un parc à la population genevoise! Peut-être a-t-on voulu évoquer le jardin qui entoure la villa Les Feuillantines, comme il y en avait autour de toutes les villas au XIX^e siècle. Mais je rappelle que ce jardin est privé et que la population n'y a pas accès.

Quant à Ensemble à gauche... Alors là, c'est fort! L'argument des représentants d'Ensemble à gauche, c'est qu'ils prônent la décroissance! Et ce projet, bien entendu, n'irait pas dans ce sens... Mais en même temps, ils affirment leur soutien aux artistes. Eh bien, la Cité de la musique offrira précisément aux artistes – et plus particulièrement aux musiciens – une école, ce qui est une tâche régaliennne, je le rappelle; normalement, c'est l'Etat qui devrait payer l'école. Et quand on dit l'Etat, on entend les citoyens qui paient des impôts. Ici, en plus de l'école, il y aura plusieurs salles de concerts, un restaurant et un parc. Alors, Ensemble à gauche veut soutenir les artistes... mais les priver d'un lieu de formation où ils pourront avoir des échanges et peut-être donner des concerts à midi pour s'exercer et apprendre leur métier. Il y a beaucoup de gens qui travaillent, dans ce quartier, et qui pourraient venir les écouter en milieu de journée.

J'ajoute qu'heureusement qu'Ensemble à gauche n'existait pas à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Les membres de ce groupe osent tenir aujourd'hui un discours méprisant envers les mécènes, qu'ils traitent de riches venant déverser leur argent... Mais Genève a une tradition de philanthropie! Nous n'aurions à peu près aucun parc sans les philanthropes, dans notre ville, que ce soit le parc La Grange, le parc des Eaux-Vives, la Perle du Lac... Je pense également au Victoria Hall, don d'un riche ambassadeur britannique qui s'est construit une salle privée, puis l'a offerte à la Ville en l'appelant Victoria Hall en l'honneur de sa reine.

Venons-en à la position des Verts. C'est absolument ahurissant! On a là un projet où il y a une préoccupation pour l'environnement. De plus, on voit rarement passer des projets dont les auteurs décident eux-mêmes de revoir l'architecture pour que des chênes importants ne soient pas abattus! Certes, des arbres devront être abattus pour construire la Cité de la musique, en revanche il y en aura en tout cas deux à trois fois plus qui seront plantés. Nous ne comprenons pas comment les Verts peuvent cracher sur un projet qui offre à la population un parc dont les frais d'entretien seront le seul financement que la commune Ville de Genève aura à assumer. La Ville a toujours payé l'entretien de ses parcs! On nous offre un parc, et on fait la fine bouche! «Ah, mais on devra payer...» Eh bien oui, il faudra payer l'entretien de ce parc.

De plus, on oublie qu'il existe une voie verte... Moi, je croyais que les Verts seraient ravis d'imaginer la prolongation de la voie verte de la Perle du Lac jusqu'au Petit-Saconnex. Mais non, on nous parle de biodiversité! Parce qu'il y a une sorte de jardin abandonné autour de la villa Les Feuillantines, il y a de la biodiversité! C'est oublier que le terrain est constructible et appartient à l'ONU; si la Cité de la musique n'est pas érigée à cet endroit, l'ONU peut y faire un immeuble.

Quant aux critiques sur l'architecture du bâtiment, quand on ne veut pas quelque chose, on lui trouve tous les défauts. «Ah, mais vous vous rendez compte, il y a des baies vitrées... Les oiseaux vont s'écraser sur les baies vitrées!» Mais

Proposition: plan localisé de quartier «Cité de la musique»

si le bâtiment devait être en béton, on nous dirait: «Attention, vous vous rendez compte, il y a le réchauffement climatique et le béton est un conducteur de chaleur!» Et si le bâtiment devait être en bois, on nous dirait: «Vous allez tuer des arbres morts!» (*Rires.*) Je ne parle pas du plastique! Apparemment, pour les Verts, on ne peut rien construire. C'est bien dommage, parce que ce projet est un excellent et magnifique projet.

J'aimerais encore souligner un élément erroné qui a été avancé tout à l'heure. Les Verts estiment que la population devrait pouvoir s'exprimer sur ce projet par le biais d'un référendum. Leur conclusion est donc la suivante: «Il faut voter non pour qu'il y ait un référendum.» Si on vote non à ce projet, il n'y aura pas de référendum possible! Alors, votez oui, c'est la seule manière de permettre le lancement d'un référendum! (*Applaudissements nourris et acclamations.*)

Des voix. Bravo!

Mme Michèle Roulet. Je terminerai en soulignant que c'est un projet magnifique, conçu par des gens passionnés – on en a quelques-uns, à Genève. On a un Philippe Béran, l'un des chefs d'orchestre de l'OSR, qui passe dans toutes les écoles amener la musique aux jeunes... Et on a des personnes passionnées de musique qui veulent offrir à la Ville une Cité de la musique. Mais allez voir le projet, Mesdames et Messieurs! Une exposition se tient actuellement sur la plaine de Plainpalais pour le présenter au public, vous pourrez ainsi le découvrir en détail.

Aujourd'hui, l'Etat et les communes financent la Haute école de musique. Mais les sept ou huit lieux où les étudiants suivent des cours sont des bâtiments dans un état souvent assez lamentable – et ils sont loués!

La présidente. Il va vous falloir conclure vous aussi, Madame Roulet.

Mme Michèle Roulet. Bien sûr que l'Etat continuera à financer la Haute école de musique, mais il ne devra plus assumer la location de ces sept ou huit lieux où se trouvent les salles de cours actuelles. Le Canton et les communes genevoises continueront à financer la Haute école de musique, je le répète une fois encore, il y aura donc un financement de leur part dans le fonctionnement de la Cité de la musique. J'ajoute que, depuis la construction de l'Arena en 1995, il n'y a eu aucune nouvelle salle de concerts à Genève. Par ailleurs, il faut remonter au XIX^e siècle pour assister à la construction d'une salle pouvant accueillir un orchestre symphonique. Alors vraiment, quand on voit des gens passionnés et des

mécènes qui nous apportent sur un plateau un beau projet comme celui-là, faire les capricieux, c'est une honte pour Genève! (*Applaudissements.*)

La présidente. M^{me} Magnin renonce à s'exprimer, car elle estime que tout a été dit et que nous devons maintenant passer au vote sans plus tarder. Son micro ne fonctionne pas, c'est pourquoi je répète ici ses propos. Mesdames et Messieurs, vous êtes invités à suivre l'exemple de M^{me} Magnin: si les choses ont déjà été dites une fois, deux fois, trois fois, vous pouvez vous abstenir!

La parole est à M. Sormanni (*ndlr: son micro ne fonctionne pas*). Monsieur Sormanni, je vous prie d'utiliser le micro de M^{me} Roulet, qui semble être le seul encore en état de marche, si vous désirez que vos paroles soient retranscrites au *Mémorial*.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je serai très bref. Je trouve assez ahurissant qu'on fasse la fine bouche face à un tel projet, tout en disant des choses inexactes. L'ONU possède le terrain. Elle le met à disposition, mais pas gratuitement; elle a besoin de ces fonds. Si le projet de Cité de la musique ne se fait pas, eh bien, rien ne se fera! Il n'y aura rien pour la population, pas de parc! Il faut arrêter d'inventer des arguments en accusant les auteurs de ce projet d'aligner des noix sur un bâton.

Ce n'est pas parce que la Confédération, le Canton et la commune ont – heureusement – apporté un financement à la rénovation de différents bâtiments onusiens que, du coup, l'ONU doit nous offrir ce terrain. Cette organisation a des difficultés financières et a besoin de revenus, vous le savez toutes et tous, Mesdames et Messieurs; voilà pourquoi elle est d'accord de faire cette transaction. Autrement, il ne se passera rien! Le terrain ne sera pas à la disposition de la population!

Quant aux locaux déjà existants qui vont se libérer avec le déplacement de l'OSR et de la Haute école de musique à la Cité de la musique, ils pourront être utilisés pour les musiques alternatives. Finalement, ce sera aux artistes de ces musiques alternatives de se manifester à ce moment-là! Il n'y a pas d'implication pour la Ville de Genève dans ce projet de Cité de la musique, hormis un préavis sur un PLQ. C'est cela que nous votons ce soir, et rien d'autre! Telle est la raison pour laquelle je vous invite, Mesdames et Messieurs, à voter la proposition PR-1395 avec enthousiasme!

La présidente. Merci d'avoir été concis, Monsieur Sormanni. Nous avons un problème technique: plus aucun micro ne fonctionne sauf celui de M^{me} Roulet! J'invite donc le prochain orateur inscrit à se déplacer pour venir s'exprimer au micro de M^{me} Roulet.

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames les conseillers et conseillères municipaux, quel honneur de prendre la place de M^{me} Rouillet pour enterrer son projet! Je voulais souligner ce soir, au nom des Verts, l'importance du message que représente ce PLQ. En effet, c'est un véritable message destiné au Canton et à nos députés – un message avant tout financier. A l'heure où l'on reproche à la Ville de dépenser trop d'argent et de s'octroyer des compétences qu'elle n'a pas, on vote sur un projet qui implique des frais d'entretien à hauteur de 400 000 francs! Or ces 400 000 francs viendront péjorer encore notre budget et creuser un déficit que nous avons du mal à contenir, dans le cadre des débats actuels.

C'est aussi un message au Canton qui concerne le contexte de nos débats sur l'aménagement et la végétalisation. Quand bien même on nous «vend» aujourd'hui un droit de superficie à 25 millions de francs pour une centaine d'années, on doit construire dans un parc pour pouvoir offrir ce parc aux Genevois! Je vous laisse comprendre la contradiction, Messieurs-dames!

La question se situe aussi au niveau arboricole. Ma collègue et cheffe de groupe des Verts l'a bien démontré: on n'a actuellement aucune garantie sur les arbres qui seront plantés d'après le projet de Cité de la musique, sur leur diamètre, leur hauteur, leur état sanitaire, leur origine, leur intérêt biologique. Rien sur les questions paysagères! Il en va de même pour le ratio du remplacement des arbres prévu, puisqu'on nous annonce qu'on plantera le double du nombre d'arbres abattus. Les Verts s'étaient engagés dans leur programme électoral à replanter trois fois les arbres qu'on abattrait. Il est donc évident que nous ne sommes pas prêts à négocier sur cette position-là.

Venons-en aux comptes. Certes, pour le moment, le budget de fonctionnement de la Cité de la musique ne nous concerne pas, nous dit-on. Mais sortons les caulettes: avec un déficit annoncé par le Canton de 501 millions de francs pour 2021, Messieurs-dames, comment pourra-t-il s'y retrouver pour assumer un budget de fonctionnement annuel estimé à 13 millions de francs? Selon les partisans du projet, 40% de ce montant sera couvert par les rentrées de la billetterie – ce pourcentage peut actuellement être évoqué pour le Grand Théâtre, par exemple – et 10% par le mécénat. Restent donc 6,5 millions de francs de subventionnement public qui sont déjà annoncés. Sur ces 6,5 millions de francs, notre cheffe de groupe l'a rappelé ce soir, le conseiller d'Etat Apothéloz s'engage à hauteur de 2,5 millions de francs. Quand on fait les comptes, au final, on obtient donc un manque de 4 millions de francs. Les Verts l'ont annoncé, l'ACG ne paiera évidemment pas cette différence.

Finalement, le vote de ce soir est un message au Conseil d'Etat et au Grand Conseil lui-même: quels projets culturels voulons-nous pour notre canton? Et quelle gouvernance pour ce type de projets? On a le Pavillon de la danse, le Centre de la danse à Vernier aujourd'hui à l'étude, le Grand Théâtre avec son déficit de 3 millions de francs que nous n'arrivons pas à combler, et le Victoria Hall

vieillissant que nous devrions rénover, sans compter une Haute école de musique dispersée sur neuf sites différents. Il est donc évident qu'on doit s'interroger et réfléchir, au niveau municipal et cantonal, sur la gouvernance et le type de développement culturel qu'on veut donner à notre canton. Si nous refusons d'opposer les besoins, il ne faut néanmoins pas refuser de faire ces choix.

C'est pour toutes ces raisons que je vous invite encore une fois à refuser ce projet, Messieurs-dames. Je vous remercie.

La présidente. En raison des conditions techniques catastrophiques, nous reportons la fin de ce débat à demain. J'ai noté le nom des personnes encore inscrites au tour de parole et qui n'ont pas pu s'exprimer. Nous aurons aussi l'intervention de la conseillère administrative M^{me} Perler. Je donne toutefois la parole à M. le maire Sami Kanaan, puisqu'il ne sera pas là demain. Il aura ainsi l'occasion de s'exprimer quand même ce soir sur ce sujet. Je lui cède mon micro, qui fonctionne encore...

M. Sami Kanaan, maire. Merci beaucoup, Madame la présidente. C'est un honneur pour moi de prendre votre place... Je vous rassure, c'est provisoire. Mais ça change la vision des choses! Il est intéressant de parler une fois devant le Municipal en voyant ses membres de face.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie pour ce débat qui est en soi très important, puisqu'il concerne à la fois l'aménagement urbain de notre cité et, bien sûr, la politique culturelle. Je rappelle toutefois que, d'un point de vue légal, nous votons ce soir un préavis sur un PLQ. Nous ne votons pas un projet culturel en tant que tel, nous ne votons ni un crédit d'investissement ni un crédit ou un budget de fonctionnement. Comme on en est au stade du PLQ, le projet culturel lui-même est forcément encore en voie de précision.

Soyons francs: la Ville de Genève a participé aux discussions sur l'ensemble des enjeux de ce projet dans un groupe tripartite avec la Fondation pour la Cité de la musique et le Canton. En ce qui concerne l'aspect du territoire, M^{me} Perler se prononcera demain.

Pour ma part, en tant que magistrat délégué à la culture, j'aimerais souligner que le fait qu'une institution culturelle veuille s'implanter sur la rive droite est déjà extrêmement positif. Ce projet est très bienvenu pour la Ville de Genève sur le plan culturel, car c'est un projet cantonal qui complète avantagement les efforts déjà très importants fournis par notre municipalité dans ce domaine, vous l'avez toutes et tous rappelé. Nous avons souvent souligné, dans ce plénum, que les charges de ville-centre assumées par la Ville de Genève – c'est-à-dire des

Proposition: plan localisé de quartier «Cité de la musique»

charges au bénéfice des personnes habitant la région, et non pas seulement sur le territoire de la commune – sont lourdes. Cela inclut bien sûr le Grand Théâtre, les musées, la Nouvelle Comédie et d'autres institutions culturelles.

Mais autant nous ne pouvons pas forcer le Canton à cofinancer le Grand Théâtre, autant le Canton ne peut pas nous forcer à cofinancer la Cité de la musique. Or il est clairement dit dans ce projet que l'interlocuteur principal de la Fondation pour la Cité de la musique est le Canton. La problématique dont *Le Courrier* a fait état portait sur le montant de l'aide à apporter au budget de fonctionnement et sur la nécessité de savoir qui l'assumerait. Cette discussion importante concernera, le jour venu, les députés du Grand Conseil et la Fondation pour la Cité de la musique.

Je vais vous le dire très honnêtement, Mesdames et Messieurs, notre intérêt à nous est de soutenir ce projet. Il nous permettra notamment de diversifier l'offre culturelle. Par exemple, l'OSR occupe aujourd'hui 40% du temps disponible au Victoria Hall pour un prix dérisoire que nous lui accordons, parce que cet orchestre est un ensemble important. Si l'OSR peut jouer dans de meilleures conditions à la Cité de la musique, ce sera beaucoup mieux. Il faut savoir que, vu la taille de la scène au Victoria Hall, l'OSR et d'autres ensembles symphoniques du monde entier qu'on reçoit de temps à autre sont trop à l'étroit pour jouer en formation complète. De nombreuses œuvres du répertoire ne peuvent donc pas être jouées dans de bonnes conditions devant un public genevois qui adore la musique classique la plus diversifiée possible; ce sera possible à la Cité de la musique, si elle se réalise.

Du coup, nous récupérerons dans notre salle du Victoria Hall des créneaux horaires extrêmement précieux pour d'autres ensembles genevois dans tous les registres musicaux, et à des conditions préférentielles – c'est déjà une chose importante!

De plus, on accuse la Cité de la musique d'être monopolistique en faveur de l'OSR... C'est faux! Les tarifs de location des espaces tels qu'ils sont envisagés par la Fondation pour la Cité de la musique sont extrêmement abordables pour toutes les formes de musique. Il est clair que pour les musiques actuelles on n'ira pas forcément dans la salle philharmonique, qui est la plus grande, mais plutôt dans la black box, c'est-à-dire la salle polyvalente. Il y a donc là une vraie opportunité de rééquilibrer et de diversifier l'offre, tout en donnant aux autres musiciens et musiciennes de notre canton, qui sont extrêmement créatifs et talentueux, des possibilités supplémentaires de jouer au Victoria Hall ou dans les salles dont les créneaux horaires se seront aussi libérés, voire à la Cité de la musique.

La différence avec la plage des Eaux-Vives est évidente: dans ce cas-là, nous avons voulu et accepté de financer le fonctionnement d'une infrastructure. C'est un choix souverain de la Ville qui a été discuté en amont et validé à certaines

conditions. Il n'en va pas de même pour la Cité de la musique! En ce sens, je soutiens les deux recommandations déposées par le groupe socialiste pour affirmer, d'une part, que la Ville ne participera pas au budget de fonctionnement de la Cité de la musique – mis à part le parc, c'est clair – et, d'autre part, qu'il y a un effort à faire pour les musiques actuelles aujourd'hui dans une situation très précaire, c'est vrai.

Dernier élément: le Covid-19. La pandémie a très durement touché la société en général et en particulier les artistes et les métiers de la culture au sens large. Des aides fédérales ont été prévues puis complétées par le Canton, et je vous annonce d'ores et déjà, Mesdames et Messieurs, que le Conseil municipal sera saisi cette année encore d'un crédit complémentaire urgent pour compléter les aides fédérales et cantonales, car cela me paraît important. Il est d'ailleurs possible que cela se reproduise l'année prochaine.

Ce n'est pas en refusant la Cité de la musique que vous aiderez les artistes! Là-dessus, il faut être très clair. On peut être pour ou contre le projet de Cité de la musique – je respecte tous les avis – mais raconter qu'en refusant ce projet on aidera davantage les musiques actuelles, c'est tout simplement faux et totalement déplacé! Quant à vous, Monsieur Schaller, vous avez le droit d'être contre ce projet, bien sûr. Mais de là à glisser dans la calomnie *tutti quanti* contre l'ONU, contre la Fondation pour la Cité de la musique et contre la Fondation Hans Wilsdorf, ça, c'est une honte pour ce Conseil municipal! Je tiens à le dire ici! La Fondation Hans Wilsdorf est, parmi d'autres, l'une des structures les plus généreuses avec notre canton dans de nombreux domaines – y compris ceux dont on ne parle pas publiquement – et je trouve vos propos complètement déplacés.

Voilà, Mesdames et Messieurs. Cela n'arrive pas souvent, mais je dois dire que je suis d'accord avec M^{me} Roulet: si vous voulez que le peuple se prononce – car je sais qu'il y a une velléité de référendum – vous devez voter oui au préavis contenu dans la proposition PR-1395. Sinon, il n'y aura pas de référendum. Alors, les Verts, soyez cohérents: votez oui et, comme ça, vous pourrez solliciter le peuple par la suite. Si vous votez non, cela veut dire que vous ne voulez pas que le peuple se prononce! (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Monsieur le maire. Nous ne pouvons plus rien faire ce soir, puisque le système de vote est en black-out. Je remercie M^{me} Michèle Roulet d'avoir prêté son micro. Nous reprendrons le débat sur le rapport PR-1395 A demain, juste après les renvois directs d'objets en commissions. Nous finirons le débat, puis nous procéderons au vote. Trois orateurs, dont la conseillère administrative Frédérique Perler, étaient encore inscrits. Pour le moment, je passe aux réponses du Conseil administratif, puisque apparemment je suis la seule à pouvoir causer ici...

8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 juin 2012 de M^{mes} Natacha Buffet, Michèle Roulet, Florence Kraft-Babel, MM. Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Lionel Ricou: «Quid d'une artothèque genevoise?» (M-1035)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que les Romains ont eu leurs mosaïques, les Etrusques leurs fresques, les Grecs leurs poteries, les Egyptiens leurs parchemins, les Perses leurs tapis, les Chinois leurs porcelaines, les Japonais leurs estampes, les Indiens leurs totems, les Hindous leurs tentures, les Russes leurs icônes, les Africains leurs statues, les Celtes leurs gravures, l'Antiquité ses sculptures, le Moyen Age ses vitraux, la Renaissance ses portraits, les Classiques leurs décors, les Romantiques leurs peintures, l'Art Nouveau sa déco;
- que ces formes d'expression dans leur diversité cultivaient un lien privilégié entre l'art et la vie au quotidien;
- que la culture muséale, aussi nécessaire soit-elle à la connaissance et à la mémoire du passé, tend à créer une distance entre les créateurs et la vie quotidienne, notamment pour l'art contemporain;
- que la rencontre de l'art et de la vie est nécessaire à la culture du goût et de la sensibilité;
- que de nombreuses villes en Belgique (<http://www.artotheque.be/>), au Canada (<http://www.artotheque.ca/>), en France ont cherché à combler ce manque par la création d'artothèques;
- que la Ville de Lyon l'a rattachée à sa Bibliothèque municipale (<http://www.bm-lyon.fr/pratique/informationspratiques/artotheque.htm>);
- que le concept d'une artothèque, qui fonctionne comme une bibliothèque, permettant à titre individuel ou collectif d'emprunter une/des œuvre-s pour une durée déterminée, connaît un réel engouement;
- que la Ville de Genève, «ville de culture», ne manque ni de créateurs ni de créations (FMAC) qui dorment hélas trop souvent, faute d'espaces d'exposition disponibles, dans des dépôts, à l'abri du regard quotidien des Genevois,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, dans les meilleurs délais, un projet d'artothèque original et financièrement responsable, avec un/des partenaires intéressés, privés et/ou publics, notamment la Pinacothèque et le Fonds municipal d'art contemporain.

¹ «Méorial 176^e année»: Rapport, 3140.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a voté cette motion le 16 octobre 2018.

Le dispositif d'une artothèque permet la circulation des œuvres d'art, la promotion des artistes ainsi qu'une rencontre privilégiée entre l'art et les publics divers, dans des lieux de vie; une accessibilité à la création contemporaine. Cette proximité avec l'art est soutenue par le Conseil administratif et les services du département de la culture et de la transition numérique (DCTN) œuvrent dans ce sens grâce à plusieurs outils notamment par la diffusion – prêts à d'autres institutions et médiation – de la collection du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) de la Ville de Genève et d'autres collections muséales.

Artothèques en Suisse et à Genève

Dans la plupart des exemples (Europe et au-delà), l'artothèque est une sous-structure d'une bibliothèque. Le concept de l'artothèque existe depuis deux siècles mais a pris forme en Europe depuis une cinquantaine d'années plus spécifiquement dans les pays du nord. Aujourd'hui il est présent en Allemagne, en France et en Belgique¹.

La Suisse a inauguré sa première artothèque dans une structure publique en janvier 2018, au sein même de la Médiathèque du Valais à Sion; 540 œuvres bidimensionnelles sont accessibles aux abonné-e-s de la médiathèque pour des prêts de trois mois renouvelables:

https://www.mediathèque.ch/data/documents/collections/FR/Flyer_artothèque_FR.pdf

A Genève, il existe deux initiatives privées qui permettent la location d'œuvres d'art: la Pinacothèque (mentionnée dans le texte de motion ci-dessus) qui développe ses activités de location d'œuvres depuis plus de quinze ans (www.pinacothèque.ch), et Attraction, une entreprise apprenante au service de l'art et des créateurs qui propose une artothèque. Elle permet aux entreprises, aux particuliers ou aux commerces en Suisse romande de louer de l'art contemporain, des créations d'objets de décoration et des accessoires de design (www.attraction.ch).

La Ville de Genève soutient l'association des Amis de la pinacothèque en lui mettant à disposition gratuitement (subvention en nature) une arcade d'environ 76 m² à Montbrillant.

Ces structures privées sont complémentaires à l'existence et la diffusion des collections de la Ville de Genève. Ces dernières, et notamment le FMAC,

¹ Voir l'étude d'une étudiante de la Haute école de gestion de Genève «Artothèque: sa pertinence et sa réalisation au sein d'une bibliothèque»: <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65126-artothèque-sa-pertinence-et-sa-realisation-au-sein-d-une-bibliotheque.pdf>

développent des actions spécifiques qui visent à encourager la rencontre entre le public et la création contemporaine.

La collection du FMAC et sa diffusion

Les missions liées au FMAC sont celles d'inscrire et de développer l'art dans l'espace public de la Ville de Genève – par le biais de concours ou commandes aux artistes –, de constituer et valoriser une collection patrimoniale publique qui témoigne de la diversité des pratiques artistiques à Genève. Favoriser l'accès à l'art contemporain et diffuser les œuvres de sa collection font partie intégrante de sa mission.

La collection comprend aujourd'hui plus de 4600 œuvres ou ensembles d'œuvres: près de 300 œuvres d'art public, 2800 œuvres «mobiles» (peintures, photographies, sculptures, estampes, etc.) et plus de 1500 vidéos (dont les vidéos héritées en 2009 du Fonds André Iten en lien avec le Centre pour l'image contemporaine (CIC) de Saint-Gervais).

Pour rappel, la collection d'art public est développée depuis 1950 et la collection d'œuvres mobiles depuis 1985. Elles témoignent de l'histoire de la création artistique à Genève, du dynamisme de sa scène artistique et de la diversité des pratiques actuelles, mais également de son interaction avec l'art suisse et international, toutes générations, pratiques ou tendances confondues.

La collection est visible en ligne sur le site web de la Ville de Genève (à l'exception des vidéos héritées du CIC): <http://institutions.ville-geneve.ch/fr/fmac/>

Les moyens de diffusion de la collection du FMAC sont les suivants:

- les prêts au sein des sites municipaux: depuis 1985, 383 œuvres ont été prêtées au sein de l'administration de la Ville de Genève et sont ainsi visibles par les usagers et usagères et visiteurs et visiteuses (bureaux, salles de réunion, espaces de circulation);
- les prêts auprès des musées et des centres d'art: plus de 31% des œuvres de la collection a circulé dans le cadre d'une exposition. Depuis 2003, 881 œuvres mobiles ont participé à une exposition;
- les expositions consacrées à la collection: au cours des dix dernières années, plusieurs expositions consacrées à la collection du FMAC, organisées par des commissaires, des institutions ou par le pôle conservation du FMAC, ont permis au public de découvrir les œuvres sous plusieurs angles d'approche différents.

L'historique des expositions de la collection est consultable par ce lien: <http://institutions.ville-geneve.ch/fr/fmac/collection/expositions/2020/>

- les outils de médiation: des actions de médiation et de sensibilisation à l'art contemporain se sont développées et multipliées depuis 2013. Elles sont consacrées à la collection et menées en collaboration avec des artistes, des institutions et des espaces indépendants à Genève. La collection devient un matériau vivant d'étude, de pédagogie, de réflexion et de discours sur l'art contemporain.

D'autres publics sont également touchés dans les opérations de médiation: des ateliers sont régulièrement menés avec l'Université ouvrière de Genève (UOG); le projet «Une œuvre, mon doudou et moi» qui consiste à faire «adopter» une œuvre par les enfants des crèches municipales pour une durée de deux à trois mois est en cours depuis 2012. D'autres projets sont menés en collaboration avec les bibliothèques municipales notamment ainsi qu'avec Ecole & culture, une offre adressée aux élèves du primaire et du secondaire, ou encore «GE découvre en été», des activités pour les jeunes entre 4 et 16 ans.

Lien sur les projets de médiation: <http://institutions.ville-geneve.ch/fr/fmac/fmac/fmac-mobile/>

- La publication des œuvres: les publications sont aussi l'occasion de diffuser la collection du FMAC. Un troisième catalogue raisonné a été édité en 2017 sur les acquisitions réalisées entre 2004 et 2016, après ceux retraçant les années 1950-1990, paru en 1992, puis les années 1991-2003, paru en 2005. En outre, une brochure annuelle répertorie les acquisitions de l'année précédente; elle est distribuée gratuitement et largement, notamment lors de Artgenève.
- L'art public: en poursuivant depuis plus de soixante-cinq ans une stratégie active dans l'art public – une collection à ciel ouvert, hors des dépôts –, la Ville de Genève, au travers du FMAC, a réalisé près de 300 interventions artistiques sur l'architecture et dans l'espace urbain en valorisant la diversité des approches et des expérimentations artistiques contemporaines, toutes générations et pratiques confondues.

Dans sa proximité avec la vie quotidienne (écoles, places publiques, bâtiments administratifs, équipements sportifs, etc.), l'art public permet un dialogue immédiat avec le public, et rappelle le rôle essentiel des artistes dans le contexte actuel de l'espace collectif, et ce au travers du regard qu'elles et ils portent sur l'aménagement du territoire, sur l'histoire locale et sur la société contemporaine. Depuis 2012, des actions de sensibilisation et de médiation sont ainsi développées. Conçues en fonction du contexte d'intervention et du public, notamment lors d'inaugurations, elles permettent de transmettre les pistes de lecture nécessaires à la compréhension des œuvres, de répondre aux interrogations et de construire, avec les citoyens-ne-s, une mémoire de l'œuvre.

Ces œuvres peuvent être géolocalisées sur le site web de la Ville de Genève: <http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/fmac/?collections&page=localisation&table=auteur&lettre=AG&critere=all>

La publication d'un ouvrage intitulé *Les sentiers culturels* propose des parcours dans la Ville de Genève avec des œuvres d'art installées dans l'espace public: <https://www.geneve.ch/fr/faire-geneve/promenades/sentiers-culturels/sentiers-art-contemporain>

- La Médiathèque dédiée à la vidéo: dès 2009, publique et en libre accès, elle permet aux chercheurs et chercheuses ainsi qu'au grand public de venir consulter les œuvres vidéo de la collection. Artistes et curateurs et curatrices sont régulièrement invité-e-s à se pencher sur les œuvres vidéo pour des projets théoriques, critiques et artistiques et à faire découvrir la vidéo par différentes approches.

Lien sur la page médiathèque:

<http://institutions.ville-geneve.ch/fr/fmac/mediatheque/evenements/archives/2019/>

Conclusions

Le Conseil administratif souhaite avant tout renforcer la visibilité de ses collections patrimoniales, et notamment celle du FMAC, par les prêts d'œuvres – auprès de l'administration publique, des musées et des collectivités publiques – et les opérations de médiation qui permettent d'aller à la rencontre du public; l'art public entretient par définition une proximité quotidienne avec les citoyen-ne-s.

Dès 2021, le FMAC disposera d'un nouvel espace de médiation. Le vote par le Conseil municipal le 5 février 2019 de la proposition PR-1280 lui permettra de disposer, en plus de la médiathèque essentiellement consacrée au médium de la vidéo, d'un espace de présentation et d'exposition dans ses nouveaux locaux de l'écoquartier Jonction. L'intérêt pour le FMAC de s'implanter dans ce nouveau quartier porte sur plusieurs enjeux culturels. Les locaux permettront de créer un espace de qualité pour la valorisation et la présentation des œuvres de la collection au public. Par ailleurs, l'écoquartier offre un potentiel de développement de projets de médiation en lien avec l'art contemporain.

Il s'agira ici de renforcer la médiation et de créer des situations de dialogues entre la collection patrimoniale et différents types de publics.

Cette manière de médiatiser l'art contemporain et de promouvoir le travail des artistes est complémentaire avec d'autres pratiques, notamment avec l'outil d'artothèque tel qu'il existe à Genève et qui répond à la demande d'un public spécifique.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le maire:
Sami Kanaan

Motion: revalorisation de la fonction des sapeurs-pompiers volontaires

9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 février 2014 de M^{mes} et MM. Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Julide Turgut Bandelier, Marc-André Rudaz, Morten Gisselbaek, Pierre Gauthier, Pierre Vanek, Marie Barbey, Natacha Buffet, Grégoire Carasso, Christiane Leuenberger-Ducret et Pascal Altenbach: «Revalorisons la fonction des sapeurs-pompiers volontaires» (M-1119)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que, selon le nouvel article 27, lettre m), de la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP), la solde des sapeurs-pompiers volontaires pour les activités liées à l'accomplissement de leurs tâches essentielles (exercices, services de piquet, cours, inspections et interventions, notamment pour le sauvetage, la lutte contre le feu, la lutte contre les sinistres en général et la lutte contre les sinistres causés par les éléments naturels) est désormais expressément exonérée, mais avec un plafond minimal annuel de 9000 francs pour l'ICC (et 5000 francs pour l'IFD, selon l'art. 24, lettre f bis) LIFD);
- que, en revanche, les indemnités supplémentaires forfaitaires pour les cadres, les indemnités supplémentaires de fonction, les indemnités pour les travaux administratifs et les indemnités pour les prestations fournies volontairement ne sont plus exonérées, contrairement à l'ancienne pratique en vigueur à Genève, selon l'accord sectoriel conclu en 1964 avec l'Administration fiscale cantonale et renouvelé en 2002 puis 2007;
- que, compte tenu de la nouvelle exonération légale des soldes des sapeurs-pompiers volontaires, la liste énumérative de l'article 4, lettre n) de la loi sur le revenu déterminant le droit aux prestations sociales cantonales (LRD) a été modifiée par l'introduction de cette solde en faveur des sapeurs-pompiers de milice, de sorte que, pour certains sapeurs-pompiers de milice, le droit à des aides sociales (comme, par exemple, l'aide à l'assurance maladie et/ou au logement) sera par conséquent réduit;
- que ces modifications législatives auront également des conséquences sur le revenu effectif des sapeurs-pompiers volontaires, la solde actuelle de 22 francs l'heure allouée en Ville de Genève risquant de retomber à un montant de 20,45 francs l'heure, soit la solde en vigueur il y a dix ans;
- que les sapeurs-pompiers volontaires sont un pilier indispensable à la sécurité des habitants de la Ville de Genève, puisqu'ils sont non seulement un renfort au Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève (SIS) en cas d'incendie,

¹ «Mémorial 177^e année»: Rapport, 4664.

Motion: revalorisation de la fonction des sapeurs-pompiers volontaires

mais aussi un maillon clé de la chaîne de protection, allant de la surveillance des manifestations extérieures (feux d'artifice) ou intérieures (spectacles) aux secours lors d'inondations aux habitants comme aux animaux;

- que le recrutement de sapeurs-pompiers devient de plus en plus ardu et que les modifications législatives survenues auront manifestement un effet de dissuasion, étant précisé que, de surcroît, une hémorragie de démissions frappe les corps de sapeurs-pompiers volontaires;
 - que, en Suisse, le service du feu est organisé sur le modèle fédéraliste et relève de la souveraineté des cantons et des communes;
 - que, ainsi, chaque commune a l'obligation dans le cadre de son budget d'organiser, d'équiper et d'entretenir à ses frais une compagnie de sapeurs-pompiers dont l'importance est proportionnelle aux risques existant sur son territoire et à l'étendue de celui-ci;
 - qu'il y va dès lors de la mission de protection de la population conférée par la Constitution fédérale à la Confédération et aux cantons de rendre la mission de sapeur-pompier volontaire beaucoup plus attractive,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de revaloriser la fonction de sapeur-pompier volontaire notamment par une meilleure formation;
 - d'opérer les ajustements nécessaires au vu de la perte occasionnée par l'introduction des plafonds prévus à l'art. 27, lettre m) de la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) et à l'art. 24, lettre f bis) de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD), afin que les sapeurs-pompiers volontaires bénéficient d'un gain effectif pour leur travail.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En ce qui concerne la revalorisation de la fonction de sapeur-pompier ou sapeuse-pomprière volontaire (SPV) au sein du bataillon de la Ville de Genève, le Conseil administratif souhaite relever les éléments suivants.

Sur le premier point de l'invite, il apparaît au Conseil administratif que les SPV du bataillon de la Ville de Genève sont reconnus par le Service d'incendie et de secours (SIS) et font partie de l'organigramme du service, qui a pleinement intégré les SPV en leur confiant des responsabilités importantes.

En premier lieu, les 180 SPV du bataillon de la Ville de Genève sont les seul-e-s du canton à être toutes et tous porteurs d'appareils respiratoires. Cela leur permet ainsi d'effectuer des missions que d'autres corps de SPV ne peuvent pas nécessairement accomplir, notamment dans des environnements présentant des dégagements importants de monoxyde de carbone.

Motion: revalorisation de la fonction des sapeurs-pompiers volontaires

De plus, le bataillon de la Ville de Genève, sous l'impulsion du SIS, est également, depuis 2017, garant de la mise en place du poste médical avancé, et depuis 2018 de l'exploitation des unités mobiles de décontamination. Dans ces deux domaines, le bataillon SPV de la Ville de Genève est le seul, sur l'ensemble du canton, à pouvoir prendre la responsabilité de ces missions lors d'opérations d'envergure menées par le SIS, y compris en France voisine ou sur le canton de Vaud lors d'interventions du SIS en soutien à leurs homologues.

En sus de leur formation dispensée par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM), les SPV du bataillon de la Ville de Genève bénéficient également d'une supervision et d'un accompagnement par le SIS. L'appui offert par les professionnel-le-s leur permet ainsi de bénéficier d'une réelle plus-value en regard des autres communes.

Pour ce qui concerne le deuxième point, relatif aux ajustements pécuniaires, les SPV du bataillon de la Ville de Genève touchent la deuxième solde la plus élevée du canton.

S'agissant de la fiscalisation des soldes, dès qu'un-e SPV a reçu un montant annuel atteignant les plafonds fixés par la LIPP et la LIFD, le montant en question doit s'ajouter à la déclaration fiscale. Ce montant s'ajoutant aux autres revenus déclarés par chaque personne, l'impact sur la taxation fiscale est individuel. Compte tenu du secret fiscal, un ajustement sur ce point ne peut être effectué.

Pour rappel, le projet de loi du Conseil d'Etat sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (PL 12620) est actuellement à l'étude au Grand Conseil. Il vise la création d'un groupement intercommunal chargé de la défense contre l'incendie, que les SPV de la Ville de Genève rejoindront. Une réflexion dans ce domaine pourra notamment être confiée aux futurs organes de gouvernance intercommunale.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis

Question écrite: repas à la cafétéria de l'OMM lors des séances plénières

10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 14 octobre 2019 de M^{me} Patricia Richard: «Repas à la cafétéria de l'Organisation météorologique mondiale, à quels prix?» (QE-534)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Nous souhaiterions savoir quel prix payent les journalistes lorsqu'ils mangent à la cafétéria de l'OMM ainsi que les différents tarifs appliqués.

Les conseillers municipaux payent 42 francs. Les journalistes payent-ils 20 francs? Qu'en est-il des services de la Ville et du Conseil administratif?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les repas payés par les conseillers municipaux et conseillères municipales, conseillers administratifs et conseillères administratives, collaborateurs et collaboratrices du Service du Conseil municipal sont facturés à 42 francs. Ce prix comprend une entrée, un plat principal, un dessert ainsi que les boissons (vin, sodas et café/thé).

Le tarif de 20 francs appliqué aux journalistes comprend uniquement un plat.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le maire:
Sami Kanaan

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 2147.

11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 juin 2008 de M^{mes} Anne-Marie Gisler, Christine Camporini, Patricia Richard, MM. Simon Brandt, Grégory Baud, Rémy Burri, Guy Dossan, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Très petites entreprises, petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries: créons des hôtels d'entreprises pour faciliter leur éclosion!» (M-816)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

en général

- la volonté de maintenir et favoriser des activités en ville de Genève;
- la nécessité de diversifier le tissu économique;
- le maintien de la substance fiscale en ville;
- la difficulté de trouver des locaux abordables pour démarrer une entreprise;
- la charge souvent insupportable que représentent pour une jeune entreprise les diverses compétences et services nécessaires à son activité (comptabilité, ressources humaines, secrétariat, etc.);
- la solution pratiquée avec succès notamment dans nombre de villes et d'agglomérations françaises que constitue l'hôtel d'entreprises, soit:
 - un site commun offrant des surfaces à loyer modéré pendant une durée déterminée permettant le lancement et la stabilisation de l'entreprise,
 - un bouquet de services à disposition des différents locataires (bureautique, réception, secrétariat, etc.),
 - un suivi par les services de la promotion économique ou autres instances actives dans ce domaine;

en particulier

- la prochaine libération par les Etablissements publics pour l'intégration de l'immeuble 28-30, avenue Ernest-Pictet, propriété de l'Etat;
- les quelque 5000 m² de surface utile pouvant accueillir sans grandes transformations de nouvelles entreprises;
- l'intérêt marqué de différents tiers pour ces locaux,

¹ «Mémorial 175^e année»: Rapport, 2029.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- développer et soutenir rapidement la réalisation d'hôtels d'entreprises, à intégrer dans le portefeuille commercial de la Gérance immobilière municipale;
- privilégier notamment la création d'entreprises respectant les principes du développement durable (social, économie et environnement).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En date du 13 septembre 2017, le Conseil municipal a adressé la motion M-816 au Conseil administratif. Cette motion datant de 2008 invitait le Conseil administratif à développer et réaliser des hôtels d'entreprises qui seraient ajoutés au portefeuille commercial de la Gérance immobilière municipale (GIM).

Depuis le dépôt de la motion en 2008, la situation a beaucoup évolué, avec la forte augmentation d'espaces de coworking (ou lieux de travail partagés) en ville de Genève. Ces espaces de coworking, qui louent des places de travail temporaires, permettent d'héberger notamment des micro-entreprises et petites entreprises, en fournissant infrastructures et services (télécommunication, réception, salles de réunion, cuisinettes, etc.). Des centres de coworking avec de nombreuses places de travail ont vu le jour autour des gares du Léman Express, sous l'impulsion de grands investisseurs. Avec la généralisation temporaire de la pratique du télétravail due au Covid-19, il est attendu que la demande et l'offre d'espaces de coworking se développent encore.

Sous l'impulsion de la Fondation Hans Wilsdorf, un hôtel d'entreprises sociales verra le jour à l'Espace Tourbillon dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates à la fin de l'année 2020. Ce projet rassemblera des entreprises sociales genevoises (dont le Centre social protestant, Clair Bois, la Croix-Rouge genevoise, la Fondation Ensemble, Genèvevroule, Partage, Pro, Pro Juventute, Trajets). Il permettra à ces entreprises sociales de mutualiser leurs ressources, de créer des synergies et de développer des projets communs. Un laboratoire d'innovation sociale, créé par la Fondation immobilière pour le développement des entreprises sociales (FIDES), la fondation propriétaire des immeubles, sera implanté sur le site.

La Ville de Genève suit attentivement cette évolution. Elle a participé de 2016 à 2018, via son Service Agenda 21 – Ville durable, au projet Ge-Network mené par Sofies et Ocalia dans le cadre d'un projet transfrontalier réunissant les Cantons de Genève et de Vaud et la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce projet avait pour but de stimuler l'offre et la demande d'espaces de coworking dans le Grand Genève. En 2017, Ge-Network avait recensé dans le Grand Genève une quarantaine d'espaces de coworking.

La Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec), le principal outil de la Ville de Genève en matière de création et de développement d'entreprises sur son territoire, a ouvert dès 2011 un espace pour héberger des micro-entreprises et petites entreprises dans ses bureaux de la rue Hugo-de-Senger. Du fait de l'accroissement de l'offre et de la forte concurrence, la Fondetec prévoit de cesser dans un avenir proche cette activité pour se concentrer sur son cœur d'activité, le financement et l'accompagnement des entreprises.

Vu l'évolution de la situation depuis 2008 et le développement important de l'offre d'espaces de coworking, le Conseil administratif estime qu'il n'est plus opportun pour la Ville de Genève de créer ses propres hôtels d'entreprises municipaux.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Alfonso Gomez

12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 février 2014 de M^{mes} et MM. Pierre Gauthier, Vera Figurek, Pierre Rumo, Olivier Baud, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Brigitte Studer, Tobias Schnebli, Pierre Vanek et Christian Zaugg: «En ville, les abeilles font leur miel» (M-1123)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la disparition des abeilles et le risque écologique que cela entraîne;
- la biodiversité horticole paradoxalement plus importante en zone urbaine qu'en campagne;
- l'expérience positive d'apiculture urbaine réalisée dans plusieurs grandes villes;
- la disponibilité de grandes surfaces inutilisées sur les toits des immeubles, propriété de la Ville de Genève, ou dans les parcs,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- étudier la mise en œuvre et le développement de l'apiculture urbaine à l'instar de ce qui se fait déjà dans d'autres centres urbains importants;

¹ «Mémorial 177^e année»: Rapport, 6193.

- s'informer des résultats des expériences similaires ou des projets déjà menés à Genève, notamment sur le toit du Théâtre Saint-Gervais et par l'Association Apidae (Association pour l'installation des abeilles en entreprises) primée par la HES-SO;
- recenser les espaces disponibles (toits d'immeubles, espaces verts ou autres surfaces) où des ruches pourraient être installées et exploitées;
- mettre sur pied une ou plusieurs expériences pilotes dans ce domaine sous la supervision du Service des espaces verts (SEVE).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En Ville de Genève, deux services s'occupent des abeilles: les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) et le Service des espaces verts (SEVE).

Depuis février 2014, date du dépôt de la motion, la problématique des abeilles en ville a intégré les données de la biodiversité. Il convient de distinguer les abeilles domestiques des abeilles sauvages et de trouver le bon équilibre entre élevage d'abeilles et actions favorables aux pollinisateurs sauvages.

En matière d'apiculture domestique, les CJB gèrent une quinzaine de ruches réparties sur l'ensemble du site, exploitées dans le respect du cahier des charges de Bio Suisse. Deux jardiniers formés à l'apiculture se relayent pour prendre soin des colonies et pratiquent chaque année un élevage de reines pour en assurer la pérennité qui sont pour partie partagées avec le SEVE.

Le SEVE, quant à lui, possède entre quatre et six ruches réparties sur deux sites, au parc Mon-Repos et au parc La Grange. Une petite équipe de jardiniers a été formée pour prendre soin des abeilles. Le service pratique une apiculture en respect avec le cahier des charges du label Bio Suisse. Les colonies choisies sont des abeilles Buckfast, une race grande productrice de miel. Au-delà de leur importante action pollinisatrice, les abeilles sont pour le SEVE un excellent outil de sensibilisation à la nature. Une collaboration avec l'association La Libellule s'est mise en place pour proposer des activités pédagogiques à la population autour du monde apicole.

Pour développer une vision générale de l'apiculture urbaine à Genève et une gestion raisonnée, les deux services impliqués sont favorables à ce qu'une gouvernance à l'échelle de la Ville voie le jour à ce sujet.

Les CJB et le SEVE sont également très sensibles à la thématique des abeilles sauvages. A ce sujet, la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts dans les deux services depuis plus de dix ans, le passage au bio pour les CJB en

2015 et l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques au SEVE en 2020 contribuent à l'augmentation de la biodiversité végétale et animale en ville. De plus, des nichoirs et des gîtes à insectes ont été mis en place sur le territoire de la Ville de Genève par les deux services, permettant d'apporter abri et nourriture diversifiée aux insectes pollinisateurs.

Pour ce qui est des abeilles sauvages, il en existe des milliers d'espèces. Dans le cadre de sa thèse de bachelor menée au printemps 2013, une étudiante de l'Hepia a d'ailleurs inventorié une centaine d'espèces différentes d'abeilles sauvages sur le site du Jardin botanique.

Les expériences d'autres villes et de nombreuses études scientifiques arrivent cependant à la conclusion qu'il existe une compétition pour les ressources florales entre espèces domestiques et sauvages. Pour envisager un déploiement de l'apiculture domestique cohérent et favorable à la biodiversité des espèces, il est donc primordial de connaître l'état actuel de l'élevage d'abeilles sur le territoire genevois tout comme celui des populations indigènes.

Pour cette raison, il est nécessaire pour aller plus loin de quantifier et qualifier les actions menées en faveur de la biodiversité. Depuis 2020, le SEVE s'attelle au vaste projet de développement des indicateurs biologiques, en collaboration avec les CJB et le Muséum d'histoire naturelle (MHN), afin d'établir un état des lieux représentatif, de mesurer les évolutions au cours du temps et d'orienter les futures actions à mener. Le déploiement de l'apiculture urbaine trouvera une réponse dans le cadre de ce projet.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Alfonso Gomez

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 mai 2020 de M^{me} Yasmine Menétrey: «Est-ce que la Gérance immobilière municipale distribue son aide selon la tête du client?» (QE-554)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Parmi les toutes premières actions entreprises par le Conseil administratif au début de la crise sanitaire du Covid-19, l'une d'entre elles a consisté en une exonération totale ou partielle des loyers commerciaux de la Gérance immobilière municipale (GIM) en faveur des locataires. Il semblerait cependant que cette aide n'ait pas bénéficié à tous de manière équitable.

Mes questions sont les suivantes:

- Pourquoi certains petits commerçants locataires de la GIM n'ont-ils pas pu bénéficier d'une exonération, ou d'une diminution de loyer, contrairement à d'autres?
- Comment justifier une telle disparité dans l'aide octroyée par la GIM?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Par décision du 18 mars 2020, le Conseil administratif a pris la décision d'exonérer du paiement des loyers les établissements publics et locaux commerciaux dont la fermeture avait expressément été ordonnée par le Conseil fédéral, dans le cadre des mesures prises en lien avec la crise sanitaire.

Cette décision d'exonération n'a ainsi pas porté sur tous les locaux commerciaux propriété de la Ville de Genève, contrairement à ce que l'auteure de la question semble avoir compris.

En pratique, l'exonération accordée par le Conseil administratif aux locataires des locaux commerciaux concernés a porté sur le loyer du mois d'avril 2020, et jusqu'à quinze jours après la levée de l'ordre de fermeture par le Conseil fédéral (en compensation de la quinzaine de mars 2020 et pour éviter des remboursements). Les exonérations ont ainsi eu des durées différentes, pour les locaux qui ont pu ouvrir fin avril et pour les réouvertures à mi-mai.

La décision précitée du Conseil administratif a été strictement appliquée par la GIM, sous réserve, compte tenu du volume de dossiers traités, d'une erreur ponctuelle portant sur l'un ou l'autre de ces derniers, qui peut bien entendu, le cas échéant, être corrigée.

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 7541.

A noter encore que le Conseil municipal est saisi d'un projet de délibération (PRD-261), qui propose d'étendre les conditions d'exonération décrites ci-dessus, de sorte que la réponse définitive à la question posée doit être réservée.

Enfin, le Conseil administratif précise que le département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) a pris la décision d'octroyer, et ce à l'ensemble des locataires de locaux commerciaux, des facilités exceptionnelles de paiement des loyers dus. Ainsi, il est admis un retard de loyer de quatre mois durant l'année 2020.

Le remboursement de cet arriéré admis au motif des effets de la crise sanitaire peut s'étendre sur trois ans, pour autant que le locataire qui souhaite être mis au bénéfice d'un tel arrangement fournisse un plan de remboursement signé.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Alfonso Gomez

14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 7 mars 2018 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Delphine Wuest et Gazi Sahin: «Les saunas des piscines des Vernets et de Varembe sont bondés, agrandissons-les! Développons-les!» (M-1340)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- qu'en 2011 un sauna avait été ouvert temporairement dans la piscine des Vernets dans le cadre de l'événement «Vernets-les-Bains» et que ce dernier avait connu un très vif succès;
- qu'avec ce vif succès auprès de la population la Ville de Genève a décidé de le maintenir et d'en construire un autre dans la piscine de Varembe;
- que ces saunas, depuis bientôt dix ans maintenant, sont fort appréciés tous les jours par les usagers et sont régulièrement bondés à certaines heures;
- que le bien-être que cet espace de sudation procure est un bienfait pour la santé et tout à fait complémentaire aux diverses pratiques sportives;

¹ «Mémorial 177^e année»: Rapport, 7275.

Motion: développement des saunas des piscines de la Ville

- que de construire un sauna dans l’enceinte d’une piscine est tout à fait courant dans de nombreux pays, et la norme dans les pays du Nord,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de rénover et développer ces saunas afin qu’ils s’adaptent à la demande actuelle des usagers;
 - de créer des espaces chaises longues et détente en conséquence;
 - d’étudier les possibilités de créer également un sauna dans la future piscine de la Gare des Eaux-Vives et ailleurs;
 - d’encourager de la sorte la population genevoise à se relaxer;
 - de réfléchir à l’utilisation de l’espace du fitness de la piscine des Vernets pour la mise en œuvre de la motion.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour mémoire, le Service des sports (SPO) de la Ville de Genève possède deux saunas. L’un est installé à la piscine de Varembe et l’autre à la piscine des Vernets. Ces équipements sont fort appréciés des usagers et des usagères et sont régulièrement saturés par manque de place. Ces équipements, vétustes et datant de 2012, ont été entièrement rénovés en 2019.

Compte tenu de la forte demande et en réponse à la motion M-1340, le Conseil administratif confirme que, dans le cadre des travaux de rénovation des piscines de Varembe et des Vernets prévus en 2022 et en 2023, le SPO proposera à la Direction du patrimoine bâti (DPBA) d’intégrer dans le programme de ces sites la création d’un espace bien-être (sauna, hammam, chaises longues, etc.).

En ce qui concerne le projet de la future piscine des Eaux-vives, compte tenu de l’exiguïté des locaux et de la densité du programme, il n’est pas envisageable d’y adjoindre un sauna.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis

15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 janvier 2015 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Rémy Burri, Simon Brandt et Florence Kraft-Babel: «Optimisation des horaires d'ouverture de la piscine de Varembé» (M-1165)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Exposé des motifs

Notre ville ne compte que deux bassins ouverts au public et ils sont pris d'assaut par la population. Tant les personnes qui vivent en ville que celles qui y travaillent sont frustrées par le taux d'occupation, mais surtout de suroccupation de nos bassins.

La piscine des Vernets a élargi ses horaires d'ouverture. C'est au tour de la piscine de Varembé de répondre à la demande pressante des habitants. D'autant plus que les bassins sont actuellement fermés au public à 20 h pour être mis à la disposition des clubs de plongée et autres groupes. Partageons!

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre les mesures nécessaires, y compris en termes de personnel, afin d'élargir les heures d'ouverture des bassins municipaux.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion au Conseil administratif le 26 mai 2020.

Dès le lundi 24 août 2020, le public de la piscine de Varembé bénéficiera d'horaires d'ouverture élargis en semaine, à l'instar de ce qui a été mis en place à la piscine des Vernets en septembre 2019.

L'extension des horaires à Varembé concerne le bassin intérieur de 33 m. Le public bénéficiera d'une prolongation des horaires deux soirs par semaine jusqu'à 22 h: les mardis et les mercredis.

Le Conseil administratif a donc pris les mesures nécessaires pour améliorer l'accessibilité horaire de la piscine de Varembé.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis

¹ «Mémorial 177^e année»: Rapport, 7326.

16. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 17 octobre 2018: «Pour une cité vraiment verte, changeons Genève» (P-394)¹.

TEXTE DE LA PÉTITION

La canicule récente en l'été 2018 n'est pas un événement extraordinaire. Il s'inscrit dans un processus bien documenté par les spécialistes du climat et de l'environnement qui n'ont cessé de dénoncer depuis près de trente ans les conséquences d'un développement démesuré avec notamment l'apparition de phénomènes climatiques aigus et la multiplication d'événements de nature à porter gravement atteinte à la santé publique. Sauvegarde Genève, particulièrement conscient de cette évolution, estime qu'une prise de conscience est devenue urgente et réfléchit sur une modification constitutionnelle qui prendrait dûment en compte la nécessité de changer nos comportements face aux implications du changement climatique. C'est dans cette perspective que Sauvegarde Genève a décidé, dans un premier temps, de lancer une pétition avec une demande de moratoire pour la préservation des espaces végétalisés, contre le bétonnage, l'artificialisation des sols et une densification débridée ainsi que l'abattage d'arbres en bonne santé.

Sauvegarde Genève plaide ainsi pour un changement de politique qui fasse dépendre toute nouvelle décision affectant l'aménagement du territoire ainsi que les PLQ en voie de réalisation d'une étude préalable sur les incidences de ces décisions sur le climat et la qualité de vie des habitant-e-s de la Ville de Genève.

L'association Sauvegarde Genève demande:

- de préserver avec effet immédiat tous les espaces végétalisés, en attendant qu'une stratégie sur la biodiversité et l'artificialisation des sols soit adoptée au niveau municipal dans le respect des normes minimales de santé imposées par la Confédération, le Canton et les normes de l'OMS;
- de soumettre toute décision visant à la densification, à l'aménagement de la Ville et à la construction de nouveaux immeubles à l'aval des citoyens concernés en les informant préalablement des conséquences de ces décisions sur l'environnement, la santé publique, le changement climatique, la qualité de vie et les normes de pollution;
- de favoriser activement la plantation de nouveaux arbres, de renoncer à l'abattage d'arbres en bonne santé et de multiplier le développement d'espaces végétalisés en remplacement des places minéralisées en attendant qu'une nouvelle stratégie sur la biodiversité et l'artificialisation des sols ne détermine ces enjeux;

¹ «Mémorial 177^e année»: Rapport, 6242.

- de promouvoir dans toute nouvelle construction des toits et des façades pleinement végétalisés et de rendre obligatoire l'aménagement d'espaces verts dans tout nouveau quartier.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

De préserver avec effet immédiat tous les espaces végétalisés, en attendant qu'une stratégie sur la biodiversité et l'artificialisation des sols soit adoptée au niveau municipal dans le respect des normes minimales de santé imposées par la Confédération, le Canton et les normes de l'OMS

Concernant la préservation des espaces végétalisés, le Service des espaces verts (SEVE) a mis en place une gestion différenciée des espaces verts pour la totalité des surfaces sous sa responsabilité. Ce mode de gestion tient compte du potentiel écologique, de l'utilisation et de la valeur patrimoniale des lieux. En fonction de ces trois critères, un entretien optimal est défini: le but est d'entretenir les espaces verts le plus écologiquement possible, de permettre à la population d'en profiter au mieux et de favoriser au maximum la biodiversité. De plus, les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) répertorient toutes les plantes rares se trouvant en ville, pour que les collaborateurs et collaboratrices du SEVE puissent adapter l'entretien des espaces en fonction des plantes qui s'y trouvent. Le niveau d'utilisation des produits de synthèse est déjà extrêmement faible aujourd'hui; c'est cette année que ceux-ci seront définitivement abandonnés pour la production des plantes et l'entretien des espaces verts.

Il faut distinguer espaces verts et espaces végétalisés. Les espaces verts sont les espaces publics verts entretenus par le SEVE. Le plan directeur communal (PDcom) Genève 2020 préconise leur préservation. Les espaces végétalisés comprennent les parcs publics mais aussi les jardins privés, les talus aux bords des routes et autres espaces interstitiels. Le plan stratégique de végétalisation 2030 (PSV 2030) identifie ces espaces à l'échelle de la Ville et propose des actions d'amplification.

Pour aller plus loin dans la végétalisation de la ville et la préservation de la biodiversité, le prochain PDCom devra inclure une stratégie de la biodiversité fondée sur la cartographie de l'infrastructure écologique (réalisée par le CJB) et l'intégrer à sa stratégie de développement.

Quant à l'artificialisation des sols, la Ville ne ménage pas ses efforts pour diminuer l'emprise des infrastructures de sous-sol pour préserver des espaces en pleine terre. A travers son plan d'utilisation du sol (PUS), elle fait prévaloir l'obligation de créer des espaces végétalisés pour accompagner la construction de nouveaux bâtiments. Sur les grandes parcelles encore non bâties, le PUS prescrit

d'aménager 35 à 40% de la surface des parcelles en espaces verts ou de détente. Sur les plus grandes parcelles de plus de 2000 m², 50% au moins de la parcelle doit être maintenue en pleine terre. Aujourd'hui, on constate que les sous-sols de la ville sont saturés par les infrastructures de réseaux. Les sols urbains, pourtant fertiles, sont majoritairement pollués et bitumés pour permettre notamment aux véhicules motorisés de circuler ou d'accéder aux bâtiments. Le prochain PDcom devra intégrer une stratégie globale sur les sous-sols et le sol en les considérant comme une ressource à préserver.

De soumettre toute décision visant à la densification, à l'aménagement de la Ville et à la construction de nouveaux immeubles à l'aval des citoyens concernés en les informant préalablement des conséquences de ces décisions sur l'environnement, la santé publique, le changement climatique, la qualité de vie et les normes de pollution

La loi générale sur les zones de développement (LGZD) encadre l'élaboration des plans de quartier. L'article 5A, alinéa 1 mentionne l'obligation lors du processus d'élaboration de procéder à une concertation impliquant les propriétaires des parcelles mais aussi les riverains et associations. L'article 6 détaille la procédure d'enquête publique dont la durée est d'au moins trente jours et au cours de laquelle chaque citoyen et citoyenne peut prendre connaissance du projet et adresser des observations. L'alinéa 9 précise les conditions d'opposition au projet. Ces dernières années, dans le cadre de l'élaboration des plans localisés de quartier (PLQ) identifiés dans le PDcom, le processus de concertation en phase initiale d'élaboration s'est considérablement étoffé et enrichi.

La loi sur la protection de l'environnement (LPE) stipule dans son article 24 que les nouvelles zones à bâtir ne peuvent être prévues que dans des zones où les nuisances notamment sonores sont faibles. Les zones à bâtir existantes dans lesquelles les valeurs de planification sonores sont dépassées doivent soit être affectées à d'autres usages que le logement, soit faire l'objet de mesures de protection.

Le règlement d'application de la loi générale sur les zones de développement (RGZD) mentionne à l'article 2, alinéa 4, que lorsque la demande de renseignement porte sur un périmètre soumis ou destiné à l'adoption d'un PLQ, le département peut demander l'établissement d'un rapport d'enquête préliminaire et d'un cahier des charges pour le rapport d'impact sur l'environnement (pour les installations soumises à l'étude d'impact sur l'environnement dont le PLQ constitue la procédure décisive pour la première étape selon le règlement d'application de l'ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement, du 11 avril 2001). Cette pièce constitutive du dossier est accessible au public lors de l'enquête publique.

De favoriser activement la plantation de nouveaux arbres, de renoncer à l'abatage d'arbres en bonne santé et de multiplier le développement d'espaces végétalisés en remplacement des places minéralisées en attendant qu'une nouvelle stratégie sur la biodiversité et l'artificialisation des sols ne détermine ces enjeux

La présence de conduites dans le sous-sol du domaine public empêche très souvent de nouvelles plantations. Le SEVE a analysé l'ensemble de l'espace public de la Ville de Genève afin d'identifier les lieux pour de nouvelles plantations d'arbres. Très peu de lieux ont pu être identifiés car de nombreux critères sont à prendre en compte, tels que la présence de réseaux souterrains, le volume futur des arbres adultes et la proximité des façades, etc. Aussi, le SEVE préconise qu'une seconde analyse soit menée, qui aura pour objectif de déterminer les lieux où la plantation d'arbres répond à des besoins concrets pour la population (ombrage, bien-être, etc.). Cette analyse devra être suivie de crédits d'investissement permettant la modification du sous-sol (déplacement des réseaux) et l'adaptation des conditions de croissance d'arbres majeurs. Il conviendra aussi d'arbitrer entre les différents usages et notamment repenser la place de la voiture en ville, ce qui permettrait de libérer des espaces de plantation et de favoriser la perméabilité des sols.

Le SEVE dispose d'un crédit en faveur de la végétalisation du domaine public (proposition PR-1127) toujours en cours d'utilisation. De nombreux travaux ont été entrepris grâce à ce crédit comme la végétalisation des pieds d'arbres, le renouvellement de l'arborisation, la plantation de nouveaux arbres et la réduction de surfaces bétonnées au profit des surfaces vertes.

Par ailleurs, le SEVE possède un inventaire des arbres de la Ville, dont il a la gestion, où chaque intervention sur un arbre est notifiée. Cet inventaire a été réalisé entre 2012 et 2014 et est systématiquement mis à jour après chaque intervention, et ce dès la plantation d'un nouvel arbre. Ce travail est fait en permanence par des collaborateurs et collaboratrices du service, qui se servent quotidiennement de l'inventaire dans leur travail.

Chaque année plusieurs centaines d'arbres (sur environ 40 000 arbres existants en ville de Genève) sont abattus. Les raisons sont d'ordre sanitaire, de sécurité ou dues au changement climatique. Ces dernières années, les essences indigènes telles que les érables, frênes, hêtres et autres charmilles supportent de plus en plus mal les conditions en milieu urbain – les rues sont des lieux de vie particulièrement difficiles pour ces plantes. Ces arbres sont progressivement remplacés par des essences plus résistantes provenant de régions plus méridionales, mieux adaptées aux conditions climatiques actuelles et à venir des villes. Dans les parcs, les conditions sont un peu meilleures pour les essences traditionnelles.

Parfois, ce sont des petits arbres jeunes qui ne poussent pas correctement, voire des arbres spontanés, qui doivent être coupés. Au total, seules quelques dizaines de grands arbres sont enlevées par année. Une évaluation au cas par

cas est faite pour décider de la communication appropriée sur site et/ou dans la presse. Il est demandé une expertise et, selon les cas, une contre-expertise peut être envisagée. Enfin, le SEVE replante trois arbres pour un abattu depuis le 1^{er} juin 2020. Sans compter les arbres qui poussent spontanément dans les parcs ou les zones boisées et qui n'ont jamais été répertoriés.

Le SEVE ne gère que les arbres en propriété de la Ville de Genève. Lorsqu'il s'agit d'une intervention sur le domaine privé, dans la plupart des cas aucune information n'est communiquée. L'autorisation de construire ou d'abattage est délivrée par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN). Le SEVE n'est pas impliqué dans ce processus.

Selon les directives de l'OCAN, chaque arbre abattu doit être remplacé ou payé, suivant une évaluation de sa valeur par des responsables de l'Etat. Les sommes payées sont versées dans un fonds destiné à la plantation d'arbres. La Ville est soumise au même régime mais procédera comme indiqué précédemment par le remplacement de trois autres arbres dans le même lieu ou aussi proche que possible.

Le PSV 2030 identifie une cinquantaine de lieux propices à une plus grande végétalisation (sous diverses formes) et notamment des espaces publics dans les quartiers centraux. Les propositions d'actions du PSV 2030 tiennent compte à la fois du besoin de végétaliser davantage pour rafraîchir le climat urbain et favoriser les continuités vertes propices à la biodiversité, mais aussi des multiples usages – parfois contradictoires en termes de revêtement de sol – qui concernent les places publiques.

De promouvoir dans toute nouvelle construction des toits et des façades pleinement végétalisés et de rendre obligatoire l'aménagement d'espaces verts dans tout nouveau quartier

Il y a souvent deux problèmes qui empêchent la végétalisation des toits: un problème de charge et un problème de respect du patrimoine. Les mêmes problèmes se retrouvent dans la végétalisation des façades. De plus, peu de bâtiments ont des façades sans fenêtres et les techniques permettant aux plantes de s'y développer sont excessivement chères. C'est pourquoi il faudrait commencer par végétaliser les toitures plutôt que les façades et qu'une démarche au niveau cantonal se fasse pour rendre obligatoire la végétalisation de toutes nouvelles toitures et de celles en rénovation, ce qui permettrait de profiter d'un énorme potentiel encore sous-exploité.

Le Canton de Genève, à la différence de celui de Bâle, n'a pas rendu obligatoire la construction des toitures végétalisées. Toutefois, la Ville l'impose dans les règlements des PLQ d'initiative communale. Le Canton a préféré la politique de l'incitation notamment en diminuant le coût de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement: pour une toiture de 1000 m², la taxe unique de raccordement

pour une toiture normale sera de 22 500 francs, alors que pour une toiture végétalisée ce sera environ 8000 francs, avec une fonction de rétention cela baisse à 800 francs.

L'article 3, alinéa 1 de la LGZD rend obligatoire l'aménagement d'espaces «libres, privés ou publics, notamment les places, promenades, espaces verts et places de jeux pour les enfants» dans les PLQ.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Alfonso Gomez

17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 mai 2020 de M^{me} Yasmine Menétrey: «Est-ce que l'aide alimentaire de la Ville de Genève bénéficie réellement à la population genevoise?» (QE-555)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Constatant l'augmentation significative du nombre de colis alimentaires distribués sur le canton de Genève (1683 le samedi 9 mai et 2600 le 16 mai 2020 aux Vernets), je souhaiterais savoir si ce phénomène est corrélatif à l'intensification des effets de la crise sanitaire que nous traversons actuellement, ou si d'autres explications peuvent le justifier.

Fort de ce constat, mes questions sont les suivantes:

- Pensez-vous qu'une partie des demandeurs viennent du canton de Vaud, ou d'ailleurs, du fait que les résidents illégaux ne peuvent rien obtenir là-bas?
- Est-ce que la Ville de Genève a pu procéder à un recensement de l'ensemble des bénéficiaires?
- Quelle est la part des demandeurs qui résident de manière effective sur le territoire cantonal genevois?
- Pouvez-vous fournir les statistiques concernant les communes de résidence de l'ensemble des personnes ayant bénéficié de l'aide ponctuelle de la Ville de Genève?

En fonction des résultats obtenus, est-ce que la Ville de Genève peut engager les démarches nécessaires afin de solliciter une contribution légitime de la part

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 7541.

des entités publiques qui hébergent les personnes bénéficiant de l'aide communale de la Ville de Genève, destinée en principe à ses habitants?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La crise sanitaire engendrée par le Covid-19 et ses conséquences sur la vie sociale ont provoqué une crise économique dont les effets se font encore ressentir. Selon les experts du Groupe de perspectives économiques, le chômage à Genève – calculé sur une base annuelle – devrait encore progresser en 2021, pour se fixer à 5,9% (5% en juin 2020, source Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)).

Les distributions de nourriture aux Vernets ont débuté le 2 mai 2020 et se sont étendues jusqu'au 6 juin 2020. Elles ont été initiées par la Caravane de Solidarité avec le soutien logistique de la Ville de Genève et de Médecins sans frontières (MSF). D'autres associations et organisations se sont jointes pour offrir leur aide: les Colis du Cœur, la Fondation Partage, l'Entraide protestante suisse (EPER), le Centre social protestant (CSP), le Collectif de soutien aux sans-papiers, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'Association suisse des locataires (Asloca) et les syndicats.

Compte tenu de la crise sanitaire et de ses conséquences directes sur l'emploi, il est important de souligner que ces distributions étaient basées sur le principe d'une offre inconditionnelle. Il convient ici de rappeler que nombre de personnes, y compris des familles entières, se sont retrouvées du jour au lendemain sans emploi, et donc sans aucune source de revenu, n'ayant plus moyen de faire face aux charges mensuelles de loyer, d'assurance maladie et d'alimentation.

Lors de la première distribution alimentaire, le colis comprenait surtout des produits secs (riz, pâtes, lentilles, etc.) et valait 20 francs. Petit à petit le contenu s'est amélioré et diversifié pour atteindre entre 40 et 50 francs avec l'ajout de produits frais, de produits d'hygiène, de lait en poudre et de couches pour les nombreux enfants en bas âge.

Les six distributions alimentaires aux Vernets ont été entièrement financées par des dons privés versés à la Caravane de solidarité, à Partage et aux Colis du Cœur. Le rôle de la Ville de Genève a consisté à mettre à disposition la patinoire des Vernets et à fournir un soutien logistique aux associations en charge de l'aide alimentaire. Le coût de ces opérations pour la Ville de Genève s'est ainsi élevé à 25 000 francs (frais de sécurité, frais de nettoyage, sandwichs et boissons pour les bénévoles).

Suite à cette période d'urgence, la Ville de Genève a demandé aux Colis du Cœur de systématiser l'inscription des bénéficiaires dans leur base de données. Cette base de données n'indique pas le statut des personnes se présentant aux

distributions. En revanche la base de données indique le lieu/commune de résidence de la personne/famille. Les assistantes sociales et assistants sociaux de la Ville, ainsi que celles et ceux des associations telles que l'EPER, l'Association promotion droits humains (APDH), ou l'Hospice général, ouvrent un droit aux distributions des non-inscrits après une évaluation rapide et orientent les personnes vers le centre de distribution en fonction de leur lieu d'habitation/code postal. La Croix-Rouge genevoise (CRG) a donné son accord pour que les assistants sociaux et assistantes sociales leur réfèrent les personnes non inscrites.

En outre, les HUG et MSF ont mené deux enquêtes auprès des bénéficiaires. La première a pris place le 2 mai 2020, la seconde le 6 juin. Selon la deuxième enquête, intitulée «Conditions de vie, santé et sécurité alimentaire des familles avec enfants participant aux distributions alimentaires durant la crise du Covid-19 à Genève», les personnes migrantes sans statut légal (sans-papiers) ne représentaient que 21,8% des participants (52% auparavant), alors que la majorité des répondants avaient un permis de séjour et donc accès aux prestations d'aide sociale. A noter la présence de 10,1% de citoyens suisses (3,4% lors de la première enquête) et de 13% de personnes avec un permis de séjour de longue durée (permis C). Au total, 53,5% des participants étaient au bénéfice d'un permis temporaire (38,8% permis B, 12,4% permis F, 1,3% permis N (requérants d'asile), 1% autres permis) et 2% de passage ou inconnu.

Les répondant-e-s à cette enquête l'ont fait de manière anonyme. Aucune adresse n'a donc été enregistrée. Toutefois, nous pouvons relever que seuls 2% des répondant-e-s sont «de passage». Les colis ont donc été distribués à des personnes qui vivent et/ou qui sont enregistrées dans notre canton. Il est en effet peu crédible de penser que des personnes avec très peu de moyens aient pu se déplacer du canton de Vaud jusqu'à Genève. Enfin, il faut souligner que le Canton de Vaud procède également à des distributions décentralisées, notamment via la Soupe populaire. Il existe donc des solutions dans ce canton pour recevoir de la nourriture.

Depuis mi-juin, les distributions assurées pour les habitant-e-s de la municipalité répondent aux besoins de 7000 personnes, soit la moitié des 14 000 personnes désormais inscrites aux Colis du Cœur après les sept distributions des Vernets. Entre 1000 et 1400 colis sont distribués, chaque semaine, à l'école de Trembley et entre 800 à 1100 à l'école Hugo-de-Senger, respectivement les mercredis et jeudis. Les Colis du Cœur et Partage comptent un colis pour deux personnes.

Les communes de Vernier, Lancy, Carouge, Meyrin, Versoix et du Grand-Saconnex ont participé à ces distributions.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos

18. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 27 juin 2017 de M. Morten Gisselbaek: «Quai des Bergues: accord de stationnement?» (IE-43)¹.*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Le quai des Bergues est en reconstruction et retrouvera sa dimension originelle selon les plans Dufour d'ici quelques mois.

De nouveaux régimes de circulation et de zones piétonnes vont être mis en place selon les vœux du Conseil administratif et du Conseil municipal sur les deux tronçons aval du quai.

Reste la question du tronçon devant l'Hôtel des Bergues qui est en zone piétonne depuis des années. Or, depuis des années, des voitures de luxe stationnent en permanence sur ce tronçon piéton, pendant que leur propriétaire passe du temps dans l'hôtel précité, sans que ni la police cantonale ou municipale ni le Service du stationnement n'interviennent. Selon les dires d'un employé de l'hôtel, il existerait un contrat avec la Ville de Genève pour autoriser une dérogation.

Les questions sont donc les suivantes:

- Existe-t-il un accord entre la Ville de Genève et l'Hôtel des Bergues pour autoriser ses clients à stationner dans une zone piétonne sans payer?
- En fonction de la réponse, va-t-on interdire le stationnement de véhicules dans cette zone piétonne, ainsi que la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) le prévoit?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis la fin des travaux de réaménagement du quai des Bergues au printemps 2020, le régime de circulation qui prévaut sur le tronçon du quai des Bergues compris entre le pont des Bergues et le pont du Mont-Blanc est la zone piétonne. Cette dernière est ouverte à la circulation d'ayants droit qui sont les cycles et les véhicules accédant à l'Hôtel des Bergues. Les véhicules en lien avec l'hôtel sont autorisés à circuler à la vitesse du pas tout au plus et à charger ou décharger devant l'hôtel dans les cases prévues à cet effet. Vingt minutes sont accordées pour ces opérations, comme c'est le cas sur les cases interdites au parage (ordonnance sur la signalisation routière OSR 6.23), dites «cases de livraison».

Le contrôle du stationnement en ville de Genève étant prioritairement du ressort de la Fondation des parkings, les cases en question sont contrôlées

¹ «Mémorial 175^e année»: Annoncée, 1243.

régulièrement, plusieurs fois par jour, par les agent-e-s du stationnement qui s'emploient à verbaliser tout abus constaté.

La police municipale de son côté effectue régulièrement des contrôles dans le secteur pour sanctionner tout stationnement «sauvage» hors case ou infraction relative à la circulation interdite.

Il est à noter que le mobilier urbain côté Rhône est disposé de façon à protéger l'espace à disposition des piétons et concentrer la circulation des véhicules côté hôtel.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:

Marie Barbey-Chappuis

19. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

20. Interpellations.

Néant.

21. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Mesdames et Messieurs, bonne soirée et à demain!

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation	2534
2. Communications du Conseil administratif	2534
3. Communications du bureau du Conseil municipal	2534
4. Prestation de serment de M ^{me} Monica Granda Restrepo remplaçant M. Olivier Baud, conseiller municipal démissionnaire.	2534
5. Questions orales	2535
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 mai 2019 en vue de la constitution en faveur de la Ville de Genève d'une servitude d'usage public sur la parcelle du domaine public cantonal N° 2939 de Genève-Eaux-Vives, propriété du canton de Genève, for- malisant la reprise par la Ville de Genève de la gestion et de la main- tenance de la plage (PR-1363 A)	2536
7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 février 2020, sur demande du Département du territoire (DT), en vue de:	
– l'adoption du projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 30 134 «Cité de la musique» situé au Petit-Saconnex à proximité immé- diante de la place des Nations;	
– l'adoption du projet de modification des limites de zones (MZ) N° 30 159 situé au Petit-Saconnex entre la route de Ferney et l'avenue de la Paix;	
– la constitution de servitudes de passage à pied et grevant en charge les futures parcelles du PLQ N° 30 134, en faveur de la Ville de Genève (PR-1395 A)	2572
8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 juin 2012 de M ^{mes} Natacha Buffet, Michèle Roulet, Florence Kraft-Babel, MM. Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Alain de Kalber- matten, Jean-Charles Lathion et Lionel Ricou: «Quid d'une arto- thèque genevoise?» (M-1035).	2617

9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 février 2014 de M^{mes} et MM. Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Julide Turgut Bandelier, Marc-André Rudaz, Morten Gisselbaek, Pierre Gauthier, Pierre Vanek, Marie Barbey, Natacha Buffet, Grégoire Carasso, Christiane Leuenberger-Ducret et Pascal Altenbach: «Revalorisons la fonction des sapeurs-pompiers volontaires» (M-1119). 2622
10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 14 octobre 2019 de M^{me} Patricia Richard: «Repas à la cafétéria de l'Organisation météorologique mondiale, à quels prix?» (QE-534). 2625
11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 juin 2008 de M^{mes} Anne-Marie Gisler, Christine Camporini, Patricia Richard, MM. Simon Brandt, Grégory Baud, Rémy Burri, Guy Dossan, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Très petites entreprises, petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries: créons des hôtels d'entreprises pour faciliter leur éclosion!» (M-816). 2626
12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 février 2014 de M^{mes} et MM. Pierre Gauthier, Vera Figurek, Pierre Rumo, Olivier Baud, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Brigitte Studer, Tobias Schnebli, Pierre Vanek et Christian Zaugg: «En ville, les abeilles font leur miel» (M-1123). 2628
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 mai 2020 de M^{me} Yasmine Menétrey: «Est-ce que la Gérance immobilière municipale distribue son aide selon la tête du client?» (QE-554). 2631
14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 7 mars 2018 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Delphine Wuest et Gazi Sahin: «Les saunas des piscines des Vernets et de Varembe sont bondés, agrandissons-les! Développons-les!» (M-1340) 2632
15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 janvier 2015 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Rémy Burri, Simon Brandt et Florence Kraft-Babel: «Optimisation des horaires d'ouverture de la piscine de Varembe» (M-1165) 2634
16. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 17 octobre 2018: «Pour une cité vraiment verte, changeons Genève» (P-394) 2635

17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 mai 2020 de M ^{me} Yasmine Menétrey: «Est-ce que l'aide alimentaire de la Ville de Genève bénéficie réellement à la population genevoise?» (QE-555).....	2640
18. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 27 juin 2017 de M. Morten Gisselbaek: «Quai des Bergues: accord de stationnement?» (IE-43)	2643
19. Propositions des conseillers municipaux	2644
20. Interpellations	2644
21. Questions écrites	2644

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat